

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

ORDRE DU JOUR

SÉANCE ORDINAIRE N° 13 DU 12 DÉCEMBRE 2024, À 18 H
À LA SALLE 131 DU 600, RUE THIBAULT

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE
- p.01 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1. CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
 - p.04 3.1.1 **Lecture et adoption du procès-verbal n° 12 du 26 novembre 2024**
 - 3.2. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
 - p.14 3.2.1 **Arrondissement des Nations - Comité consultatif d'urbanisme - Dépôt du procès-verbal du 4 novembre 2024**
4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES
5. CORRESPONDANCES
6. COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
 - 6.1. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 2 DÉCEMBRE 2024
 - p.21 6.1.1 **Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 58-66, rue Meadow / 100, rue Webster (David Quirion, 2542-1140 QUEBEC INC.)**
 - p.23 6.1.2 **Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 350, rue de l'Ontario (Alexandre Courchesne)**
 - p.29 6.1.3 **Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 3050, boulevard de Portland (Patrick Guillemette, Lettrage Création ES pour Le Monde du Golf)**
 - p.35 6.1.4 **Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 250-254, rue High (Anabelle Panier-Delisle)**
 - p.44 6.1.5 **Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 175-181, rue Brooks (Coop d'habitation du possible a/s Denis Arcand)**
 - p.50 6.1.6 **Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 510, rue Jean-Paul-Perrault (Marc Lachance, Enseignes Sherbrooke pour Coop Alentour Notre Épicerie Santé)**

-
- p.56 6.1.7 Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier – 775, rue Galt Ouest (Les Enseignes Média Modul pour IGA Extra St-Pierre)
- p.62 6.1.8 Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 450, rue de Montréal (Jacques Audet, Construction Jacques Audet Inc. pour Sylvain Audet)
- p.69 6.1.9 Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale artérielle – Aire King Ouest et Jacques-Cartier – 66, boulevard Jacques-Cartier Nord (Francis Daigneault, Paré_ Associés Inc. pour BulkBarn)
- p.75 6.1.10 Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 100-112, rue Wellington Sud (Jimmy Hamel pour Custeau Division immobilière Inc.)
- p.104 6.1.11 Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 925, rue Prospect (Mme Marie-Noëlle Bélanger-Lévesque)
- p.112 6.1.12 Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 369-371, rue Brooks (Shawn-William Barré pour Les Immeubles La suite Inc.)
- 6.2. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 12 DÉCEMBRE 2024
- p.119 6.2.1 Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 1305, boulevard du Plateau Saint-Joseph (Josée Bussière, Montréal Néon pour IKEA - Calloway REIT (Sherbrooke) Inc)
- p.128 6.2.2 Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 675, rue du Québec / 1100, rue Prospect (François-Mathieu Bouchard)
- p.140 6.2.3 Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 80, rue Wellington Sud (Marco Leclerc, Publiforme pour Espace Centro S.E.C.)
- p.147 6.2.4 Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 55, rue Brooks (Brigitte Bilodeau, 9160-6913 Québec Inc.)
- p.155 6.2.5 Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 3950, rue King Ouest (Les Enseignes Média Modul pour Crombie OSR Property Holding II Limited)
- 6.3. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - NOMINATION DES MEMBRES
- p.162 6.3.1 AJOUT - Nomination d'un remplaçant à la présidence du constituant le comité consultatif d'urbanisme - Arrondissement des Nations
7. COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
8. CONSEIL D'ARRONDISSEMENT
- 8.1. DÉPÔT
- p.164 8.1.1 Dépôt du tableau détaillé de l'état des dépenses du fonds dédié 2024 - Arrondissement des Nations
- 8.2. ASSISTANCES FINANCIÈRES
- p.166 8.2.1 Demande de soutien financier pour l'organisation d'une fête nationale dans un quartier illuminé de culture par l'organisme L'Accorderie de Sherbrooke – District

d'Ascot

- p.168** 8.2.2 **Demande de soutien financier pour la réalisation d'activités de rapprochement interculture par le Comité interculturel André-Viger – District du Carrefour**
- p.170** 8.2.3 **Demande de soutien financier pour le remplacement de la remise au jardin communautaire Les Jardins Bio-Écologiques – District d'Ascot**
- p.172** 8.2.4 **Demande de soutien financier pour l'achat de matériel à la pratique de jeux de poches babette par l'organisme CARAGS – District d'Ascot**

9. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

10. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - DÉVELOPPEMENT ET PARTENARIAT

10.1. SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DES EAUX ET DES PROJETS MAJEURS

- p.174** 10.1.1 **Priorisation des requêtes en circulation – Arrondissement des Nations**

- p.180** 10.1.2 **Pour adoption : Requêtes en circulation – Analyses et recommandations du Service de l'ingénierie, des eaux et des projets majeurs – Arrondissement des Nations**

11. RÈGLEMENTS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSEIL D'ARRONDISSEMENT **PROCÈS-VERBAL**

SÉANCE ORDINAIRE N° 12 DU 26 NOVEMBRE 2024, À 18 H
À LA SALLE 003, AU 2070, BOULEVARD DE PORTLAND

MEMBRES PRÉSENTS :

Fernanda Luz
Présidente

Marc Denault
Conseiller

Paul Gingues
Conseiller

Geneviève La Roche
Conseillère

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

El Almi Mati
Coordonnateur d'arrondissement

Isabelle Côté
Secrétaire

MEMBRE ABSENT :

Rais Kibonge
Conseiller

Nombre de personnes présentes dans la salle : 0

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 18 h 35, Mme la présidente, Fernanda Luz, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1402-01

Adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU

Que l'ordre du jour de la séance n° 12 du 26 novembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1402-02

Lecture et adoption du procès-verbal n° 11 du 29 octobre 2024

IL EST RÉSOLU

Que la secrétaire soit dispensée de lire le procès-verbal de la réunion n° 11 du 29 octobre 2024.

Que le procès-verbal de la réunion n° 11 du 29 octobre 2024 soit approuvé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3.2. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1402-03

Arrondissement des Nations - Comité consultatif d'urbanisme - Dépôt du procès-verbal du 7 octobre 2024

IL EST RÉSOLU

Que le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement des Nations, réunion du 7 octobre 2024, soit déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PÉRIODE DE QUESTIONS DES PERSONNES PRÉSENTES

DOSSIER C.A. AN 2024-1403-00

Période de questions des personnes présentes

Aucune personne présente.

5. CORRESPONDANCES

6. COMITÉS ET GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

6.1. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME DU 4 NOVEMBRE 2024

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1404-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 952, rue Fulton (Marie-Andrée Roy pour Michaël Cyr)

À la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de restauration du bâtiment principal situé au 952, rue Fulton **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat d'autorisation numéro 2024-0345 aux conditions suivantes :

Que les travaux de restauration et de préservation soient faits à l'identique des composantes d'origine ou anciennes, notamment en conservant les dimensions, les formes, les styles, les matériaux, les couleurs et les détails des composantes d'origine ou anciennes.

Que les travaux de restauration et de préservation projetés soient effectués par des professionnels accrédités en vertu du règlement du *Programme d'aide à la restauration patrimoniale des immeubles privés d'intérêt* (PARPIPI) et avec des savoir-faire traditionnels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Émilie Audet

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1405-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 911, rue de l'Esplanade (Gilles Mc Innis)

À la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'environ 19 mètres carrés du bâtiment principal, en fermant la galerie localisée en façade est, afin de créer un espace habitable quatre saisons **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-03333.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Émilie Audet

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1406-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 497, rue Victoria (Danielle Cloutier)

À la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

IL EST RÉSOLU

Que le Plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux d'aménagement d'une entrée charretière pour le bâtiment situé aux 497, rue Victoria **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2024-03354.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Émilie Audet

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1407-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 1 – Insertion – 209, rue Belvédère Nord (Alexandre Lessard)

À la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux d'agrandissement pour le bâtiment situé au 209, rue Belvédère Nord **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2024-03015 aux conditions suivantes :

1. Qu'un élément architectural ou paysager faisant office d'écran à la base des murs soit ajouté pour réduire visuellement la portion en porte à faux ;
2. Qu'un aménagement paysager soit prévu avec la proposition telle qu'avec l'existant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Émilie Audet

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1408-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 225, rue Wellington Sud (Marco Lefebvre, Publiforme pour Corbeil Électroménagers)

À la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de l'enseigne murale existante, consistant au remplacement du plexi tout en conservant le boîtier existant **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-04159.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Émilie Audet

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1409-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 135, rue Sanborn (Joseph Bensimon, 9413-9201 QUEBEC INC)

À la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la reconstruction du balcon avant existant en béton et menant à l'entrée principale du bâtiment par un nouveau balcon en aluminium (structure et garde-corps) avec plancher en fibre de verre tel que le balcon existant situé également en façade avant et ayant été remplacé en 2019 **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-04123.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Émilie Audet

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1410-00

Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 1290, boulevard du Plateau-Saint-Joseph (Christina Kovacevic pour Les Aliments M&M)

À la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation des enseignes pour le commerce situé au 1290, boulevard du Plateau-Saint-Joseph **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2024-03446.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Émilie Audet

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1411-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 448-450, rue Victoria (Mme Katherine Davey)

À la suite d'une recommandation du comité consultatif d'urbanisme :

IL EST RÉSOLU

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour divers travaux de rénovation extérieurs consistant à la réfection complète de la galerie avant avec du cèdre naturel, à la réfection de la galerie arrière par le remplacement des persiennes par un revêtement en déclin de bois, par le remplacement des cinq fenêtres existantes par des fenêtres en PVC, par l'ajout de trois fenêtres en PVC sur le côté gauche, par le remplacement de la toiture des avant-toits par un revêtement métallique et enfin par le remplacement du bardeau d'asphalte du pignon de la galerie arrière par du bardeau de cèdre **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-03087.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Émilie Audet

8. CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

8.1. DÉPÔTS

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1412-00**Dépôt du tableau détaillé de l'état des dépenses du fonds dédié 2024 - Arrondissement des Nations**

IL EST RÉSOLU

Que le tableau détaillé de l'état des dépenses du fonds dédié 2024 de l'Arrondissement des Nations soit et est déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1413-00**Dépôt du calendrier des événements à venir - Arrondissement des Nations**

IL EST RÉSOLU

Que le calendrier des événements à venir dans l'arrondissement des Nations soit déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1414-00**Dépôt du budget des frais de représentation sociale de 2024 - Arrondissement des Nations**

IL EST RÉSOLU

Que le rapport des dépenses 2024 pour les frais de représentation de l'Arrondissement des Nations soit et est déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1415-00**Dépôt de la liste des dossiers en cheminement - Arrondissement des Nations**

IL EST RÉSOLU

Que la liste des dossiers en cheminement soit et est déposée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1416-00**Dépôt du suivi des interventions du conseil d'arrondissement du 29 octobre 2024 - Arrondissement des Nations**

IL EST RÉSOLU

Que le tableau de suivi des interventions des citoyens et des membres du conseil d'arrondissement du 29 octobre 2024 soit déposé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.2. PLAN D'ACTION

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1417-00**Plan d'action 2023-2025 - Bilan 2024 - Arrondissement des Nations**

IL EST RÉSOLU

Que le bilan 2024 du plan d'action 2023-2025 de l'Arrondissement des Nations soit et est déposé et qu'il soit annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1418-00**Plan d'action 2023-2025 - Priorités 2025 - Arrondissement des Nations**

IL EST RÉSOLU

Que les priorités 2025 du plan d'action 2023-2025 de l'Arrondissement des Nations soient et sont déposées et qu'elles soient annexées à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

8.3. ASSISTANCES FINANCIÈRES

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1419-00**Demande de soutien financier pour aménager des espaces collectifs et de socialisation au jardin communautaire Caroline-Bown – District du golf**

IL EST RÉSOLU

D'accorder une assistance financière de l'ordre de 5 750 \$ non récurrente au Jardin communautaire Caroline-Bown, pour l'aménagement d'espaces collectifs et de socialisation à l'intérieur du jardin communautaire, à même le budget du fonds dédié de l'Arrondissement des Nations.

Que la trésorière soit et est autorisée à émettre le chèque en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1420-00**Octroi d'un mandat d'animation d'une rencontre citoyenne pour l'acceptabilité sociale d'un projet résidentiel - District de l'Université**

IL EST RÉSOLU

D'accorder une dépense de 600 \$ non récurrente à Diane Guérette pour le mandat d'animation d'une rencontre citoyenne pour l'acceptabilité sociale d'un projet, à même le budget du fonds dédié de l'Arrondissement des Nations.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1421-00**Demande de soutien financier pour l'achat d'une armoire de rangement au Regroupement du Bois Beckett – District du golf**

IL EST RÉSOLU

D'accorder une assistance financière de l'ordre de 2 000 \$ non récurrent au Regroupement du Bois Beckett pour l'achat d'une armoire de rangement, à même le budget du fonds dédié de l'Arrondissement des Nations.

Que la trésorière soit et est autorisée à émettre le chèque en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1422-00**Assistances financières - Projets de budget participatif 2024 - District d'Ascot**

IL EST RÉSOLU

D'accorder à GlobAvenir une assistance financière non récurrente de 3 500 \$ versée à même le fonds dédié du district d'Ascot pour le projet « Soccer pour les jeunes d'Ascot » ;

D'accorder à Famille Espoir une assistance financière non récurrente de 3 500 \$ versée à même le fonds dédié du district d'Ascot pour le projet « Par et pour les jeunes » ;

D'accorder à l'Accorderie de Sherbrooke une assistance financière non récurrente de 3 500 \$ versée à même le fonds dédié du district d'Ascot pour le projet « Cultiver l'entraide dans Ascot » ;

D'accorder à l'organisme Les volontaires de la sensibilisation et de l'action humanitaire - VOSACH, une assistance financière non récurrente de 1 070 \$ versée à même le fonds dédié du district d'Ascot pour le projet « Ski pour tous » ;

D'autoriser la directrice de l'Arrondissement des Nations à signer les conventions d'entente requises avec les organismes demandeurs ou porteurs gagnants concernés pour émettre l'assistance financière nécessaire à la réalisation du projet ;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1423-00

Assistances financières - Projets de budget participatif 2024 - District du Carrefour

IL EST RÉSOLU

D'accorder à BLACKESTRIE une assistance financière non récurrente de 3 500 \$ versée à même le fonds dédié du district d'Ascot pour le projet « L'instant Sorore » ;

D'accorder au Comité de voisinage des jardins Marie-Victorin une assistance financière non récurrente de 3 500 \$, versée à même le fonds dédié du district d'Ascot pour le projet « Du théâtre chez nous » ;

D'accorder à l'Association brésilienne de L'Estrie une assistance financière non récurrente de 3 500 \$, versée à même le fonds dédié du district d'Ascot, pour le projet « Le folklore brésilien, un voyage culturel » ;

D'autoriser la directrice de l'Arrondissement des Nations à signer les conventions d'entente requises avec les organismes demandeurs ou porteurs gagnants concernés pour émettre l'assistance financière nécessaire à la réalisation du projet ;

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1424-00

Projet d'éclairage décoratif à l'entrée du parc du Bois Beckett

IL EST RÉSOLU

D'approuver un montant de 1 900 \$, taxes incluses, à même le budget du fonds dédié 2024 de l'Arrondissement des Nations afin que le SEI - Division des parcs et espaces verts procède à l'ajout d'éclairage décoratif à l'entrée du parc du Bois Beckett.

De mandater le SEI - Division des parcs et espaces verts de procéder à l'ajout de l'éclairage décoratif à l'entrée du parc du Bois Beckett.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1425-00

Assistance financière pour le Centre Multi Loisirs de Sherbrooke pour les samedis entre nous et les marchands de bonheur - Arrondissement des Nations

IL EST RÉSOLU

D'accorder une assistance financière non récurrente de 5 500 \$ au Centre Multi Loisirs de Sherbrooke pour la réalisation de l'activité Les samedis entre nous, ainsi que l'activité Les Marchands de bonheur, destinés à la population du quartier, et ce, à même le budget du fonds dédié de l'Arrondissement.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1426-00

Demande de soutien financier à Volontaires de la sensibilisation et d'action humanitaire (VOSACH) pour le projet d'initiation au ski et activités d'hiver pour les enfants défavorisés des écoles Quatre-vent et ceux issus de communautés immigrantes

IL EST RÉSOLU

D'accorder un montant total de 2 430 \$ non récurrent en assistance financière à l'organisme Volontaires de la sensibilisation et d'action humanitaire (VOSACH) pour la réalisation du projet d'initiation au ski et activités d'hiver pour les enfants défavorisés des écoles Quatre-vent et ceux issus de communautés immigrantes, et ce, à même le budget du fonds dédié 2022 de l'Arrondissement.

Que la trésorière soit et est autorisée à émettre les chèques en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

8.4. CALENDRIER 2025

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1427-00

Calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement des Nations - Année 2025

IL EST RÉSOLU

Que le calendrier des séances ordinaires du conseil d'arrondissement des Nations pour l'année 2025 soit et est adopté :

Janvier : Le mardi 28 à 18 h Lieu : 2070, boulevard de Portland	Juillet : Le mardi 8 à 18 h Lieu : 2070, boulevard de Portland
Février : Le mardi 25 à 18 h Lieu : 600, rue Thibault	Août : Le mardi 26 à 18 h Lieu : 600, rue Thibault
Mars : Le mardi 18 à 18 h Lieu : 2070, boulevard de Portland	Septembre : Le mardi 23 à 18 h Lieu : 2070, boulevard de Portland
Avril : Le mardi 29 à 18 h Lieu : 600, rue Thibault	Octobre : Le vendredi 3 à 11 h Lieu : 600, rue Thibault
Mai : Le mardi 27 à 18 h Lieu : 2070, boulevard de Portland	Novembre : Date à confirmer Lieu : 2070, boulevard de Portland
Juin : Le lundi 16 à 18 h Lieu : 600, rue Thibault	Décembre : Date à confirmer Lieu : 600, rue Thibault

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE – RELATIONS AVEC LA COMMUNAUTÉ

9.1. SERVICE DES SPORTS, DE LA CULTURE ET DE LA VIE COMMUNAUTAIRE

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1428-00

Aide financière 2025 aux organismes culturels admis aux programmes de soutien - Arrondissement des Nations

IL EST RÉSOLU

D'accorder une aide financière récurrente de 652 \$ (taxes non applicables) à l'organisme Aquarellistes de l'Ôbelle comme aide au fonctionnement en 2025, conditionnellement à l'adoption du budget par le conseil municipal.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Jean-Yves La Rougery

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1429-00

Aides financières 2025 aux organismes communautaires admis aux programmes de soutien – Arrondissement des Nations

IL EST RÉSOLU

D'entériner la proposition de répartition des montants d'aide financière à accorder à des organismes pour leur fonctionnement en 2025, telle que présentée dans le tableau conservé au dossier de la présente résolution des archives municipales, et ce, conditionnellement à l'adoption du budget 2025 par le conseil municipal.

D'entériner la proposition de répartition événementielle, telle que présentée dans le tableau conservé au dossier de la présente résolution des archives municipales, et ce, conditionnellement à l'adoption du budget 2025 par le conseil municipal.

D'autoriser, par le fait même, la signature des conventions à intervenir avec les organismes ciblés, d'une durée d'un an, débutant le 1^{er} janvier 2025 et se terminant le 31 décembre 2025, le tout suivant les conditions prévues audit dossier.

Que la présidente d'arrondissement et la cheffe de la Division des loisirs et de la vie communautaire soient autorisées à signer, pour et au nom de l'arrondissement des Nations, tout document nécessaire à cette fin.

D'autoriser la trésorière à émettre les chèques en conséquence.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Gestionnaire responsable : Jean-Yves La Rougery

RÉSOLUTION C.A. AN 2024-1430-00

Contrat de performance du Service des sports, de la culture et de la vie communautaire : Bilan 2024 et priorités 2025 - Des Nations

IL EST RÉSOLU

Que le bilan 2024 et les priorités 2025 soient déposés.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

10. DIRECTION GÉNÉRALE ADJOINTE - DÉVELOPPEMENT ET PARTENARIAT

10.1. SERVICE DES INFRASTRUCTURES, DES EAUX ET DES PROJETS MAJEURS

DOSSIER C.A. AN 2024-1431-00

Priorisation des requêtes en circulation – Arrondissement des Nations

Les membres du conseil d'arrondissement sont informés du tableau de priorisation des requêtes en circulation et s'entendent sur les priorités des requêtes à transmettre au Service de l'ingénierie, des eaux et des projets majeurs pour analyses et recommandations.

11. RÉGLEMENTS

12. AFFAIRES NOUVELLES

13. MESSAGES DES MEMBRES DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

DOSSIER C.A. AN 2024-1432-00

Messages des membres du conseil d'arrondissement

Les membres du conseil de l'arrondissement adressent des messages de félicitations et de remerciement au coordonnateur de l'arrondissement qui termine prochainement son mandat.

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 51.

Sherbrooke, le 26 novembre 2024

La présidente

Fernanda Luz

La secrétaire

Isabelle Côté

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2485

N° dossier :

Service : Greffe

Division : Séances et réglementation

Gestionnaire responsable : Annabelle Gamache

Titre : Secrétaire juridique

OBJET : Arrondissement des Nations - Comité consultatif d'urbanisme - Dépôt du procès-verbal du 4 novembre 2024

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Il est demandé aux comités et groupes de travail des conseils d'arrondissements de déposer au conseil d'arrondissement leurs procès-verbaux des réunions de leur comité.

Le procès-verbal qui nous a été transmis pour dépôt est joint au présent sommaire.

RECOMMANDATION

Que le procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement des Nations, réunion du 4 novembre 2024, soit déposé.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
 Montant total net requis pour l'année en cours : \$
 Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :
 (budget de fonctionnement)

N° de projet :
 (budget des dépenses en immobilisation)

Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis N° de transfert :

Budget additionnel demandé N° de transfert :

Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Procès-verbal du 4 novembre 2024	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Annabelle Gamache	Secrétaire juridique	2024-12-04
Greffe - Arrondissements		2024-12-04

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME **PROCÈS-VERBAL**

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME N° 13 DU 4 NOVEMBRE 2024,
À 17 h 30
À LA SALLE 113, AU 2070, BOULEVARD DE PORTLAND

MEMBRES PRÉSENTS :

Raïs Kibonge
Président

Fernanda Luz
Vice-présidente

Fanny Cohen Blancher
Membre

Serge Malenfant
Membre

Simon Mongeau-Descôteaux
Membre

PARTICIPENT ÉGALEMENT À L'ENSEMBLE OU À UNE PARTIE DE LA SÉANCE :

Lyne Dansereau
*Chef de division - planification, réglementation et
patrimoine*

Jean-Sébastien Fiset
Chargé de compte

Marie Massé
Chargée de projet - urbanisme

Yves Tremblay
Conseiller stratégique - plan d'urbanisme - DGA

Isabelle Côté
Secrétaire

MEMBRE ABSENT :

Éric Deslauriers
Membre

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

À 17 h 30, M. le président, Raïs Kibonge, déclare la séance ouverte.

2. ADOPTION DE L'AVIS DE CONVOCATION

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2024-0873-01

Adoption de l'avis de convocation

IL EST RÉSOLU

Que l'avis de convocation de la présente séance soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2024-0873-02

Adoption de l'ordre du jour

IL EST RÉSOLU

Que l'ordre du jour de la séance n° 13 du 4 novembre 2024 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4. PROCÈS-VERBAL

4.1. COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2024-0873-03

Lecture et adoption du procès-verbal n° 12 du 7 octobre 2024

IL EST RÉSOLU

Que la secrétaire soit dispensée de lire le procès-verbal de la réunion n° 12 du 7 octobre 2024.

Que le procès-verbal de la réunion n° 12 du 7 octobre 2024 soit adopté.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

5. DOSSIERS RELATIFS AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

5.1. MODIFICATION DU RÈGLEMENT DE DÉROGATION MINEURE

5.2. DEMANDE DE MODIFICATION DU RÈGLEMENT N° 1200

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2024-0874-00

Demande d'amendement au Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke, Zones REC0301, H0303 et H0305, rue McCrea (Ville de Sherbrooke et la Coopérative de solidarité l'Envolée)

La membre-citoyenne Fanny Cohen Blancher déclare son intérêt étant donné son lien d'employeur. Elle quitte la rencontre le temps des discussions du dossier.

Considérant que la Ville de Sherbrooke a adopté le *Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement* et que ce règlement est toujours en vigueur ;

Considérant que ledit règlement régit les usages et les normes applicables dans la zone « Récréative » REC0301 et les zones « Habitation » H0303 et H0305 ;

Considérant que la Ville de Sherbrooke est en voie de céder une partie du lot 1 395 951 du cadastre du Québec à la Coopérative de solidarité l'Envolée (Résolution C.M 2024-9193-00), lequel se trouve dans les trois zones susnommées, afin d'y permettre la construction d'une habitation de 19 logements adaptés pour une clientèle adulte atteinte du spectre de l'autisme ;

Considérant que cet usage serait donc destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement ;

Considérant l'accessibilité aux services de proximité par d'autres moyens que l'automobile et le fait que le projet nécessite peu de cases de stationnement ;

Considérant qu'il n'y a pas de raison de contingenter cette classe d'usage dans la zone H0305 en prenant en compte son environnement urbain et parce que l'usage ne sera autorisé que pour une clientèle particulière ;

Considérant que la Ville souhaite agrandir par le fait même la zone REC0301 à même la partie résiduelle du lot 1 395 951 du cadastre du Québec afin d'agrandir le parc Saint-Charles-Garnier adjacent (résolution C.M.2024-9193-00) ;

Considérant que la ville souhaite également ajuster la zone H0303 aux limites des terrains que la Ville désire vendre aux propriétaires des habitations unifamiliales qui se trouvent sur la rue Charles-Hamel (résolutions C.E. 2024-4226-00, C.E. 2024-4227-00 et C.E. 2024-4228-00) ;

Considérant que la demande est conforme au *Règlement n° 1000 adoptant le Schéma d'aménagement et de développement révisé de la Ville de Sherbrooke* ;

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL MUNICIPAL

Que la procédure d'amendement au *Règlement n° 1200 de zonage et de lotissement de la Ville de Sherbrooke* soit entreprise afin :

- d'autoriser la classe d'usages H-10 Habitation multifamiliale – plus de 18 logements, limitée à 19 logements dans la zone H0305 et de prescrire les normes de lotissement, les normes relatives au bâtiment principal et les normes d'implantation pour cette classe d'usages ;
- de prescrire des dispositions spécifiques applicables à la zone H0305 visant :
 - à retirer le nombre minimal de cases de stationnement exigé pour la classe d'usages H-10 Habitation multifamiliale – plus de 18 logements
 - à spécifier que la classe d'usage H-10 est autorisée uniquement si le projet est destiné à des personnes ayant besoin d'aide, de protection, de soins ou d'hébergement, visé par l'article 123.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1).
- d'agrandir la zone REC0301 à même une partie des zones H0303 et H0305 ;
- d'agrandir la zone H0303 à même une partie de la zone H0305 ;
- d'agrandir la zone H0305 à même une partie de la zone H0303.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. DEMANDES D'AUTORISATION

6.1. PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2024-0875-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 952, rue Fulton (Marie-Andrée Roy pour Michaël Cyr)

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de restauration du bâtiment principal situé au 952, rue Fulton **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat d'autorisation numéro 2024-0345 aux conditions suivantes :

Que les travaux de restauration et de préservation soient faits à l'identique des composantes d'origine ou anciennes, notamment en conservant les dimensions, les formes, les styles, les matériaux, les couleurs et les détails des composantes d'origine ou anciennes.

Que les travaux de restauration et de préservation projetés soient effectués par des professionnels accrédités en vertu du règlement du *Programme d'aide à la restauration patrimoniale des immeubles privés d'intérêt* (PARPIPI) et avec des savoir-faire traditionnels.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2024-0876-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 911, rue de l'Esplanade (Gilles Mc Innis)

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'agrandissement d'environ 19 mètres carrés du bâtiment principal, en fermant la galerie localisée en façade est, afin de créer un espace habitable quatre saisons **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-03333.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2024-0877-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 497, rue Victoria (Danielle Cloutier)

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux d'aménagement d'une entrée charretière pour le bâtiment situé aux 497, rue Victoria **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2024-03354.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2024-0878-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 1 – Insertion – 209, rue Belvédère Nord (Alexandre Lessard)

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux d'agrandissement pour le bâtiment situé au 209, rue Belvédère Nord **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2024-03015 aux conditions suivantes :

1. Qu'un élément architectural ou paysager faisant office d'écran à la base des murs soit ajouté pour réduire visuellement la portion en porte à faux ;
2. Qu'un aménagement paysager soit prévu avec la proposition telle qu'avec l'existant.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2024-0879-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 225, rue Wellington Sud (Marco Lefebvre, Publiforme pour Corbeil Électroménagers)

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de l'enseigne murale existante, consistant au remplacement du plexi tout en conservant le boîtier existant **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-04159.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2024-0880-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 135, rue Sanborn (Joseph Bensimon, 9413-9201 QUÉBEC INC.)

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la reconstruction du balcon avant existant en béton et menant à l'entrée principale du bâtiment par un nouveau balcon en aluminium (structure et garde-corps) avec plancher en fibre de verre tel que le balcon existant situé également en façade avant et ayant été remplacé en 2019 **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-04123.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2024-0881-00

Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 1290, boulevard du Plateau-Saint-Joseph (Christina Kovacevic pour Les Aliments M&M)

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation des enseignes pour le commerce situé au 1290, boulevard du Plateau-Saint-Joseph **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2024-03446.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

RÉSOLUTION C.C.U. AN 2024-0882-00

Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 448-450, rue Victoria (Mme Katherine Davey)

IL EST RÉSOLU DE RECOMMANDER AU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour divers travaux de rénovation extérieurs consistant à la réfection complète de la galerie avant avec du cèdre naturel, à la réfection de la galerie arrière par le remplacement des persiennes par un revêtement en déclin de bois, par le remplacement des cinq fenêtres existantes par des fenêtres en PVC, par l'ajout de trois fenêtres en PVC sur le côté gauche, par le remplacement de la toiture des avant-toits par un revêtement métallique et enfin par le remplacement du bardeau d'asphalte du pignon de la galerie arrière par du bardeau de cèdre **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-03087.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6.2. DÉROGATION MINEURE

6.3. USAGE CONDITIONNEL

6.4. PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE

6.5. PROJET INTÉGRÉ

7. DOSSIERS DIVERS

7.1. DOSSIER POUR ORIENTATION

DOSSIER C.C.U. AN 2024-0883-00

Présentation pour orientation des propositions d'implantation des tours de télécommunication Bell

Pour présentation, discussion et sélection des candidats à proposer :

- Secteur du boulevard de l'Université et de la rue Labbé : # 2
- Secteur rue Achille-Beaucher et rue Francis-McCrea : # 1
- Secteur de l'école Montcalm : # 1
- Secteur de la rue Belvédère sud : # 1

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

8. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h.

Sherbrooke, le 4 novembre 2024

Le président

Raïs Kibonge

La secrétaire

Isabelle Côté

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2115

N° dossier : 2024-04436

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, Urb., Ph.D.,
FNX Innov

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 58-66, rue Meadow / 100, rue Webster (David Quirion, 2542-1140 QUEBEC INC.)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 4 octobre 2024 et complétée le 25 octobre 2024 pour la construction d'un escalier de secours en acier galvanisé sur le mur arrière du bâtiment donnant dans la rue Webster et l'obturation de deux fenêtres avec de la brique similaire à la brique existante.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la construction d'un escalier de secours en acier galvanisé sur le mur arrière du bâtiment donnant dans la rue Webster et l'obturation de deux fenêtres avec de la brique similaire à la brique existante **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-04436.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
- Montant total net requis pour l'année en cours : \$
- Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :
(budget de fonctionnement)

N° de projet :
(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Disponible au greffe

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Yves Tremblay	Directeur	2024-10-30
Émilie Audet	Directrice	2024-11-01
Isabelle Côté	Directrice	2024-11-01

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2116

N° dossier : 2024-04445

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Daniel Quirion, Architecte, Équipe A

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 350, rue de l'Ontario (Alexandre Courchesne)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 8 octobre 2024 et complétée le 8 octobre 2024 pour les travaux suivants :

- Ajout d'une porte dans le mur de fondation sur l'élévation arrière.

Les autres travaux (reconstruction du balcon de béton, nouveaux garde-corps, construction d'un escalier de béton menant à la future porte) sont exemptés du PIIA en vertu de l'article 2.3.2, paragraphe 5) du Règlement 1205.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de réparation pour le bâtiment situé aux 350, rue de l'Ontario **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de permis n° 2024-04445.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours :* \$
- Montant total net requis pour l'année en cours :* \$
- Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : (budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT

Grille d'analyse et document visuel

FORMAT

PDF

DISPONIBILITÉ

Fichier joint

APPROBATIONS

NOM

Yves Tremblay

Émilie Audet

TITRE

Directeur

Directrice

DATE

2024-10-30

2024-11-01

Isabelle Côté	Directrice	2024-11-01
Greffe - Arrondissements		2024-11-05

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure

Réparation extérieure

Objectif :

L'insertion des bâtiments doit être contrôlée pour préserver le style architectural authentique des bâtiments patrimoniaux du secteur, à en reproduire les composantes architecturales prédominantes ou à améliorer le cachet ancien des bâtiments ayant une valeur patrimoniale mitigée.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
<p>Article 2.3.6</p> <p><u>Un PIIA relatif à une réparation d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire d'une aire supérieure à 25 mètres carrés est évalué selon les critères suivants :</u></p> <p>1) Les saillies, garde-corps, portes, fenêtres, chambranles, ornements et les autres éléments distinctifs du style du bâtiment peuvent être réparés ou remplacés par des éléments semblables à ceux d'origine ou qui s'harmonisent avec le style architectural du bâtiment.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le projet prévoit l'ajout d'une porte dans le mur de fondation de l'élévation arrière du bâtiment résidentiel abritant quatre logements, pour permettre d'accéder au sous-sol.</p> <p>L'intervention vise à installer une nouvelle porte piétonne composée en acier avec vitrage et moulures à caissons de modèle et couleur agencés à la porte principale existante.</p>	
<p>2) Les ouvertures peuvent être créées, modifiées ou murées, pourvu que ces travaux conservent l'équilibre des composantes architecturales du mur.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Quoiqu'elle soit harmonisée à l'existant, la nouvelle porte prenant place au niveau du sous-sol sera peu visible sur l'élévation arrière du bâtiment, considérant la construction de nouveaux murs de fondation en grande partie enfouis dans le sol au périmètre du nouvel escalier qui mène à la l'ouverture créée.</p>	
<p>3) Les couleurs et les matériaux de revêtement sont compatibles avec le bâtiment existant.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<p>4) La forme et la pente du toit respectent le style architectural du bâtiment.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Document visuel

PIIA

Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure

Illustration 1



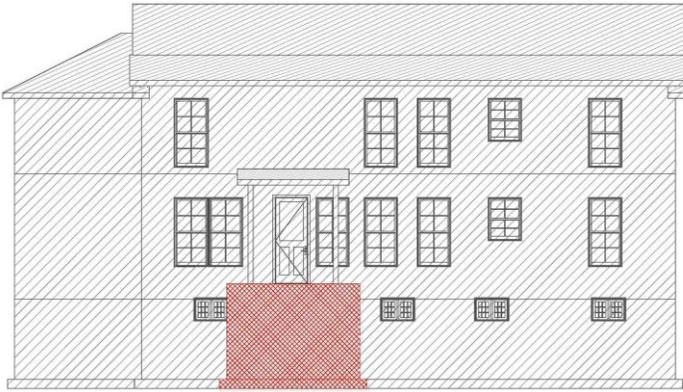
Secteur environnant le bâtiment situé au 350, rue de l'Ontario.

Illustration 2



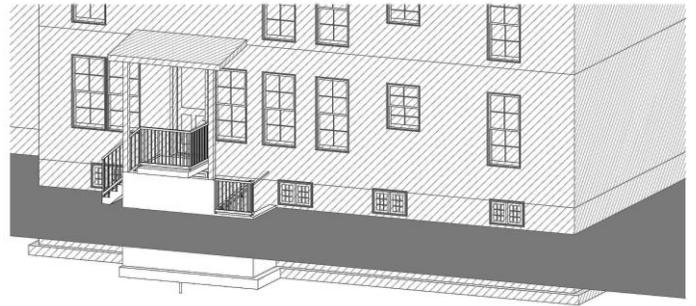
Vue sur l'élévation principale du bâtiment situé au 350, rue de l'Ontario. (Illustration tirée de Google map, mai 2024).

Illustration 3



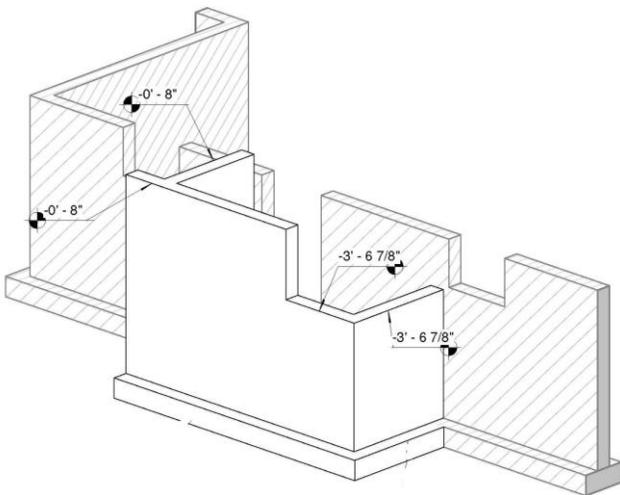
Élévation arrière du bâtiment situé au 350, rue de l'Ontario. La zone des travaux est indiquée en rouge.

Illustration 4



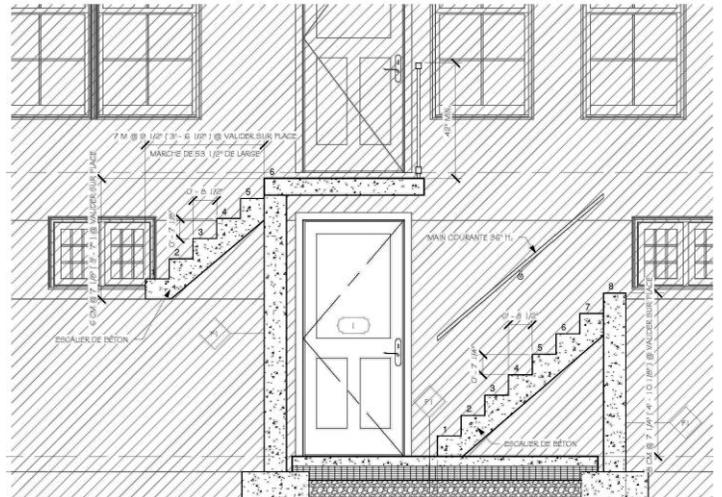
Représentation isométrique de l'élévation arrière du bâtiment situé au 350, rue de l'Ontario.

Illustration 5



Représentation isométrique des travaux pour le bâtiment situé au 350, rue de l'Ontario.

Illustration 6



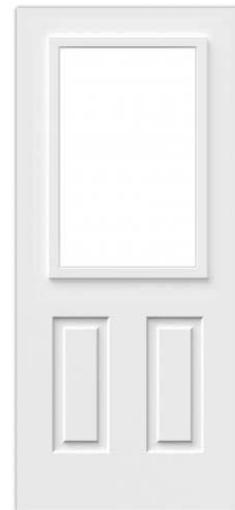
Coupe détaillée des travaux et vu sur la nouvelle porte pour le bâtiment situé au 350, rue de l'Ontario.

Illustration 7



Vue sur la porte existante de l'entrée principale du bâtiment situé au 350, rue de l'Ontario. La couleur de la nouvelle porte sera bleue identique à celle-ci.

Illustration 8



Modèle de la nouvelle porte pour le bâtiment situé au 350, rue de l'Ontario.

Illustration 9



Élévation arrière du bâtiment situé au 350, rue de l'Ontario, vue en perspective vers l'élévation latérale droite et le boulevard de Portland.

Illustration 10



Élévation arrière du bâtiment situé au 350, rue de l'Ontario, vue en perspective vers l'élévation latérale gauche du bâtiment.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2193

N° dossier : 2024-03849

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, Urb., Ph.D., FNX Innov

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 3050, boulevard de Portland (Patrick Guillemette, Lettrage Création ES pour Le Monde du Golf)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 29 août 2024 et complétée le 30 octobre 2024 pour l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne dans le pylône d'enseigne collective identifiant l'établissement « Le Monde du Golf ».

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation d'une enseigne murale et d'une enseigne dans le pylône d'enseigne collective identifiant l'établissement « Le Monde du Golf » **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-03849.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
- Montant total net requis pour l'année en cours : \$

Multipliateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Yves Tremblay	Directeur	2024-11-06
Émilie Audet	Directrice	2024-11-07
Isabelle Côté	Directrice	2024-11-07
Greffe - Arrondissements		2024-11-07

Grille d'analyse

PIIA

Aire commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph

Enseignes

Objectif :

Dans les aires commerciales régionales, les bâtiments doivent être implantés de manière à s'intégrer à l'environnement commercial, résidentiel et naturel existant, en adoptant une architecture sobre, en rehaussant l'image du site par des aménagements paysagers ainsi qu'en minimisant l'impact des projets commerciaux sur le réseau routier actuel et sur le voisinage résidentiel.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 4.1.6				
<u>Un PIIA relatif à l'installation ou la modification d'une enseigne ou de sa structure est évalué selon les critères suivants :</u>				
1) L'enseigne doit s'harmoniser avec le style architectural du bâtiment quant aux éléments suivants :				
a) la forme et les dimensions;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'enseigne murale projetée, de forme rectangulaire, mesurerait 3,7 mètres de largeur sur 0,91 mètre de hauteur pour une superficie de 3,39 mètres carrés (voir illustration 2).</p> <p>L'enseigne double face projetée dans le pylône d'enseigne collective mesurerait 2,29 mètres de largeur sur 1,67 mètre de hauteur pour une superficie de 3,82 mètres carrés (voir illustration 4).</p>	
b) les matériaux et les couleurs;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'enseigne murale projetée serait en aluminium, acrylique et PVC de couleur vert et noir avec un lettrage de couleur blanche agrémenté d'un contour de couleur noire (voir illustration 2).</p> <p>L'enseigne double face projetée dans le pylône d'enseigne collective serait en Plexiglas de couleur vert et noir (voir illustration 4).</p>	
c) l'éclairage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'enseigne murale projetée serait munie d'un éclairage interne constant au DEL (voir illustration 2).</p> <p>L'enseigne double face projetée dans le pylône d'enseigne collective serait non lumineuse (voir illustration 4).</p>	
2) L'enseigne doit s'harmoniser avec les enseignes déjà installées dans le secteur;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'une et l'autre enseignes s'harmonisent avec les enseignes déjà installées au Carrefour de l'Estrie (voir illustrations 3 et 5).	
3) L'enseigne au sol doit comporter un aménagement paysager à sa base;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enseigne collective existante est déjà munie d'un aménagement paysager à sa base (voir illustration 1).	
4) Le message de l'enseigne ne comporte que le nom de l'entreprise, le nom du propriétaire, le logo, la nature des activités et le numéro civique; l'emploi d'un slogan publicitaire est minimisé, sinon évité.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux enseignes projetées comporteraient le nom de l'entreprise, le logo et, de par sa dénomination, la nature des activités exploitées (voir illustrations 2 et 4).	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Enseigne existante en 2021, installée au Carrefour de l'Estrie, avant sa modification.

Illustration 2

BON DE TRAVAIL: 24132 **VERSION: 2** **Client: Le Monde Du Golf** **REQUIS: DATE: 28 AOÛT 2024**

ENSEIGNES ET BANNIÈRE

146 in
 36,875 in
 104 in
 55 in
 36 in
 7,75 in
 5,75 in
 4 in
 50,875 in

SUPERCENTRE DE GOLF
LE MONDE DU GOLF
GOLF WORLD
SHERBROOKE | ESTRIE

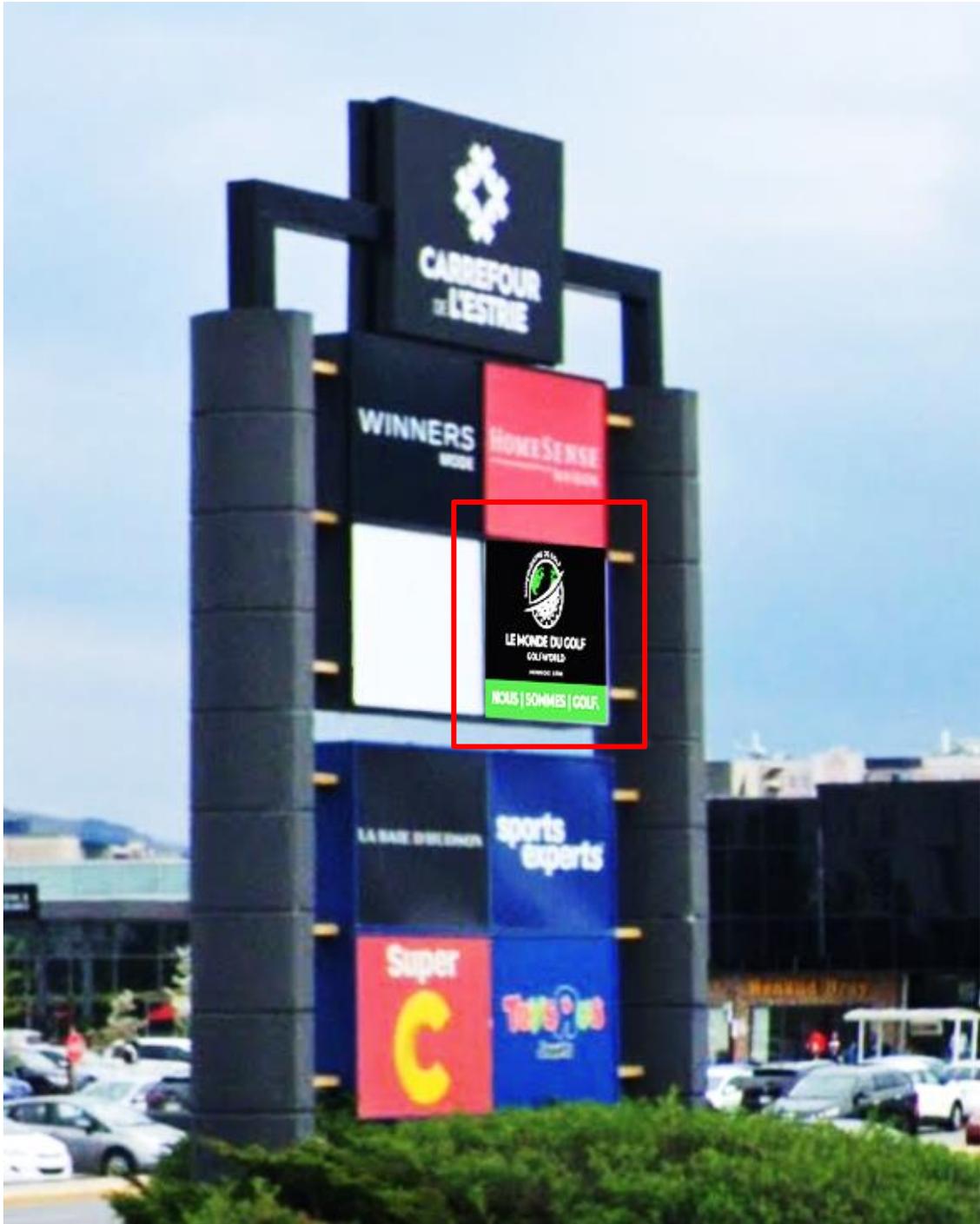
Enseigne en Channel lumineuse
 Lettres individuelles découpées
 Acrylique translucide 3/16 en façade avec contour en aluminium noir 80mm
 Fond en PVC 1/2" (non visible) avec éclairage au leds

Découpe de PVC 3/4" peint blanc
 Fixation avec tiges

Format: 146"L X 36"H
 Qte:1

Enseigne murale projetée.

Illustration 3



Enseigne double face projetée dans le pylône d'enseigne collective existante après sa modification.

Illustration 4



Détails de l'enseigne double face projetée dans le pylône d'enseigne collective.

Illustration 5



Enseignes murales existantes au Carrefour de l'Estric.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2206

N° dossier : 2024-03841

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, Urb., Ph.D.

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 250-254, rue High (Anabelle Panier-Delisle)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 3 septembre 2024 et complétée le 4 novembre 2024 pour l'ajout d'un balcon et d'un escalier extérieur de même que de deux portes en façade latérale gauche afin de créer une seconde issue distincte pour les deux logements existants localisés à l'étage, le tout pour régulariser la présence de trois logements dans une habitation bifamiliale isolée.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'ajout d'un balcon et d'un escalier extérieur de même que de deux portes en façade latérale gauche afin de créer une seconde issue distincte pour les deux logements existants localisés à l'étage, le tout pour régulariser la présence de trois logements dans une habitation bifamiliale isolée **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-03841.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
- Montant total net requis pour l'année en cours : \$
- Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : (budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Yves Tremblay	Directeur	2024-11-07
Émilie Audet	Directrice	2024-11-07
Isabelle Côté	Directrice	2024-11-07

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure

Réparation extérieure

Objectif :

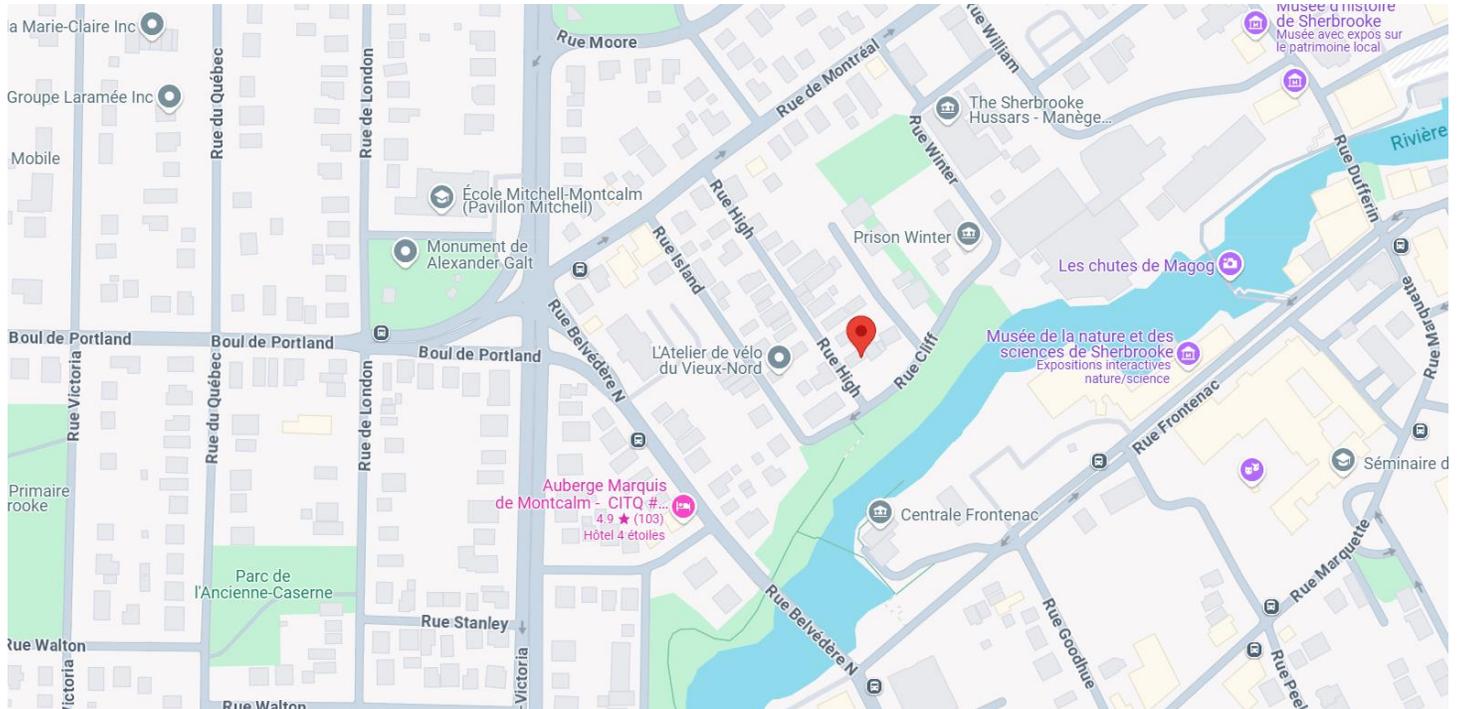
L'insertion des bâtiments doit être contrôlée pour préserver le style architectural authentique des bâtiments patrimoniaux du secteur, à en reproduire les composantes architecturales prédominantes ou à améliorer le cachet ancien des bâtiments ayant une valeur patrimoniale mitigée.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
<p>Article 2.3.6</p> <p><u>Un PIIA relatif à une réparation d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire d'une aire supérieure à 25 mètres carrés est évalué selon les critères suivants :</u></p> <p>1) Les saillies, garde-corps, portes, fenêtres, chambranles, ornements et les autres éléments distinctifs du style du bâtiment peuvent être réparés ou remplacés par des éléments semblables à ceux d'origine ou qui s'harmonisent avec le style architectural du bâtiment.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'ajout, en façade latérale gauche donnant au nord, de deux issues distinctes pour les logements localisés à l'étage est projeté de manière à s'intégrer au style architectural du bâtiment existant en respectant les composantes.</p> <p>Deux portes remplaceraient les deux fenêtres existantes.</p> <p>Un balcon et un escalier d'issue seraient construits, tout comme un garde-corps qui serait de même facture que le garde-corps existant au rez-de-chaussée en façade latérale droite.</p>	
<p>2) Les ouvertures peuvent être créées, modifiées ou murées, pourvu que ces travaux conservent l'équilibre des composantes architecturales du mur.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les deux portes pleinement fenêtrées qui remplaceraient les deux fenêtres existantes et qui constitueraient les nouvelles issues distinctes des logements de l'étage conserveraient l'équilibre des composantes de la façade latérale gauche donnant au nord.</p>	
<p>3) Les couleurs et les matériaux de revêtement sont compatibles avec le bâtiment existant.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le balcon et l'escalier projetés seraient en acier de couleur noire, tout comme le garde-corps projeté.</p> <p>Les deux portes projetées seraient également en acier de couleur noire.</p>	
<p>4) La forme et la pente du toit respectent le style architectural du bâtiment.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La forme et la pente du toit ne seraient pas modifiées.</p>	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Localisation du bâtiment bifamilial situé aux 250-254, rue High.

Illustration 2



Bâtiment bifamilial existant.

Illustration 3



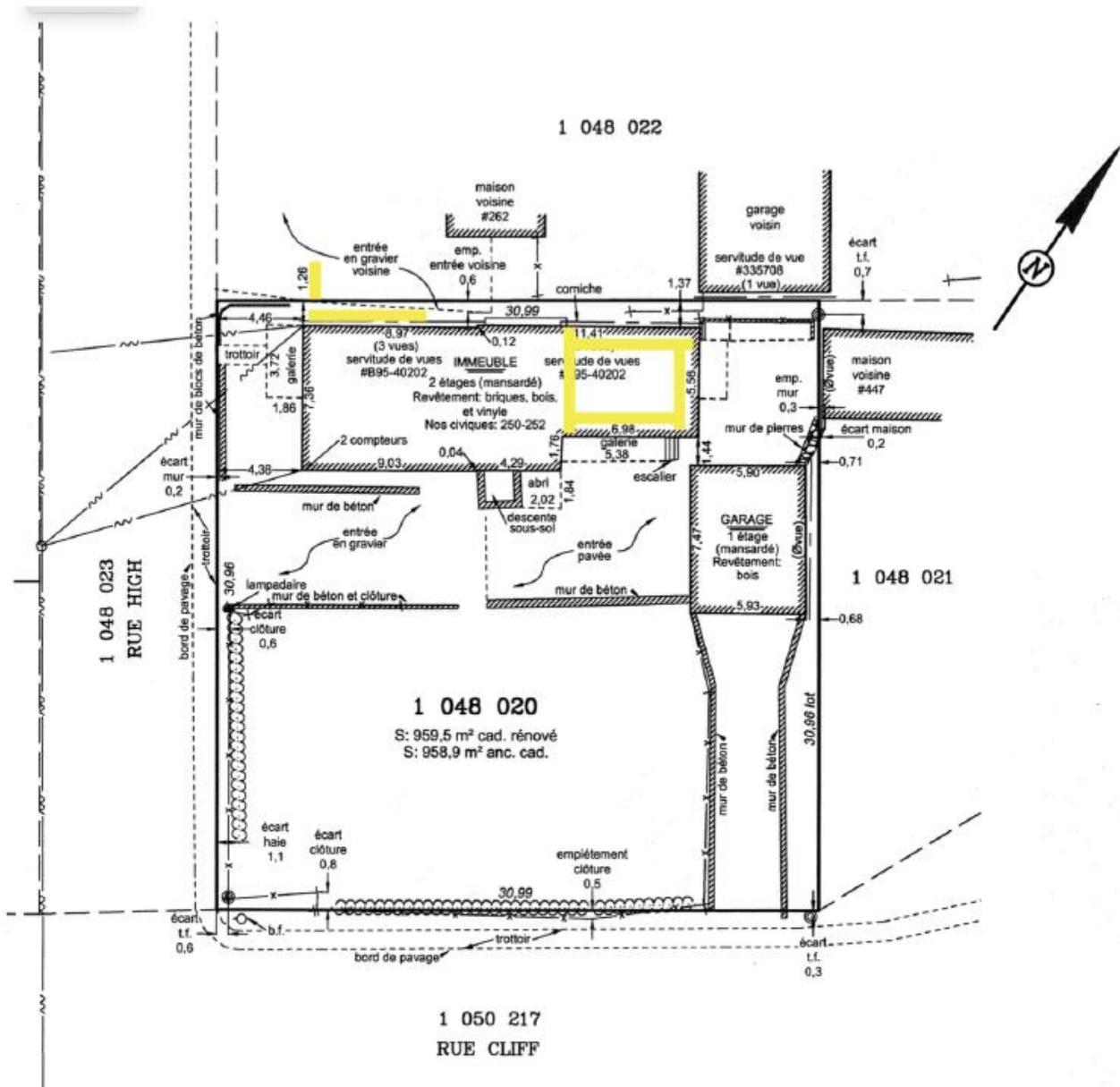
Façade latérale droite du bâtiment bifamilial existant occupée par un balcon.

Illustration 4



Garde-corps existant en façade latérale droite.

Illustration 5



Localisation de l'immeuble existant.

Illustration 6



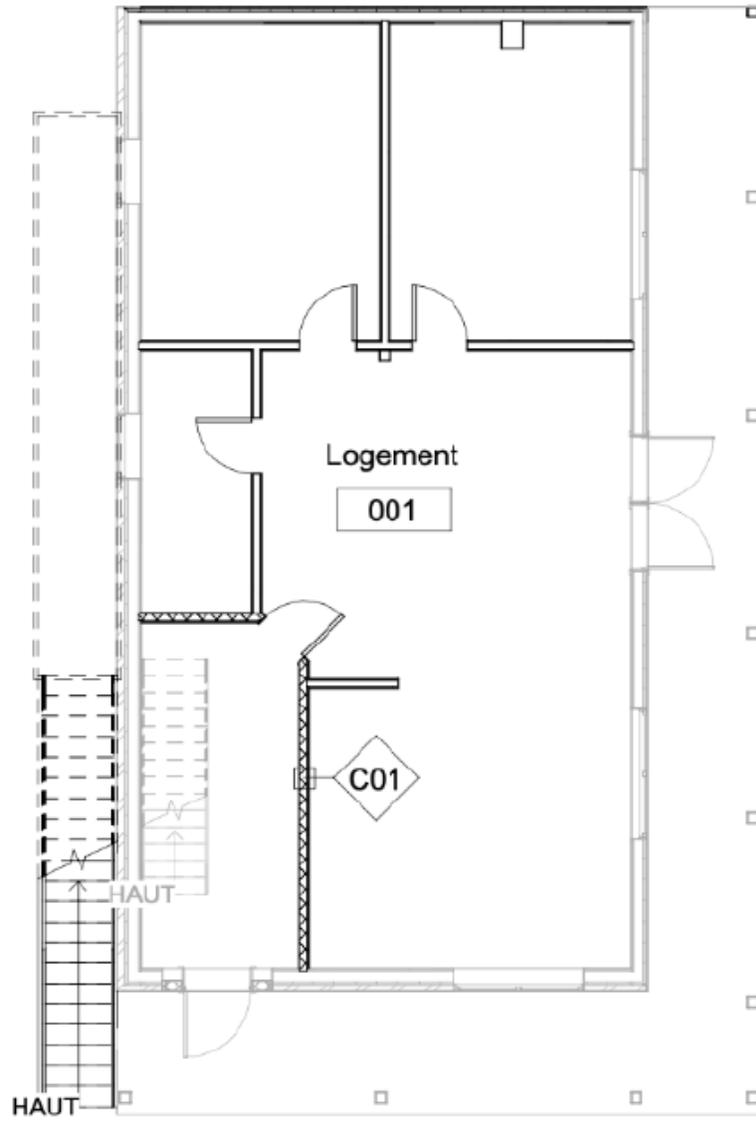
Palier et escalier d'issue projetés en façade latérale gauche donnant au nord.

Illustration 7



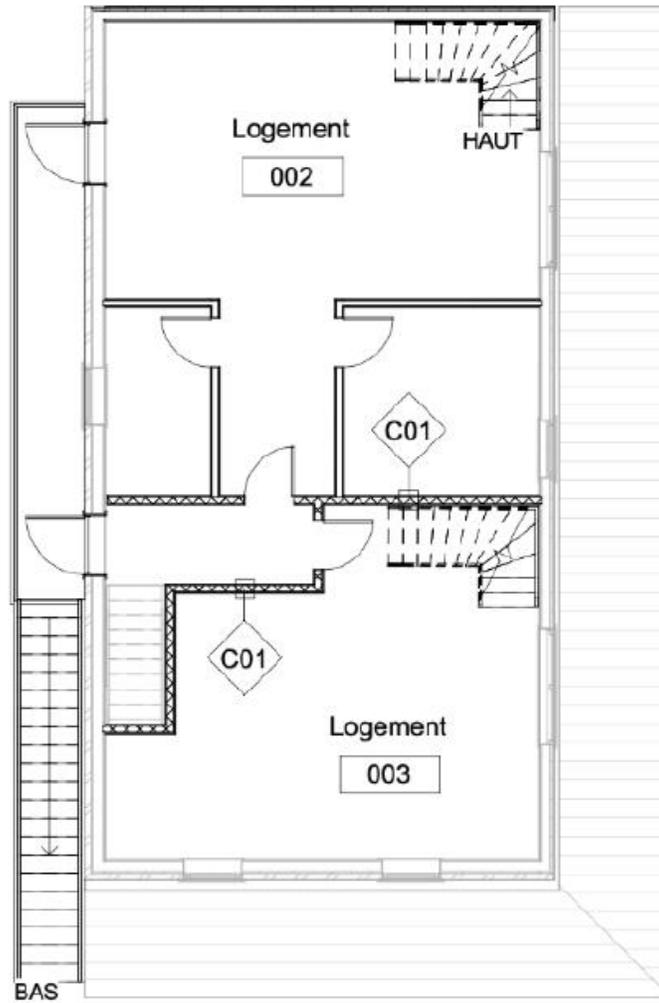
Palier et escalier d'issue projetés en façade latérale gauche donnant au nord.

Illustration 8



Plan du rez-de-chaussée avec, en façade latérale gauche donnant au nord, le nouvel escalier d'issue projeté pour les deux logements de l'étage.

Illustration 9



Plan de l'étage avec, en façade latérale gauche donnant au nord, le nouvel escalier d'issue projeté pour les deux logements.

Illustration 10

1	2	PS	PORTE SIMPLE: SÉRIE ACIER
		82 1/2"	<p>000 - UNI AVEC CAP DE VINYL SLAB DE PORTE (32) NOV-CLEAR, 08-079-060-160 - FEN. STD. 22X64 EN+ARGON TR CONTEMPORAIN SLAB DE PORTE PEINTURE EXTÉRIEURE: NOIR 525 Gentek CONTOUR DE VITRAGE PEINTURE EXTÉRIEURE: NOIR 525 Gentek BALAI DE PORTE PEINTURE EXTÉRIEURE: NOIR 525 Gentek COUPE FROID NOIR GAUCHE INTÉRIEUR ÉPAISSEUR DU CADRE DES JAMBAGES: 1 1/4 PROFONDEUR DE CADRE DE 7 1/4" PROFONDEUR DE SEUIL: 7 1/4" , SEUIL 7 1/4" RECOUVREMENT EXTÉRIEUR EN ALUMINIUM PEINTURE DE RECOUVREMENT EXTÉRIEUR : NOIR 525 Gentek MOULURE DE RETENUE EXTÉRIEURE PEINTURÉ: NOIR 525 Gentek RECOUVREMENT INTÉRIEUR EN PVC PENTURES STAINLESS PERÇAGE 1 TROU 2 1/8 BACK SET @ 2 3/4 COMM:*** POIGNÉE NON INCLUS ***</p>
33 1/2"			

Portes projetées, pleinement fenêtrées.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2173

N° dossier : 2024-0391

Service : Planification et gestion du territoire

Division : Planification, réglementation et patrimoine

Gestionnaire responsable : Suzanne Bergeron

Dossier préparé par : Pascal Yergeau, technicien en urbanisme – grade 2

Titre : Chargée de projet - urbanisme

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 175-181, rue Brooks (Coop d'habitation du possible a/s Denis Arcand)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 27 février 2023 et complétée le 6 septembre 2024 pour la propriété en titre pour les travaux suivants :

- La couverture en tôle en place sur la toiture du bâtiment principal sera remplacée par une couverture en acier émaillé de la compagnie Galvalume de couleur gris pâle, incluant l'installation d'arrêts de neige de couleur identique que les couvertures projetées.
- Le bardeau d'asphalte de la tourelle sera remplacé par une couverture de métal en plaques carrées de couleur grise comme celui du Galvalume de la toiture principale.
- Le remplacement de descentes pluviales et des gouttières en aluminium de couleur blanche font aussi partie du projet.

En plus du plan d'implantation et d'intégration architecturale de classe 3, la demande de certificat d'autorisation et l'analyse de celle-ci sont en lien avec une demande d'aide financière pour le *Programme d'aide à la restauration patrimoniale des immeubles privés d'intérêt (PARPIPI)*. Ce programme vise la restauration et la préservation des éléments caractéristiques des immeubles de propriété privée ayant une grande valeur patrimoniale avec des matériaux d'origine ou anciens et avec des savoir-faire traditionnels. La maison d'influence Queen Anne, construite en 1900, s'est vu octroyer une valeur patrimoniale potentielle de B Bonne dans l'*Inventaire architectural et patrimonial des secteurs urbains de la Sherbrooke* réalisé entre 2017 et 2020 (voir fiche simplifiée ci-jointe).

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement.
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire.

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour les travaux de restauration et de préservation pour le bâtiment principal situé au 175-181, rue Brooks **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat d'autorisation n° 2024-04703, et ce, aux conditions suivantes :

- Que les travaux de restauration et de préservation soient faits à l'identique, notamment en conservant les dimensions, les formes, les styles, les matériaux, les couleurs et les détails des composantes d'origine ou anciennes;
- Que les couvertures en acier émaillé, les descentes pluviales et les gouttières respectent les couleurs proposées dans la demande;
- Que l'ensemble des travaux de restauration et de préservation projetés soient effectués par des professionnels accrédités en vertu du règlement du *Programme d'aide à la restauration patrimoniale des immeubles privés d'intérêt (PARPIPI)* et avec des savoir-faire traditionnels.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
- Montant total net requis pour l'année en cours : \$
- Multiplieur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :
(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse_PIIA classe 3_175-181 rue Brooks_2024	PDF	Fichier joint
Inventaire patrimonial des secteurs urbains_Fiche simplifiée_175-181, rue Brooks_2018	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Suzanne Bergeron	Chargée de projet - urbanisme	2024-11-12
Yves Tremblay	Directeur	2024-11-12
Émilie Audet	Directrice	2024-11-14
Isabelle Côté	Directrice	2024-11-14
Greffe - Arrondissements		2024-11-15

Document visuel

PIIA

**Aires patrimoniales de classe 3 –
Intégration supérieure**

Réparation extérieure

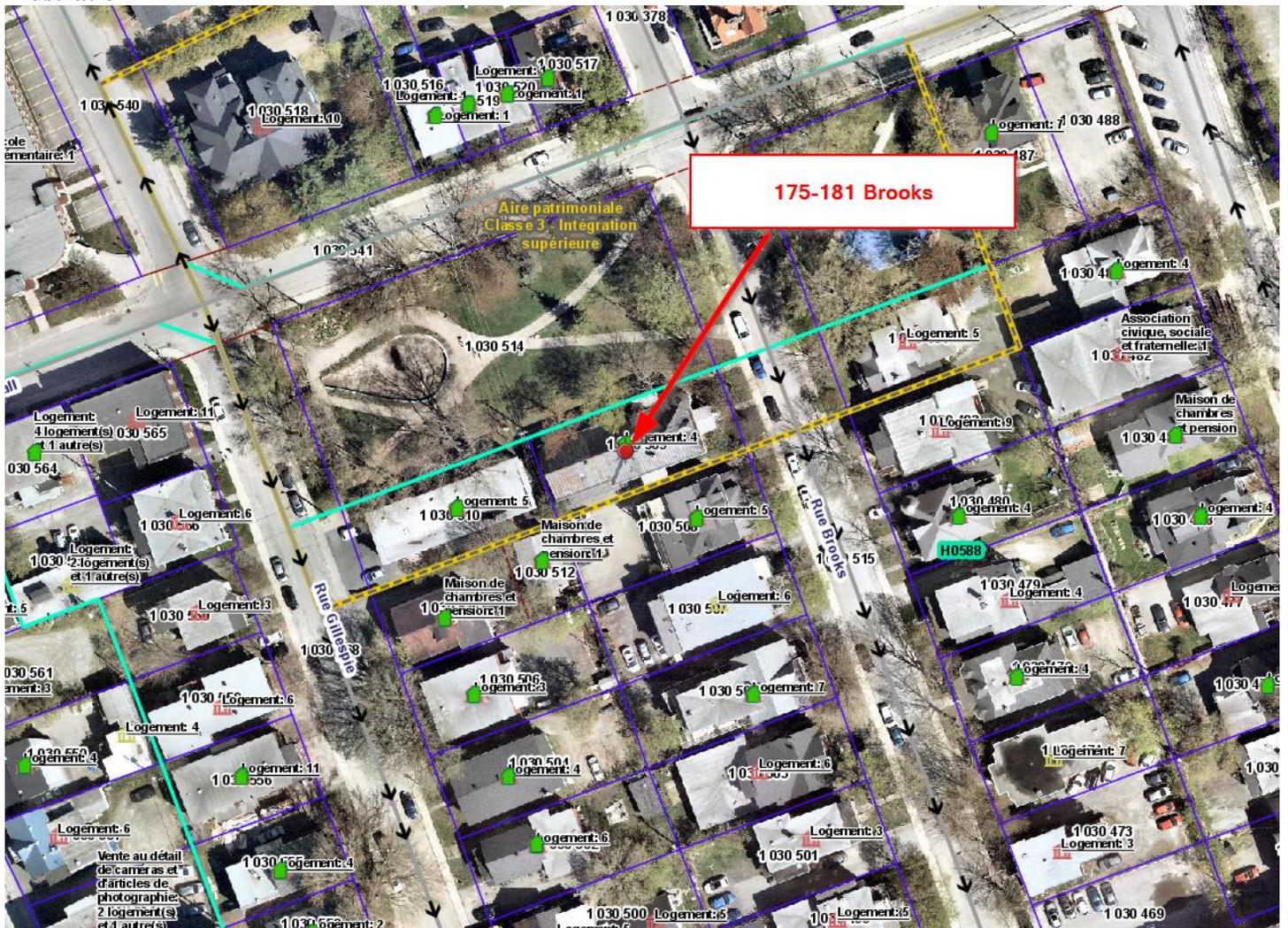
Objectif :

L'insertion des bâtiments doit être contrôlée pour préserver le style architectural authentique des bâtiments patrimoniaux du secteur, à en reproduire les composantes architecturales prédominantes ou à améliorer le cachet ancien des bâtiments ayant une valeur patrimoniale mitigée.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
<p>Article 2.3.6</p> <p><u>Un PIIA relatif à une réparation d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire d'une aire supérieure à 25 mètres carrés est évalué selon les critères suivants :</u></p> <p>1) Les saillies, garde-corps, portes, fenêtres, chambranles, ornements et les autres éléments distinctifs du style du bâtiment peuvent être réparés ou remplacés par des éléments semblables à ceux d'origine ou qui s'harmonisent avec le style architectural du bâtiment.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La couverture en tôle existante sur la toiture du bâtiment principal sera remplacée par une en acier émaillé de la compagnie Galvalume de couleur gris pâle, incluant aussi l'installation d'arrêts de neige de couleur identique que la couverture projetée.</p> <p>Le bardeau d'asphalte de la tourelle sera remplacé par une couverture de métal en plaques carrées de couleur gris pâle comme celui du Galvalume de la toiture principale.</p> <p>Le remplacement de descentes pluviales et des gouttières en aluminium de couleur blanche font aussi partie du projet.</p>	<p>Que les travaux de restauration et de préservation soient faits à l'identique des composantes d'origine ou anciennes, notamment en conservant les dimensions, les formes, les styles, les matériaux, les couleurs et les détails des composantes d'origine ou anciennes.</p> <p>Que les travaux de restauration et de préservation projetés soient effectués par des professionnels accrédités en vertu du règlement du <i>Programme d'aide à la restauration patrimoniale des immeubles privés d'intérêt</i> (PARPIPI) et avec des savoir-faire traditionnels.</p>
<p>2) Les ouvertures peuvent être créées, modifiées ou murées, pourvu que ces travaux conservent l'équilibre des composantes architecturales du mur.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
<p>3) Les couleurs et les matériaux de revêtement sont compatibles avec le bâtiment existant.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La couleur de la couverture en acier émaillé de la compagnie Galvalume est « galvalume plus », soit un gris pâle, qui s'harmonise avec la maçonnerie de brique rouge de l'édifice.</p>	<p>Que les couvertures en acier émaillé, les descentes pluviales et les gouttières respectent les couleurs proposées dans la demande.</p> <p>Que les travaux de restauration et de préservation projetés soient effectués par des professionnels accrédités en vertu du règlement du <i>Programme d'aide à la restauration patrimoniale des immeubles privés d'intérêt</i> (PARPIPI) et avec des savoir-faire traditionnels.</p>
<p>4) La forme et la pente du toit respectent le style architectural du bâtiment.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La forme et la pente du toit ne sont pas modifiées.</p>	

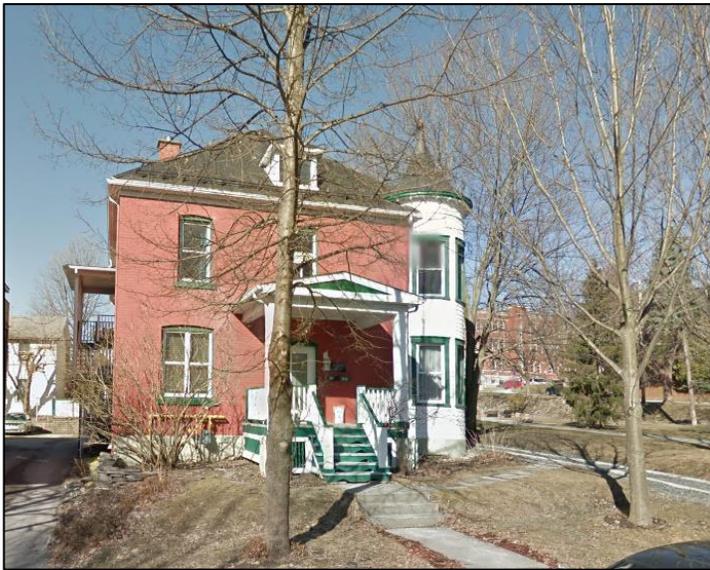
Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure

Illustration 1



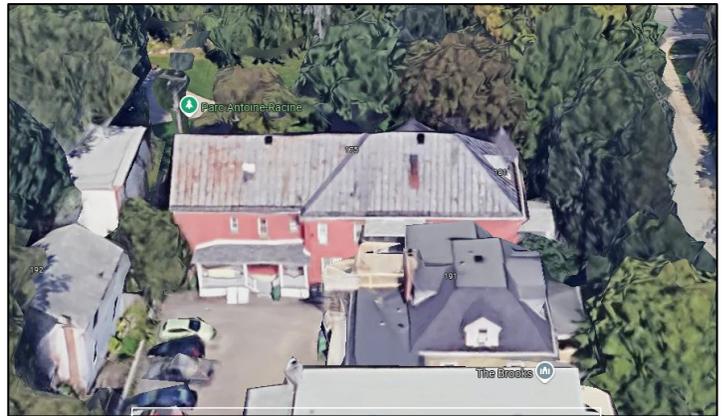
Localisation de la propriété du 175-181, rue Brooks

Illustration 2



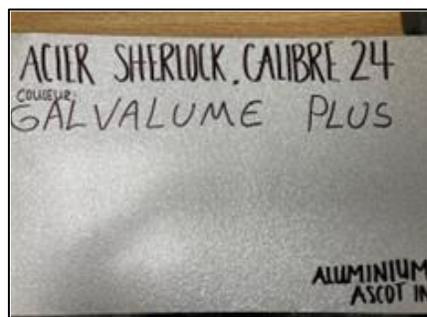
Façade du 175-181, rue Brooks

Illustration 3



Couverture actuelle

Illustration 4



Couverture en acier émaillé de la compagnie Galvalume™ de couleur « galvalume plus »

Identification

Adresse validée modifiée

Adresse principale	175 - 181	Rue	Brooks
Adresse secondaire	-		
Matricule	9529951199	Cadastre	1 030 509
Secteur patrimonial	25	Quartier centre sud	
Arrondissement	Arrondissement des Nations		
Ensemble	Aucun		
Nom de l'édifice	Aucun		
Usage actuel	1000	Logement	
Aire de PIIA	PIIA Sherbrooke_aire patrimoniale de classe 3		
Statut juridique	Aucun		



Données spatiales

IDG Ville	Latitude	45	23	52,44
12535	Longitude	-71	53	26,88

Éléments relatifs à l'architecture

Élévations	Nombre d'étages	2	Demi-étage <input checked="" type="radio"/>
Matériau(x)	Façade avant	Brique	Bardeau de bois
	Façade arrière	Brique	
	Façade gauche	Brique	
	Façade droite	Brique	
Toiture			
	Forme de la toiture	À croupes	À deux versants droits
	Forme de lucarne	À croupe	À pignon
Ouvertures			
	Type de porte	Pleine	
	Matériau dominant	PVC	
	Type de fenêtre	À guillotine	Coulissante Soupirlail
	Matériau dominant	PVC	PVC PVC
Ornementation			
	Plate-bande		Chambranle
	Bardeau décoratif		Fronton
	Garde-corps et balustrade		Épi, mât



12535_2018-02-01

Annexes/adjonctions et saillies

Type d'annexe/adjonction	Type de saillie
Corps de bâtiment secondaire	Balcon
	Tour/Tourelle
	Auvent
	Cheminée
Bâtiments secondaires	
Fonction bâtiment secondaire	État bâtiment
Aucun	

Informations historiques et patrimoniales

Date de construction	1900 - 1900	<input checked="" type="radio"/> validée <input type="radio"/> modifiée	Évaluation de l'état et de l'intérêt patrimonial
Influence(s) stylistique(s)	Date erronée	rôle d'évaluation	État physique
1880-1920 Queen Anne			B Bon (travaux mineurs requis)
			État d'authenticité
			B Bon (évolution harmonieuse)
			Intégration au milieu
			A Excellent (harmonieux et en continuité)
			Valeur patrimoniale
			B Bonne

Photographies supplémentaires

Façade avant



12535_2018-01

Façade arrière



12535_2018-06

Façade latérale droite



12535_2018-07

Façade latérale gauche



12535_2018-03

Autre photographie



12535_2018-02-02

Autre photographie



12535_2018-08

Gestion des données

Inventorié par	Patri-Arch	Date de création	2018-07-03		
Validé par	Guillaume Gendron, Ville de Sherbrooke	Date de validation	2018-08-07	2020-03-30	
Modifié par		Date de modification			

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2236

N° dossier : 2024-04431

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, Urb., Ph.D.,
FNX Innov

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 510, rue Jean-Paul-Perrault (Marc Lachance, Enseignes Sherbrooke pour Coop Alentour Notre Épicerie Santé)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 4 octobre 2024 et complétée le 4 novembre 2024 pour la modification de deux enseignes existantes, une murale et une autre sur le pylône d'enseigne collective pour l'établissement Coop Alentour Notre épicerie santé.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de deux enseignes existantes, une murale et une autre sur le pylône d'enseigne collective pour l'établissement Coop Alentour Notre épicerie santé **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-04431, à la condition suivante :

1. Que le pylône d'enseigne collective existant soit agrémenté d'un aménagement paysager à sa base et qu'une proposition en ce sens soit déposée pour approbation et préalablement à l'émission du permis.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
- Montant total net requis pour l'année en cours : \$
- Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Yves Tremblay	Directeur	2024-11-11

Émilie Audet	Directrice	2024-11-14
Isabelle Côté	Directrice	2024-11-14
Greffe - Arrondissements		2024-11-15

Grille d'analyse

PIIA

Aire commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph

Enseignes

Objectif :

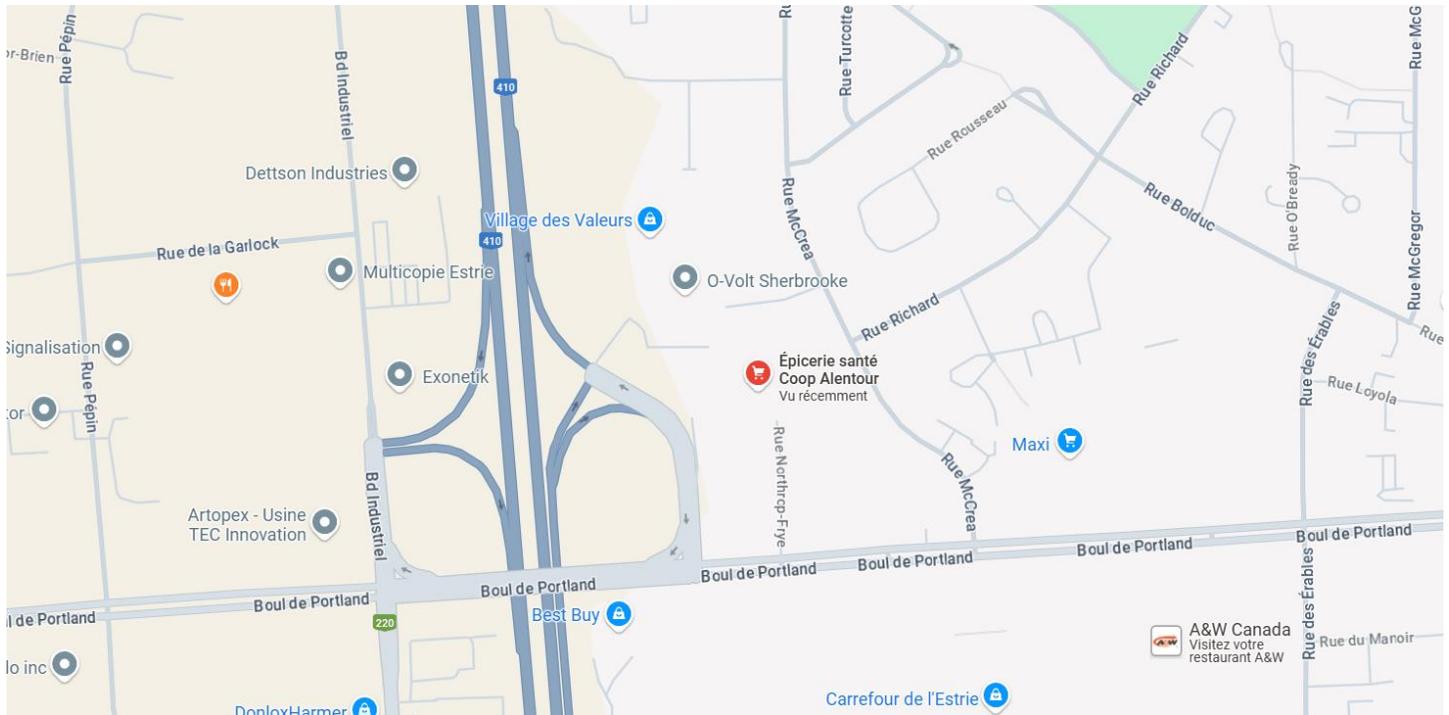
Dans les aires commerciales régionales, les bâtiments doivent être implantés de manière à s'intégrer à l'environnement commercial, résidentiel et naturel existant, en adoptant une architecture sobre, en rehaussant l'image du site par des aménagements paysagers ainsi qu'en minimisant l'impact des projets commerciaux sur le réseau routier actuel et sur le voisinage résidentiel.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 4.1.6 <u>Un PIIA relatif à l'installation ou la modification d'une enseigne ou de sa structure est évalué selon les critères suivants :</u>				
1) L'enseigne doit s'harmoniser avec le style architectural du bâtiment quant aux éléments suivants :				
a) la forme et les dimensions;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enseigne murale projetée, similaire à l'enseigne existante et de forme rectangulaire, mesurerait 5,48 mètres de longueur sur 1,86 mètre de largeur pour une superficie de 10,2 mètres carrés (voir illustration 3). L'enseigne projetée sur le pylône d'enseigne collective, également similaire à l'enseigne existante et de forme rectangulaire, mesurerait 3,65 mètres de largeur sur 1,21 mètre de longueur pour une superficie de 4,41 mètres carrés (voir illustration 5).	
b) les matériaux et les couleurs;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enseigne murale projetée serait de type channel avec lettrage en PVC de couleurs blanches et vertes (voir illustration 3). L'enseigne projetée sur le pylône d'enseigne collective serait en vinyle translucide avec lettrage de couleurs gris 5 % et vertes (voir illustration 5).	
c) l'éclairage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux enseignes projetées, murale et sur le pylône d'enseigne collective, seraient éclairées par translucidité au LED (voir illustrations 3 et 5).	
2) L'enseigne doit s'harmoniser avec les enseignes déjà installées dans le secteur;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux enseignes projetées s'harmonisent aux enseignes existantes dans le voisinage immédiat.	
3) L'enseigne au sol doit comporter un aménagement paysager à sa base;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le pylône d'enseigne collective existant ne comporte aucun aménagement paysager à sa base (voir illustrations 4 et 5).	Que le pylône d'enseigne collective existant soit agrémenté d'un aménagement paysager à sa base et qu'une proposition en ce sens soit déposée pour approbation et préalablement à l'émission du permis.
4) Le message de l'enseigne ne comporte que le nom de l'entreprise, le nom du propriétaire, le logo, la nature des activités et le numéro civique; l'emploi d'un slogan publicitaire est minimisé, sinon évité.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le message de l'enseigne projetée demeure similaire quant au message véhiculé. Seul le mot « Votre » est remplacé par le mot « Notre » et le design du logo serait renouvelé (voir illustrations 2 à 5).	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Localisation de l'établissement commercial situé au 510, rue Jean-Paul Perrault.

Illustration 2



Enseigne murale existante.

Illustration 3



Enseigne channel Facade

COOP Alentour

Lettres channel contour blanc | CV Trim blanc
Éclairage par translucidité (LEDS) | Plastique 3/16 po

Notre épicerie santé

Lettres de PVC 1/2 | «Notre» peint en vert | Non éclairé
Ancrages non apparents

Dimension de l'enseigne 216 po L x 73.5 po H

Prix 6 418.00\$**

Le prix inclus : infographie / demande de permis / découpe CNC
transport / installation / service de nacelle



Enseigne murale projetée.

Illustration 4



Enseigne sur pylône d'enseigne collective existante.

Illustration 5



Pylône double face

Relettrage de plastique translucide d'une enseigne lumineuse existante double face de type pylône

Éclairage par translucidité | Plastiques 3/16 po translucide

Impression numérique sur vinyle translucide et laminage UV

Dimension des plastiques 144 po L x 48 po H

Hauteur du pylône : ± 37 pieds

Prix 958.00\$*^{tx} chaque côté

Le prix inclus : *infographie / demande de permis / transport installation / service de nacelle*



Enseigne sur pylône projetée.

Illustration 6



Détails de l'enseigne murale projetée.

Illustration 7



Détails de l'enseigne sur pylône projetée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2255

N° dossier : 2024-04265

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, Urb., Ph.D.,
FNX Innov

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier – 775, rue Galt Ouest (Les Enseignes Média Modul pour IGA Extra St-Pierre)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 24 septembre 2024 et complétée le 6 novembre 2024 pour la modification de deux enseignes détachées, l'une sur le pylône d'enseigne collective existant et l'autre individuelle sur socle existant pour identifier l'établissement IGA Extra St-Pierre.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de deux enseignes détachées, l'une sur le pylône d'enseigne collective existant et l'autre individuelle sur socle existant pour identifier l'établissement IGA Extra St-Pierre **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat n° 2024-04265.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$

Montant total net requis pour l'année en cours : \$

Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Yves Tremblay	Directeur	2024-11-12
Émilie Audet	Directrice	2024-11-14
Isabelle Côté	Directrice	2024-11-14
Grefte - Arrondissements		2024-11-15

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 4 – À statut particulier

Enseignes

Objectif :

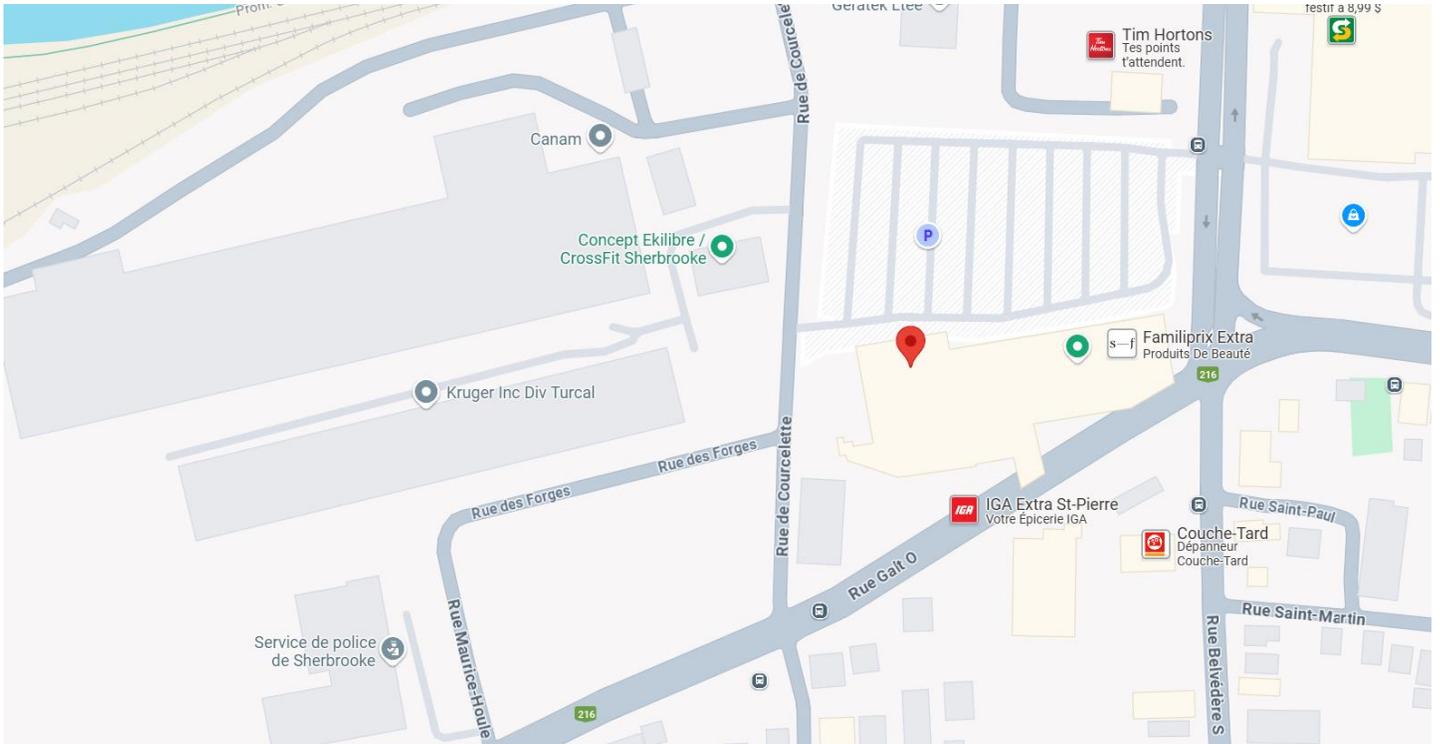
L'insertion et l'intégration des bâtiments et des installations extérieures doivent être contrôlées pour sauvegarder le caractère architectural unique et distinctif des bâtiments ou parties de bâtiments patrimoniaux existants dans l'aire.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.4.7				
<u>Un PIIA relatif à l'installation ou la modification d'une enseigne ou de sa structure est évalué selon les critères suivants :</u>				
1) L'enseigne doit être localisée de manière à ne pas masquer un ornement architectural.				
a) la forme et les dimensions;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De forme rectangulaire, l'enseigne projetée dans le pylône d'enseigne collective existant mesurerait 2,54 mètres de largeur sur 1,88 de hauteur pour une superficie de 4,77 mètres carrés (voir illustration 4). Également de forme quasi carrée, l'enseigne sur socle individuelle projetée mesurerait 2,49 mètres de largeur sur 2,51 mètres de hauteur pour une superficie de 6,26 mètres carrés (voir illustration 6).	
b) les matériaux et les couleurs;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux enseignes projetées seraient en plexiglass dont le fond serait de couleur noire et le lettrage de couleurs rouge et blanc grisé à 25% (voir illustrations 4 et 6).	
c) l'éclairage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux enseignes projetées seraient munies d'un éclairage interne tel que l'existant (voir illustrations 3 à 6).	
2) L'enseigne doit être localisée de manière à ne pas masquer un ornement architectural.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Étant toutes deux détachées, les deux enseignes projetées ne masquent aucun ornement architectural (voir illustrations 3 à 6).	
3) L'agencement des composantes architecturales du bâtiment et de l'enseigne doit être équilibré.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux enseignes projetées sont détachées du bâtiment.	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Localisation de l'établissement situé au 775, rue Galt Ouest.

Illustration 2



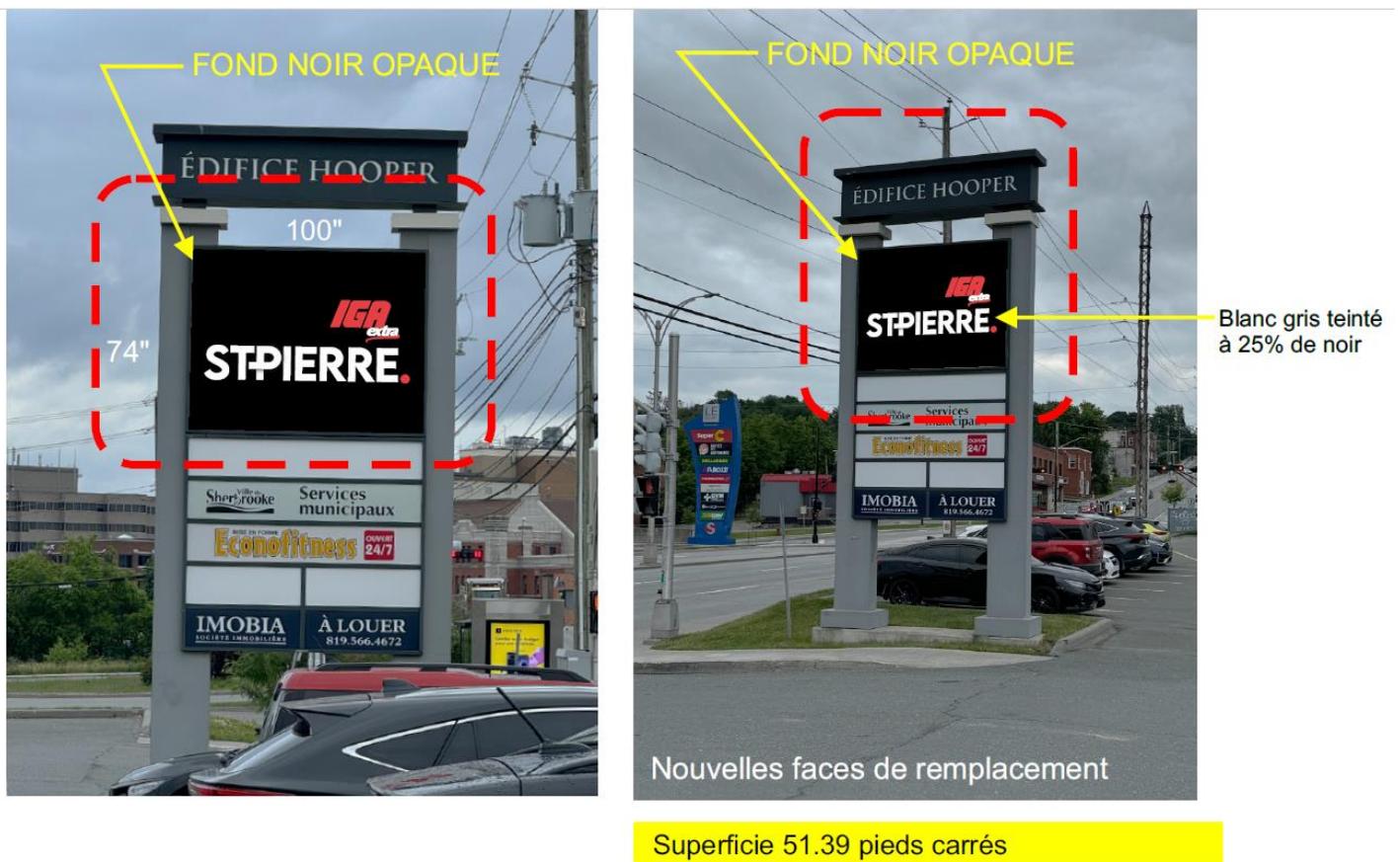
Façade principale de l'établissement IGA Extra St-Pierre donnant sur l'aire de stationnement opposée à la rue Galt Ouest.

Illustration 3



Pylône d'enseigne collective existant.

Illustration 4



Enseigne projetée sur le pylône d'enseigne collective existant.

Illustration 5



Enseigne individuelle sur socle existant donnant dans la rue Galt Ouest.

Illustration 6



Superficie 67.38 pieds carrés

Enseigne individuelle projetée sur socle donnant sur la rue Galt Ouest.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2264

N° dossier : 2024-04075

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, Urb., Ph.D.,
FNX Innov

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 450, rue de Montréal (Jacques Audet, Construction Jacques Audet Inc. pour Sylvain Audet)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 6 août 2024 et complétée le 4 novembre 2024 pour divers travaux de rénovation extérieure consistant au remplacement de 20 fenêtres, des gouttières et des soffites.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour divers travaux de rénovation extérieure consistant au remplacement de 20 fenêtres, des gouttières et des soffites **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-04075.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$

Montant total net requis pour l'année en cours : \$

Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Yves Tremblay	Directeur	2024-11-12
Émilie Audet	Directrice	2024-11-14
Isabelle Côté	Directrice	2024-11-14
Grefe - Arrondissements		2024-11-15

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure

Réparation extérieure

Objectif :

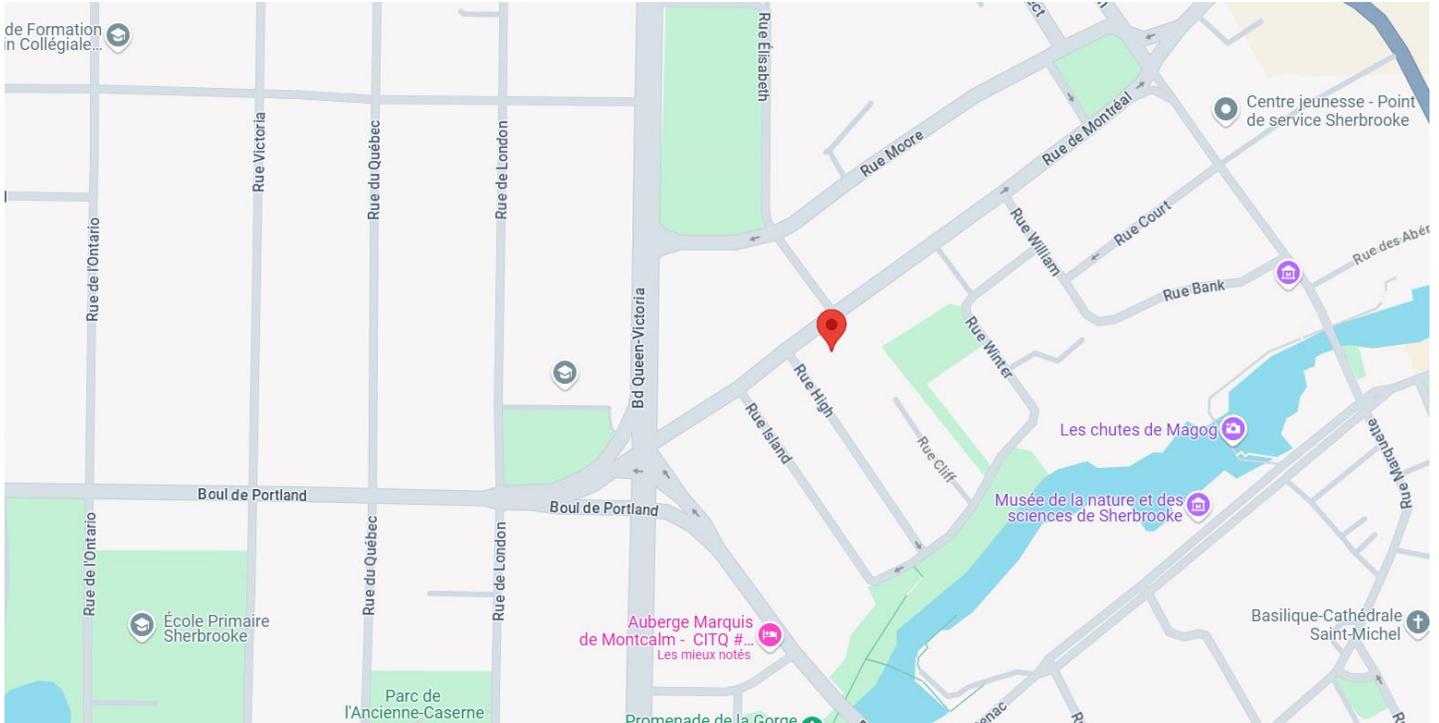
L'insertion des bâtiments doit être contrôlée pour préserver le style architectural authentique des bâtiments patrimoniaux du secteur, à en reproduire les composantes architecturales prédominantes ou à améliorer le cachet ancien des bâtiments ayant une valeur patrimoniale mitigée.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
<p>Article 2.3.6</p> <p><u>Un PIIA relatif à une réparation d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire d'une aire supérieure à 25 mètres carrés est évalué selon les critères suivants :</u></p> <p>1) Les saillies, garde-corps, portes, fenêtres, chambranles, ornements et les autres éléments distinctifs du style du bâtiment peuvent être réparés ou remplacés par des éléments semblables à ceux d'origine ou qui s'harmonisent avec le style architectural du bâtiment.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les vingt fenêtres que comporte le bâtiment multifamilial seraient remplacées par des fenêtres similaires, soit des fenêtres à guillotine munies d'un carrelage (voir illustrations 2 à 5).</p> <p>Les gouttières et soffites existants seraient remplacés par des gouttières et soffites similaires (voir illustrations 3, 4 et 7).</p>	
<p>2) Les ouvertures peuvent être créées, modifiées ou murées, pourvu que ces travaux conservent l'équilibre des composantes architecturales du mur.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucune ouverture n'est créée, modifiée ou murée.</p>	
<p>3) Les couleurs et les matériaux de revêtement sont compatibles avec le bâtiment existant.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les fenêtres projetées seraient en PVC de couleur noire (voir illustration 5).</p> <p>Les gouttières et soffites seraient en aluminium également de couleur noire (voir illustration 7).</p>	
<p>4) La forme et la pente du toit respectent le style architectural du bâtiment.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La forme et la pente du toit ne sont pas affectées.</p>	

Document visuel

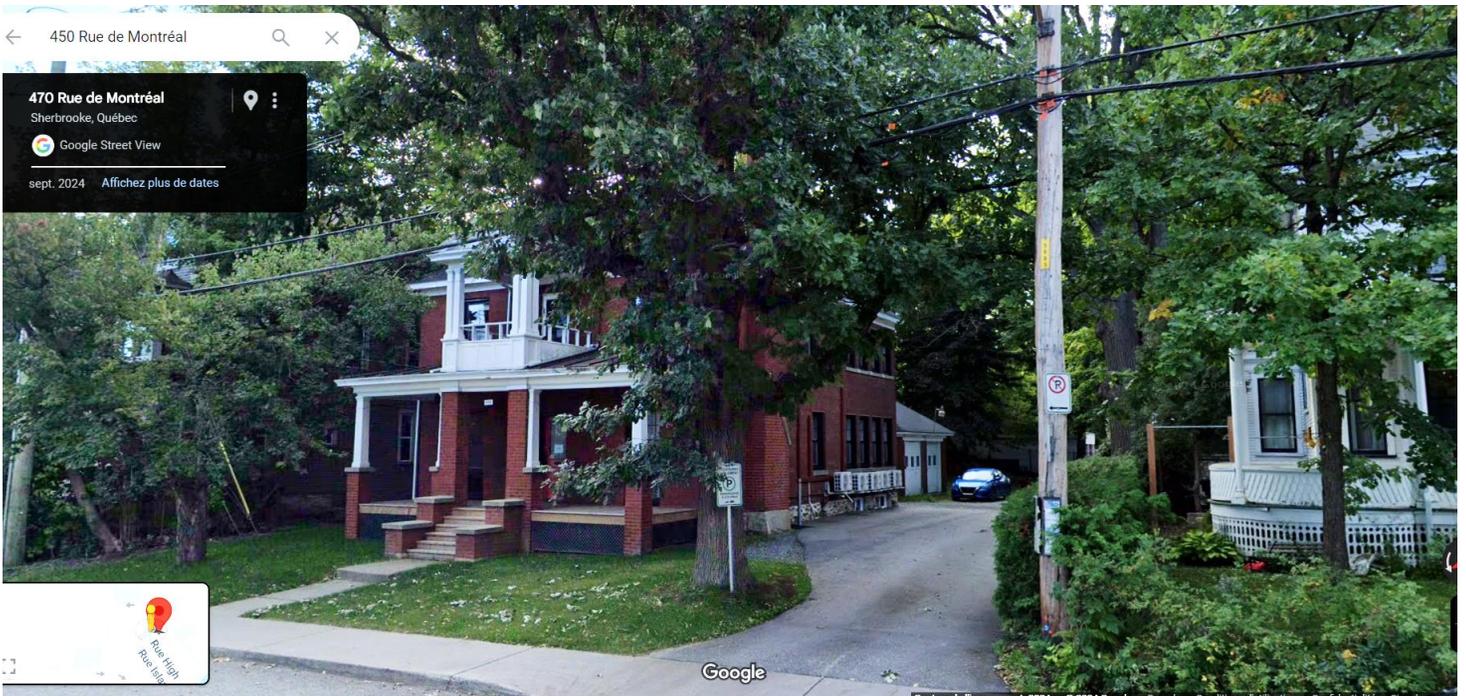
PIIA

Illustration 1



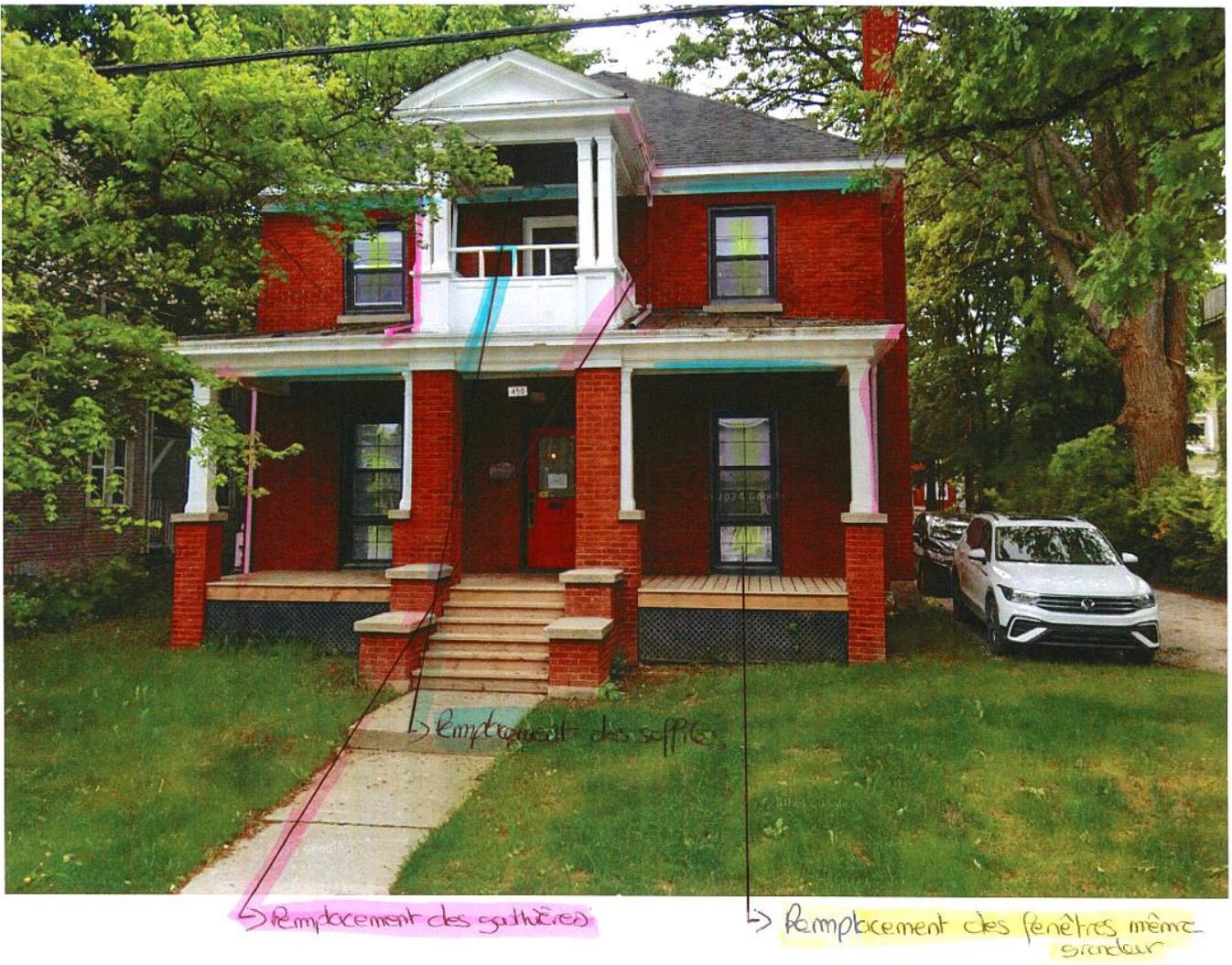
Localisation du bâtiment multifamilial situé au 450, rue de Montréal.

Illustration 2



Bâtiment multifamilial au 450, rue de Montréal.

Illustration 3



Travaux projetés.

Illustration 4



Travaux projetés en façade latérale.

Illustration 5



Fenêtres projetées, à guillotine de couleur noire et munie d'un carrelage.

Illustration 6

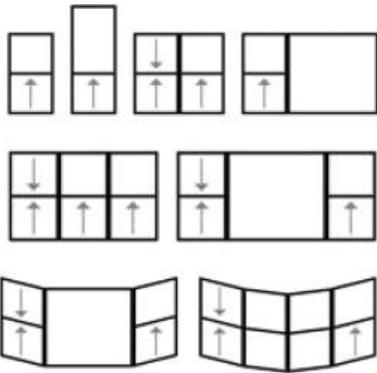


Options

- Fenêtre hybride, grand choix de couleurs.
- Moulure décorative à brique ou à revêtement de largeur de 3/4", 1", 2" ou 4".
- Carrelage interne en plusieurs motifs et couleurs : Georgian, Tubulaire, Carré, Rectangulaire.
- Soufflage intérieur en PVC ou PIN sur mesure.
- Barrure automatique.
- Triple verre.



Configurations

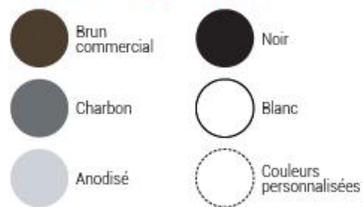


et plus...



Barrures de sûreté

Choix de couleurs

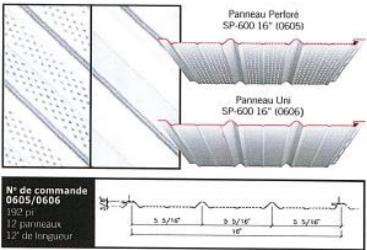
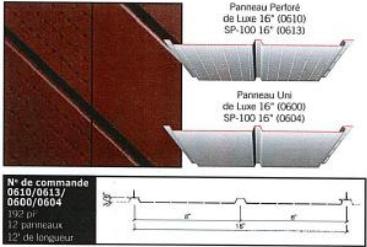
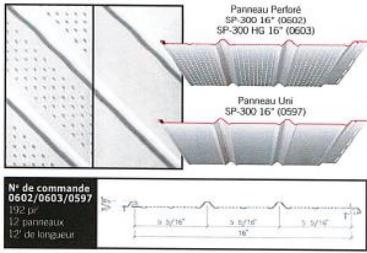


Dépliant fourni pour les fenêtres projetées.

Illustration 7

Soffite en aluminium

Les soffites en aluminium Kaycan[®], ventilés ou non, sont disponibles dans une grande variété de grandeurs, couleurs et configurations.



Votre soffite, fascia et système de gouttière Kaycan[®] sont protégés contre le pelage, l'écaillage et le cloaque. Ils résistent aux taches et n'ont pas besoin d'être repeints.



Kaycan[®] offre une vaste gamme de produits de construction pour l'extérieur de votre maison, tous dotés de la même protection que celle des produits en aluminium : revêtement en vinyle et aluminium, fenêtres de vinyle Kaytec[®], persiennes, événements de pignons et blocs de montage.



Important: Les couleurs illustrées peuvent varier en raison des techniques d'impression. Veuillez vous reporter aux échantillons de couleurs réelles pour avoir une représentation véritable des couleurs.

KAYCAN
www.kaycan.com

1-800-952-9226



ASFRF-10A ©2010 Kaycan



Dépliant fourni pour les gouttières et soffites projetés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2265

N° dossier : 2024-04533

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, Urb., Ph.D.,
FNX Innov

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale artérielle – Aire King Ouest et Jacques-Cartier – 66, boulevard Jacques-Cartier Nord (Francis Daigneault, Paré_Associés Inc. pour BulkBarn)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 11 octobre 2024 et complétée le 8 novembre 2024 pour la modification de l'enseigne murale existante identifiant l'établissement BulkBarn afin de se conformer aux nouvelles exigences de la Loi sur la protection de la langue française exigeant un message en français de la même taille que le message existant BulkBarn.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification de l'enseigne murale existante identifiant l'établissement BulkBarn afin de se conformer aux nouvelles exigences de la Loi sur la protection de la langue française exigeant un message en français de la même taille que le message existant BulkBarn **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-04533.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
- Montant total net requis pour l'année en cours : \$
- Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Yves Tremblay	Directeur	2024-11-12
Émilie Audet	Directrice	2024-11-14

Isabelle Côté	Directrice	2024-11-14
Greffe - Arrondissements		2024-11-15

Aire commerciale artérielle – Aire King Ouest et Jacques-Cartier

Enseignes

Objectif :

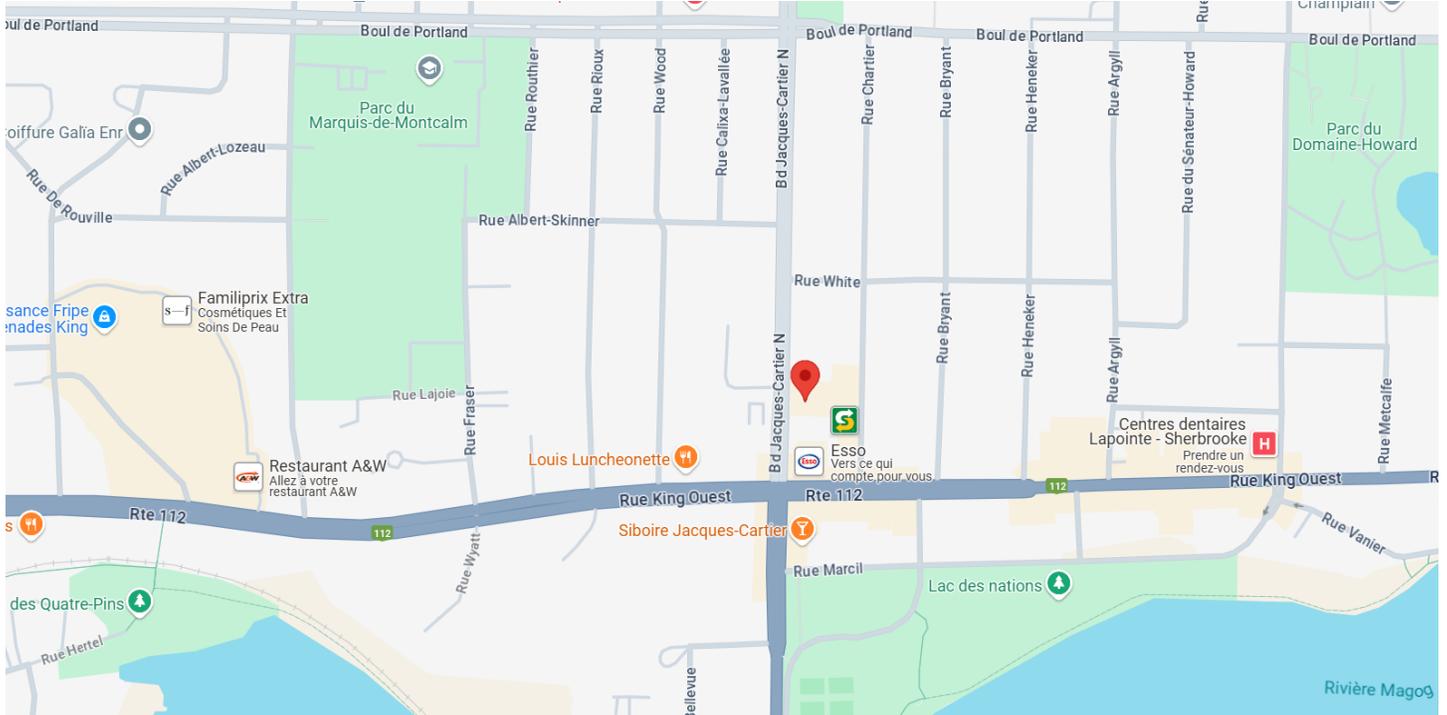
L'enseigne doit être contrôlée pour s'harmoniser avec le bâtiment où elle est apposée ou avec les bâtiments de la zone dans le cas d'une enseigne sur poteau ou sur socle.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 4.2.9 <u>Un PIIA relatif à l'installation ou la modification d'une enseigne ou de sa structure est évalué selon les critères suivants :</u>				
1) Le nombre d'enseignes doit contribuer à l'efficacité du message et à l'esthétique du milieu sans créer une confusion et une surabondance;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Une seule enseigne murale est projetée en remplacement de l'enseigne existante afin de se conformer aux nouvelles exigences de la Loi sur la protection de la langue française exigeant un message en français de la même taille que le message existant BulkBarn (voir illustrations 3 à 6).	
2) L'enseigne apposée sur un bâtiment doit intégrer les composantes suivantes :				
a) elle doit avoir une forme, des dimensions et des couleurs qui assurent qu'elle ne prend pas une importance démesurée par rapport au bâtiment sur lequel elle est apposée;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	De forme rectangulaire et sensiblement similaire à l'enseigne murale existante quant à ses dimensions, l'enseigne murale projetée mesurerait 4,62 mètres de largeur sur 1,52 mètre de hauteur pour une superficie de 7,05 mètres carrés (voir illustrations 3 à 6). Le lettrage de couleur rouge serait apposé, tel que l'existant, sur un fond de couleur gris-brun foncé (voir illustrations 3 à 6).	
b) elle doit être localisée de manière à ne pas masquer un élément architectural distinctif;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucun élément architectural distinctif ne caractérise la façade commerciale (voir illustration 2).	
c) elle doit être localisée de manière à s'intégrer aux composantes architecturales du bâtiment et à respecter l'équilibre architectural de la façade sur laquelle elle est apposée. Elle doit préférentiellement être intégrée au niveau de l'entablement commercial.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enseigne murale projetée, tout comme l'enseigne murale existante, serait apposée à même l'entablement commercial localisé au-dessus de la porte d'entrée (voir illustration 2).	
3) L'enseigne au sol doit avoir des dimensions et une localisation ne compromettant pas les perspectives visuelles d'intérêt sur un bâtiment ou un emplacement;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune enseigne au sol n'est modifiée.	
4) L'enseigne doit s'harmoniser avec le concept d'affichage d'un même bâtiment et avec les autres enseignes installées dans la zone;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les établissements commerciaux des Terrasses Jacques-Cartier comportent des enseignes habituellement localisées sur l'entablement prévu à cet effet (voir illustration 2).	
5) L'emploi d'une couleur dominante doit être privilégié, tandis que l'emploi du blanc en fond d'enseigne est minimisé, sinon évité;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le lettrage rouge serait apposé sur un fond de couleur gris-brun foncé (voir illustrations 3 à 6).	
6) L'enseigne au sol doit comporter un aménagement paysager à sa base.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune enseigne au sol n'est modifiée.	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Localisation de l'établissement commercial situé au 66, boulevard Jacques-Cartier Nord.

Illustration 2

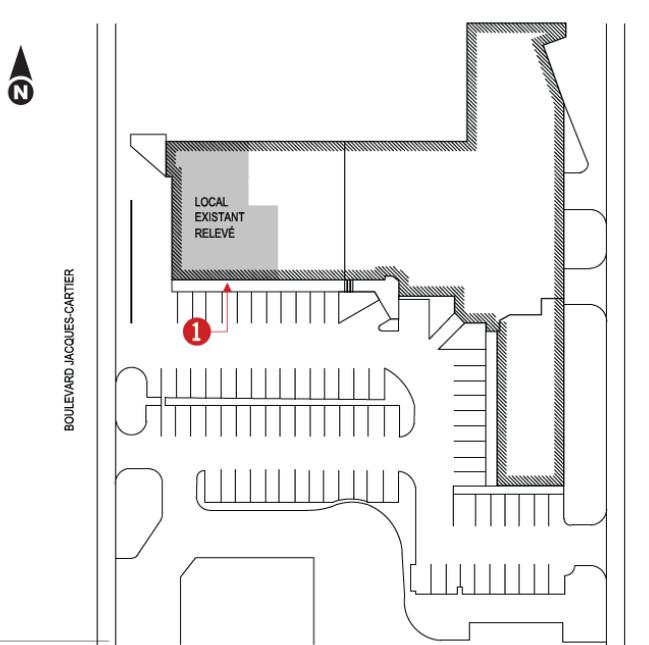


Enseigne murale existante de l'entreprise BulkBarn aux Terrasses Jacques-Cartier où le nom BulkBarn domine l'espace au détriment du message Aliments en vrac de qualité transmis en français.

Illustration 3



Client: Bulk Barn - #729
Location: Sherbrook, QC





1 Signage Sq Footage: 75.83 sq ft / 7.05 sq m
 Building Elevation Sq Footage: 1169.19 sq ft / 108.62 sq m
 Signage % to Elevation: 6.49%
 Weight: 230 lbs.

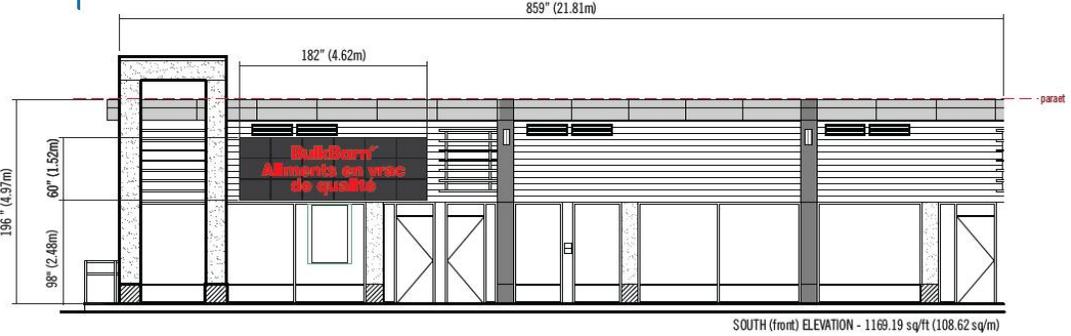
Alfie Zagar REVIEWED | Jason Ofield APPROVED | Craig Ofield APPROVED | Project Manager APPROVED | Landlord APPROVED

Enseigne murale projetée comportant un rééquilibrage des mots anglais-français.

Illustration 4



Client: Bulk Barn - #729
Location: Sherbrook, QC



SOUTH (front) ELEVATION - 1169.19 sq/ft (108.62 sq/m)

CODE CHECK
 Maximum Sign Face—The maximum number of signs allowed is 2 for a floor area less than 1500 square meters one additional sign is allowed for a façade facing another street or a municipal parking.
 The maximum area for a wall sign cannot exceed 0,75 square meter per linear meter of that wall. However a minimum of 4,5 square meters is allowed.
 Backer Panel is to be included with the sign.

Signage Sq Footage Allowed: 176.00 sq/ft | 16.35 sq/m

1 Signage Sq Footage: 75.83 sq ft / 7.05 sq m
 Building Elevation Sq Footage: 1169.19 sq ft / 108.62 sq m
 Signage % to Elevation: 6.49%
 Weight: 230 lbs.

existing signage



proposed signage



Détails de l'enseigne murale projetée.

Illustration 5

Client: Bulk Barn - #729
Location: Sherbrook, QC

backer panel system completed by Lovett Signs

182 1/4" (4.62m) | 80 7/8" (2.05m) | 29 7/80" (0.75m) | 19 5/8" (0.49m)

139" (3.53m)

New Illuminated Channel Letters
Bulk Barn letters (illuminated)

- Router cut aluminum backer with 3" red returns
- Router cut 3/16" red LD acrylic (2793) faces
- 1" red trim cap
- Red LED illumination
- Letters to be mounted flush to backer panel

Leaf and MD icon (non illuminated)

- Router cut 3/16" black acrylic backer
- Router cut 3/16" red LD acrylic (2793) leaf icon to be mounted flush to backer acrylic
- Opaque red vinyl MD icon to be applied to 1st surface of backer acrylic
- Black backer acrylic to be pin mounted 3" off backer panel surface

Tagline "Aliments en vrac de qualité" (illuminated)

- Router cut aluminum backer with 3" red returns
- Router cut red LD acrylic (2793) faces
- 1" red trim cap
- Red LED illumination
- Letters to be mounted flush to backer panel

CODE CHECK
Maximum Sign Face—The maximum number of signs allowed is 2 for a floor area less than 1500 square meters one additional sign is allowed for a façade facing another street or a municipal parking.

The maximum area for a wall sign cannot exceed 0.75 square meter per linear meter of that wall. However a minimum of 4.5 square meters is allowed.

Backer Panel is to be included with the sign.

Signage Sq Footage Allowed: 176.00 sq/ft | 16.35 sq/m

1 Signage Sq Footage: 75.83 sq ft / 7.05 sq m
Building Elevation Sq Footage: 1169.19 sq ft / 108.62 sq m
Signage % to Elevation: 6.49%
Weight: 230 lbs.

Alfie Zagar REVIEWED | Jason Ofield APPROVED | Craig Ofield APPROVED | Project Manager APPROVED | Landlord APPROVED

details of "MD" and leaf icons installation

acrylic leaf icon | vinyl MD icon
9 1/8" (0.23m)

Détails de l'enseigne murale projetée.

Illustration 6

Client: Bulk Barn - #729
Location: Sherbrook, QC

backer panel system completed by Lovett Signs

182 1/4" (4.62m) | 80 7/8" (2.05m) | 29 7/80" (0.75m) | 19 5/8" (0.49m)

139" (3.53m)

Signage Sq Footage Allowed: 176.00 sq/ft | 16.35 sq/m

1 Signage Sq Footage: 75.83 sq ft / 7.05 sq m
Building Elevation Sq Footage: 1169.19 sq ft / 108.62 sq m
Signage % to Elevation: 6.49%
Weight: 230 lbs.

Alfie Zagar REVIEWED | Jason Ofield APPROVED | Craig Ofield APPROVED | Project Manager APPROVED | Landlord APPROVED

3/8" x 3" Fully Threaded Woodlags (Approx. 1.8 fasteners every 24")

tek 3/8" x 1 1/2" (approx. 4-8 fasteners per letter)

Wall Details
1" Architectural Metal Siding
3/4" plywood behind
steel beam
drywall

3/16" white acrylic face
White LED
power supply
1" trim cap
tek 3/8" x 1 1/2" (approx. 4-8 fasteners per letter)
2 x 2" per cut single
3/4" x 2" tek screw

carrier panel
3/8" x 3" Fully Threaded Woodlags (Approx. 1.8 fasteners every 24")

Note: fastener to fully penetrate through plywood

Détails de l'enseigne murale projetée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2349

N° dossier : 2024-04526

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, urb., Ph.D., FNX Innov

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 100-112, rue Wellington Sud (Jimmy Hamel pour Custeau Division immobilière Inc.)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 15 octobre 2024 et complétée le 12 novembre 2024 pour des travaux d'agrandissement consistant en l'ajout de deux étages au bâtiment existant comportant trois étages ainsi que divers travaux de rénovation extérieure sur toutes les élévations.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux d'agrandissement consistant en l'ajout de deux étages au bâtiment existant comportant trois étages ainsi que divers travaux de rénovation extérieure sur toutes les élévations **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-04526.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
- Montant total net requis pour l'année en cours : \$
- Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : (budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Yves Tremblay	Directeur	2024-11-19
Émilie Audet	Directrice	2024-11-22
Isabelle Côté	Directrice	2024-11-25
Greffe - Arrondissements		2024-11-25

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire

Agrandissement d'un bâtiment

Objectifs :

L'insertion des bâtiments doit être contrôlée de façon à maintenir les caractéristiques dominantes du secteur, en reproduisant les rapports volumétriques et les principales composantes architecturales des bâtiments anciens du voisinage immédiat.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.2.5				
<p>Pour tous les groupes d'usages, un PIIA relatif à un agrandissement est évalué selon les critères suivants :</p>				
1) L'agrandissement doit créer un rapport volumétrique équilibré avec le bâtiment existant;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'agrandissement projeté, soit l'ajout de deux étages au bâtiment existant en comportant trois, crée un rapport volumétrique équilibré avec le bâtiment existant en atténuant la volumétrie de l'ensemble par un jeu d'ouvertures et de panneaux d'aluminium de couleur <i>White Ice metallic</i>, notamment en façade avant et en façade latérale gauche (voir illustrations 22 et 27).</p> <p>De plus, l'agrandissement projeté s'intègre, par sa hauteur, aux bâtiments voisins (voir illustration 8).</p>	
2) L'agencement des composantes architecturales de l'agrandissement doit s'équilibrer avec l'ensemble du bâtiment;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les composantes architecturales de l'agrandissement projeté de deux étages s'équilibrent aux trois étages existants en s'en inspirant quant aux formes et dimensions tout en s'en distinguant quant aux matériaux et couleurs projetés (voir illustrations 22 à 30).</p>	
3) La distance entre la façade de l'agrandissement et la ligne de rue doit être équivalente à celle qui prédomine pour les autres bâtiments sur le même côté de la rue;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'agrandissement projeté n'affecte pas la distance existante entre le bâtiment et la ligne de rue.</p>	
4) L'aménagement du terrain doit conserver les caractéristiques du site quant à la végétation et aux aménagements paysagers existants.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'aménagement du terrain n'est pas affecté puisque l'agrandissement projeté se situerait en hauteur.</p>	
<p>Pour les usages du groupe «Habitation», en plus des critères décrits au paragraphe 1), les critères suivants doivent être respectés :</p>			Aucun logement n'est projeté.	
1) L'agrandissement doit reproduire les composantes architecturales suivantes :				
a) la dimension et le style des ouvertures;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
b) les matériaux et les couleurs;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
c) la forme et la pente du toit;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
d) les éléments architecturaux distinctifs.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		
2) Toutefois, un agrandissement en cour arrière peut utiliser des composantes architecturales différentes de celles du bâtiment existant, pourvu qu'elles s'harmonisent avec les composantes existantes.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>		

Grille d'analyse

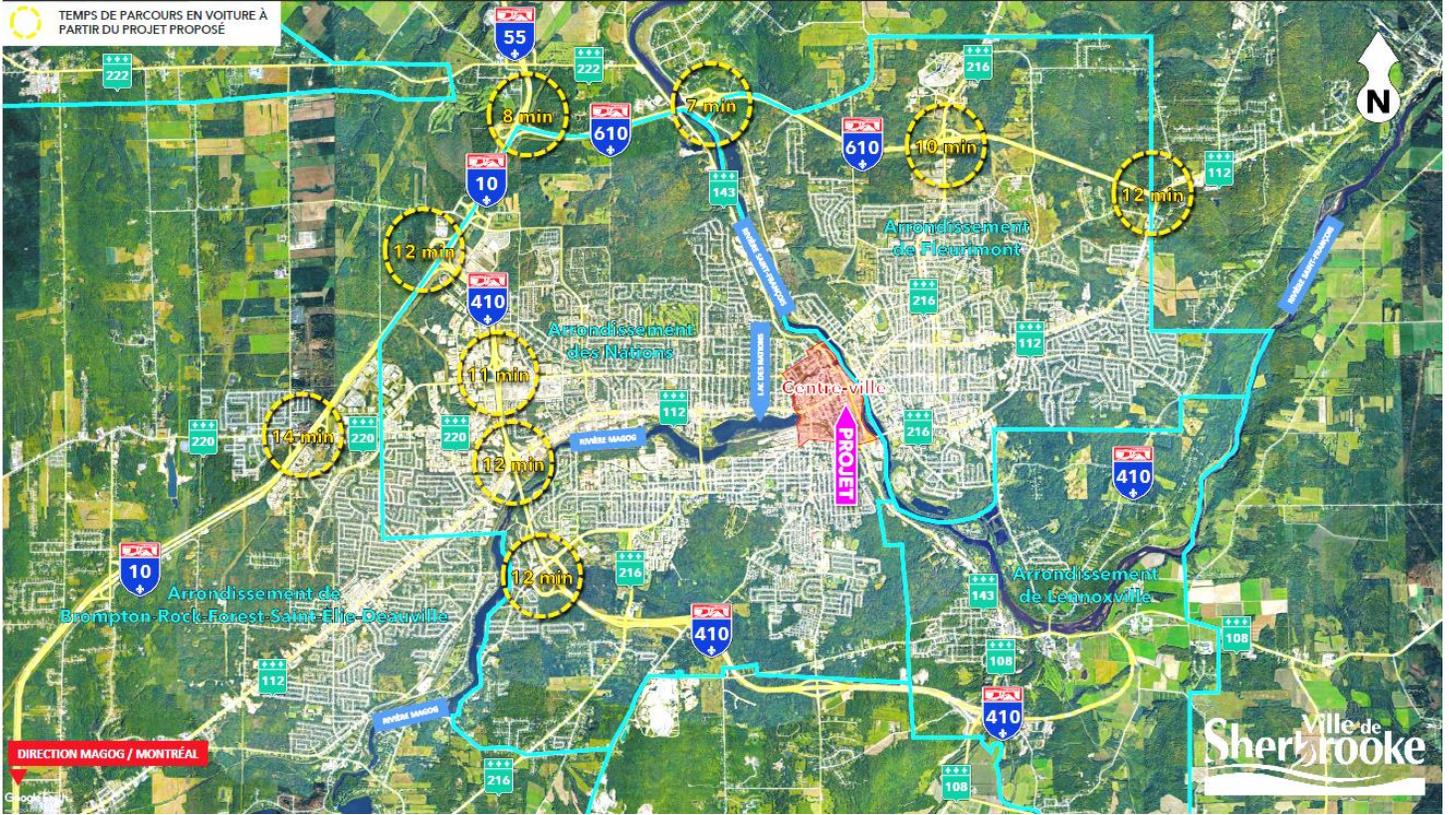
P I I A

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
<p><u>Pour les usages des groupes « Commerce », « Industrie », « Récréatif », « Public communautaire » et « Infrastructure d'utilité publique », en plus des critères décrits au paragraphe 1), les critères suivants doivent être respectés :</u></p>				
<p>1) Les composantes architecturales de l'agrandissement doivent être harmonisées avec celles du bâtiment existant quant aux éléments suivants :</p>				
<p>a) la dimension et le style des ouvertures;</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Abondamment fenêtré notamment en façade avant et dans la partie avant de la façade latérale gauche, l'agrandissement projeté de deux étages s'harmonise avec la dimension et le style des ouvertures des trois étages existants (voir illustrations 5, 9, 22 à 30, 32 à 35 et 45).</p>	
<p>b) les matériaux et les couleurs;</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Des revêtements métalliques de couleur gris clair et gris foncé côtoient des panneaux d'aluminium de couleur <i>White Ice metallic</i> et <i>Charcoal</i>. L'ensemble chapeaute le bâtiment existant en s'en distinguant et en s'inspirant des matériaux et couleurs des bâtiments voisins, s'intégrant ainsi harmonieusement à l'ensemble Espace Centro (voir illustrations 9, 22 à 30 et 32 à 35).</p>	
<p>c) la forme et la pente du toit;</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Le toit plat projeté permettrait l'implantation d'une terrasse (voir illustrations 31 et 45)</p>	
<p>d) les éléments architecturaux distinctifs.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La signature de l'agrandissement projeté se trouve dans la fluidité des lignes et l'utilisation de panneaux d'aluminium de couleur <i>White Ice metallic</i>, ce qui confère à l'ensemble une volumétrie élancée tout en étant versatile par les matériaux proposés.</p> <p>De plus, l'harmonisation des matériaux et couleurs projetés aux matériaux et couleurs des bâtiments voisins confère à l'ensemble une uniformité intéressante (voir illustrations 22 à 30).</p>	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Localisation du bâtiment situé au 100-112, rue Wellington Sud.

Illustration 4



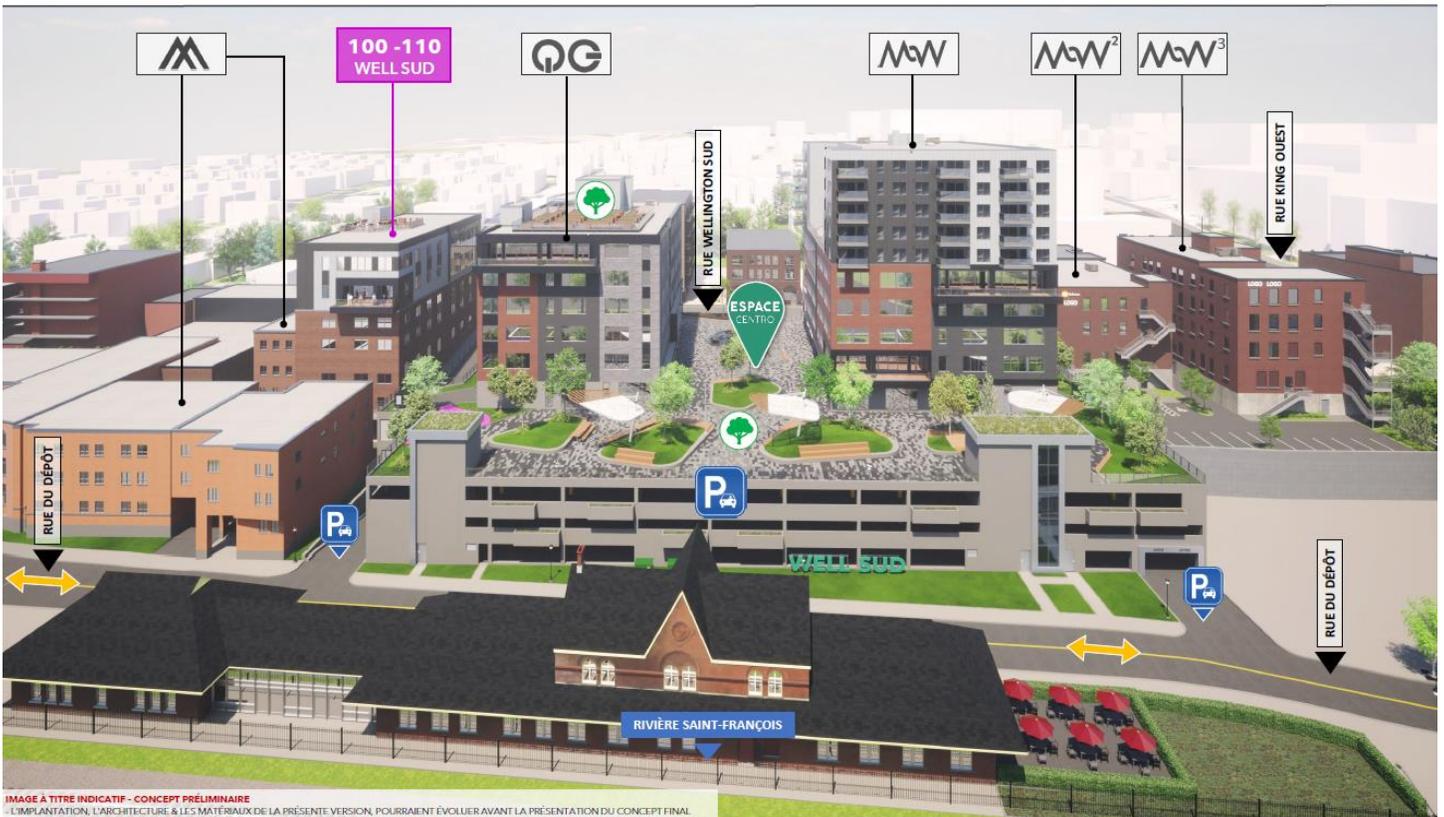
Intégration du projet dans la rue Wellington Sud.

Illustration 5



Intégration du projet depuis la rue Wellington Sud.

Illustration 6



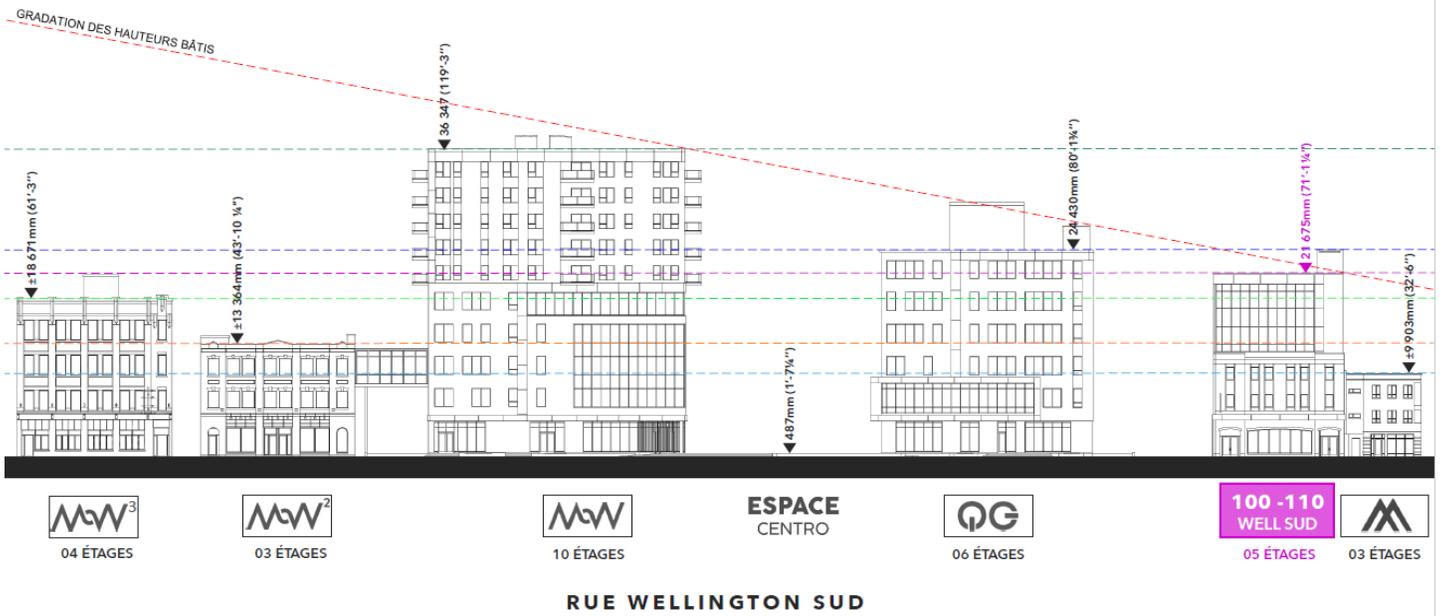
Intégration du projet depuis la rue du Dépôt.

Illustration 7



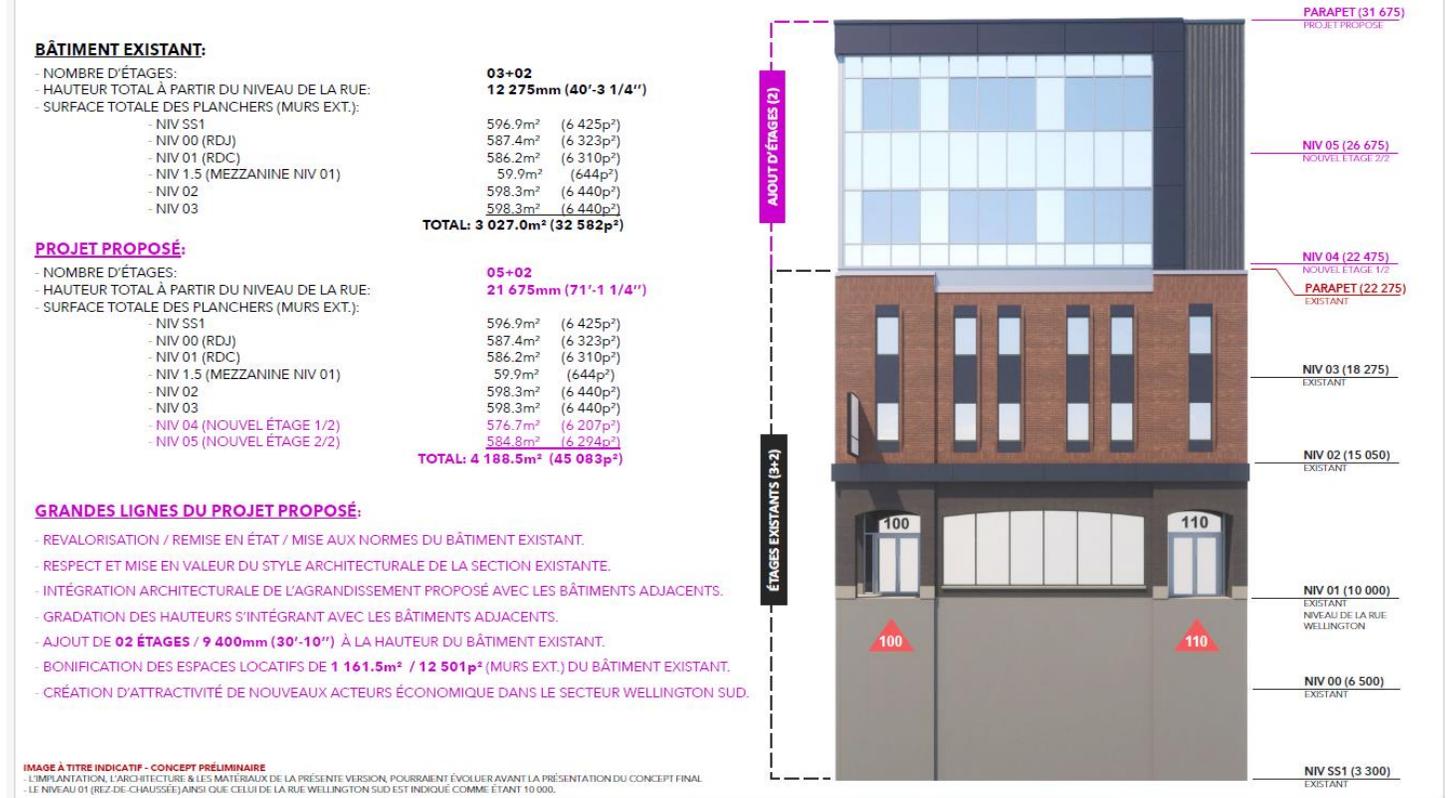
Voisinage immédiat du projet.

Illustration 8



Hauteurs comparées des bâtiments voisins du projet.

Illustration 9



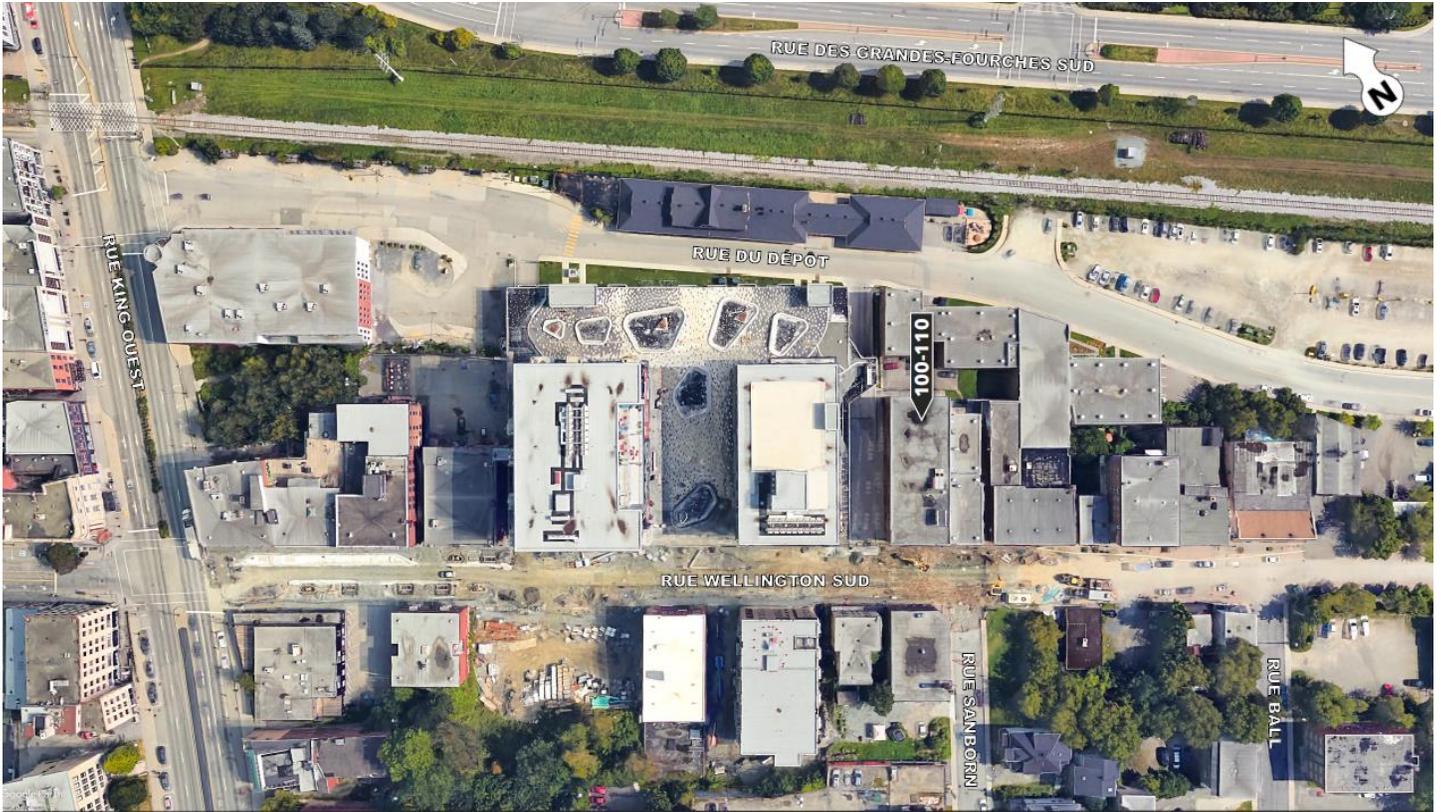
Sommaire du projet.

Illustration 10



L'immeuble comporterait deux étages supplémentaires aux trois étages existants.

Illustration 11



Vue aérienne du voisinage immédiat du projet.

Illustration 12



Vue aérienne de la rue Wellington Sud.

Illustration 13



Vue aérienne de la rue du Dépôt.

Illustration 14



Vue aérienne de la rue Wellington Sud vers la rue King Ouest.

Illustration 15



Vue aérienne de la rue du Dépôt vers la rue King Ouest.

Illustration 16



Vue au sol de la rue Wellington Sud vers la rue Sanborn.

Illustration 17



Vue au sol de la rue Wellington Sud vers la rue King Ouest.

Illustration 18



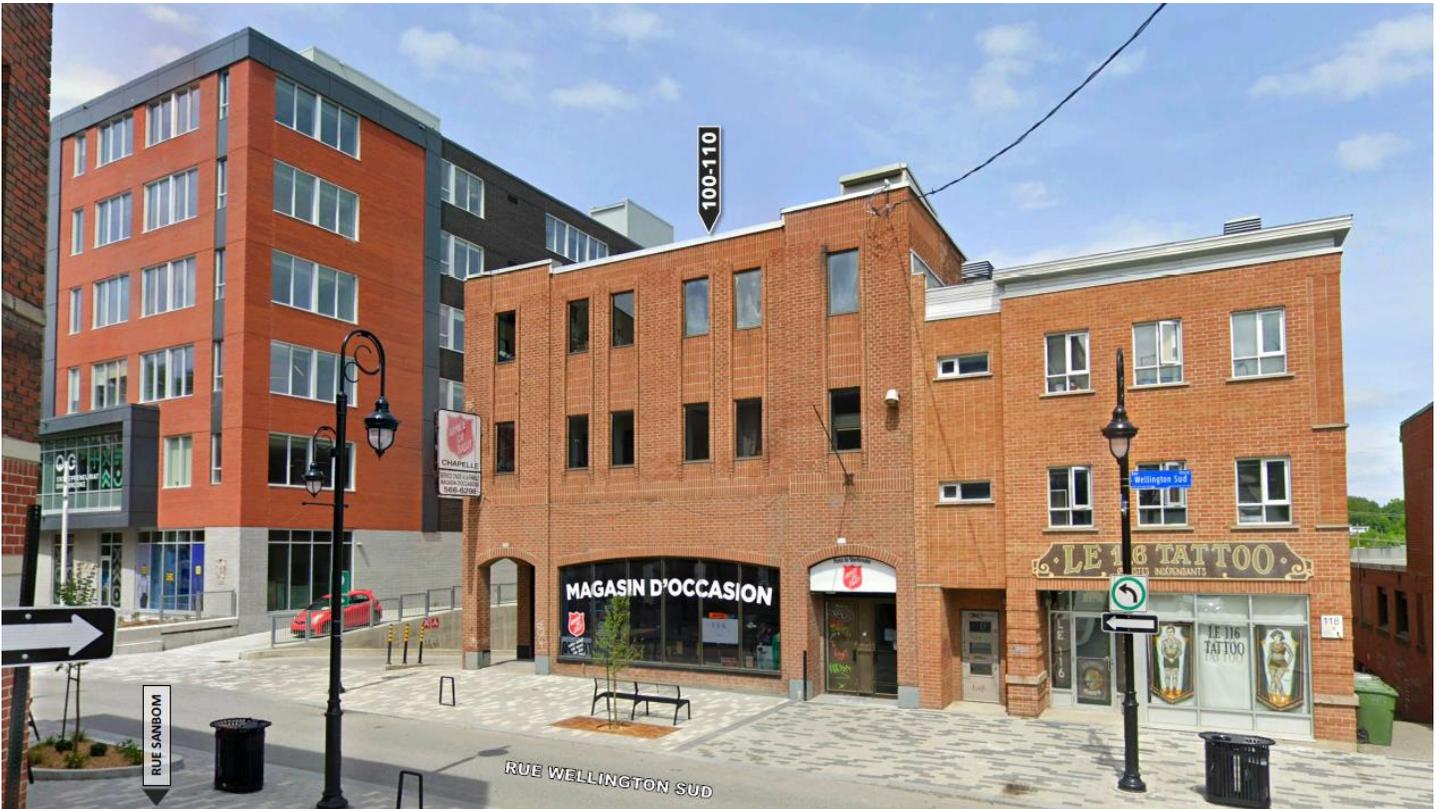
Vue au sol de la des Grandes-Fourches Sud vers le bâtiment existant.

Illustration 19



Vue au sol du bâtiment existant.

Illustration 20



Vue au sol du bâtiment existant.

Illustration 21



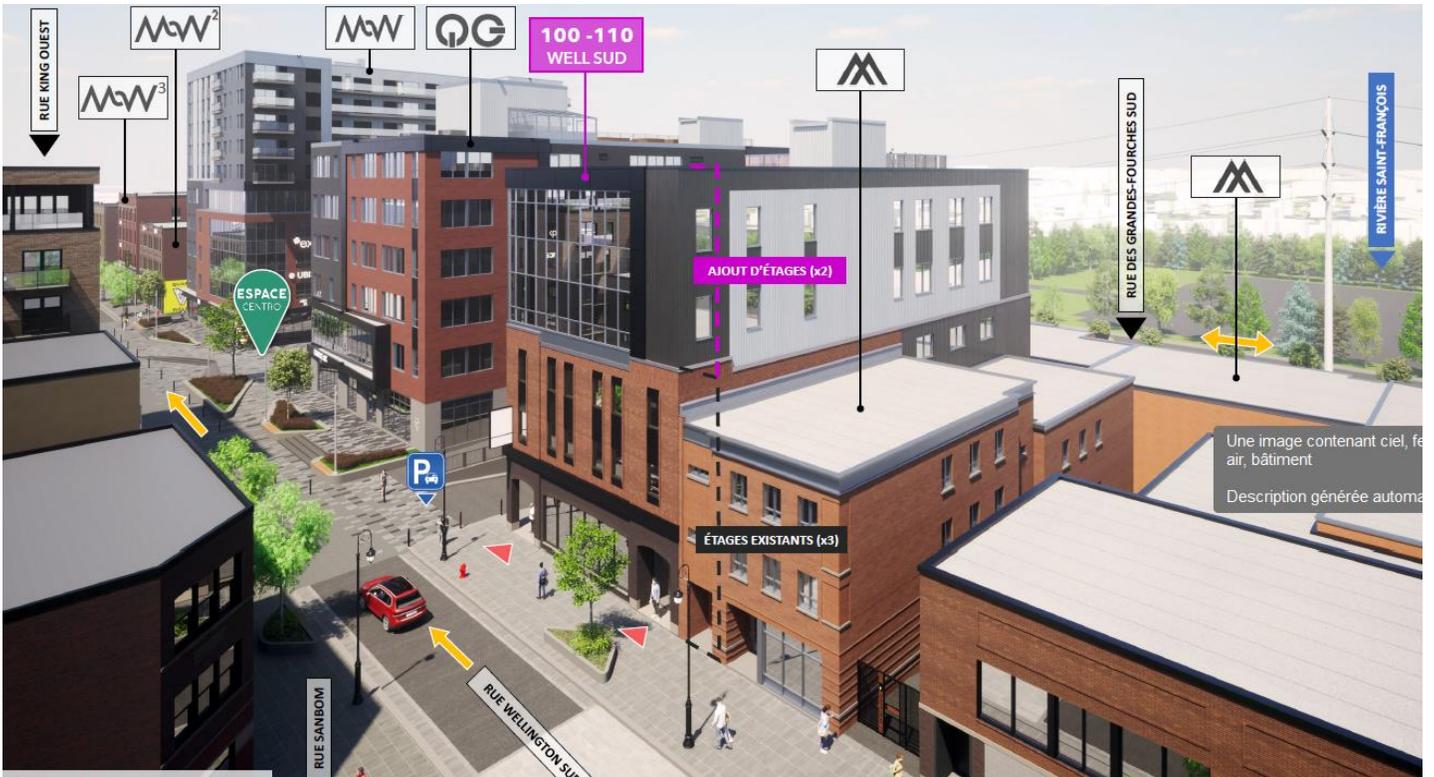
Vue au sol de la rue du Dépôt vers le bâtiment existant.

Illustration 22



Perspective avant gauche de l'agrandissement projeté.

Illustration 23



Perspective avant droite de l'agrandissement projeté.

Illustration 24



Élévation avant de l'agrandissement projeté.

Illustration 25



Élévation latérale gauche de l'agrandissement projeté

Illustration 26



Élévation arrière de l'agrandissement projeté.

Illustration 27



Perspective avant gauche de l'agrandissement projeté.

Illustration 28



Perspective avant droite de l'agrandissement projeté.

Illustration 29



Perspective arrière de l'agrandissement projeté.

Illustration 30



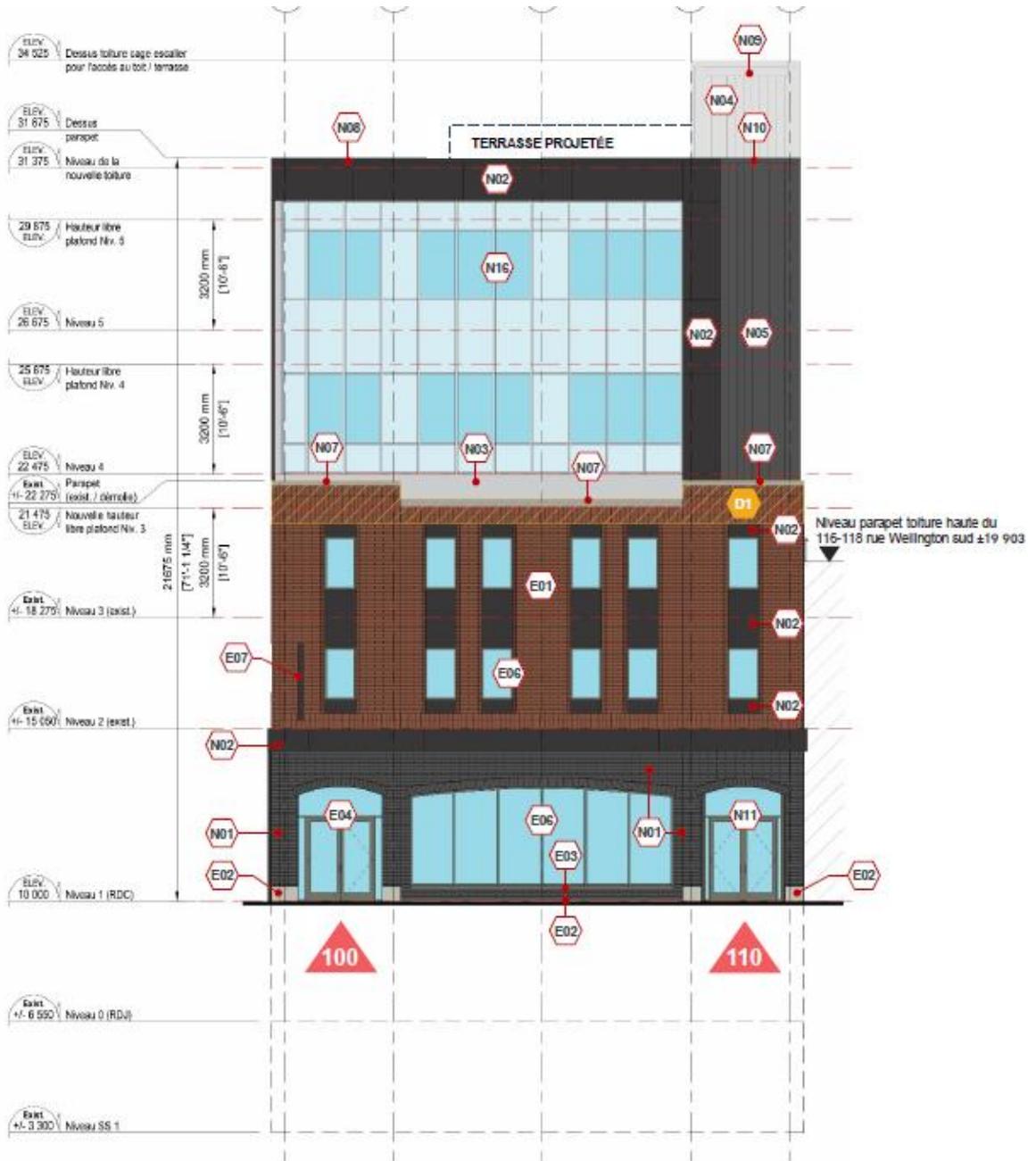
Perspective de l'entrée 108 projetée en façade latérale gauche.

Illustration 31



Perspective du toit-terrasse de l'agrandissement projeté.

Illustration 32



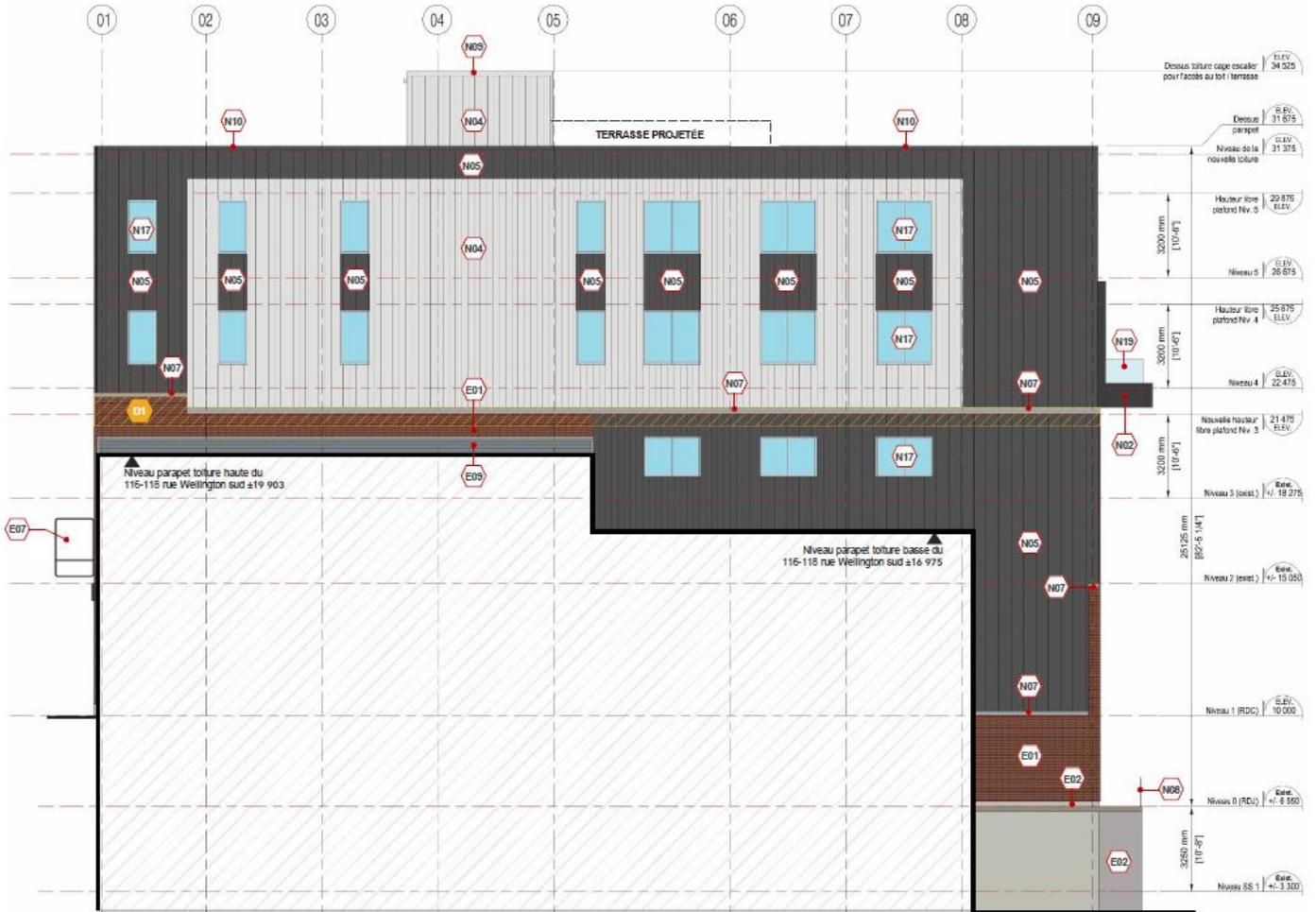
Élévation avant de l'agrandissement projeté.

Illustration 33



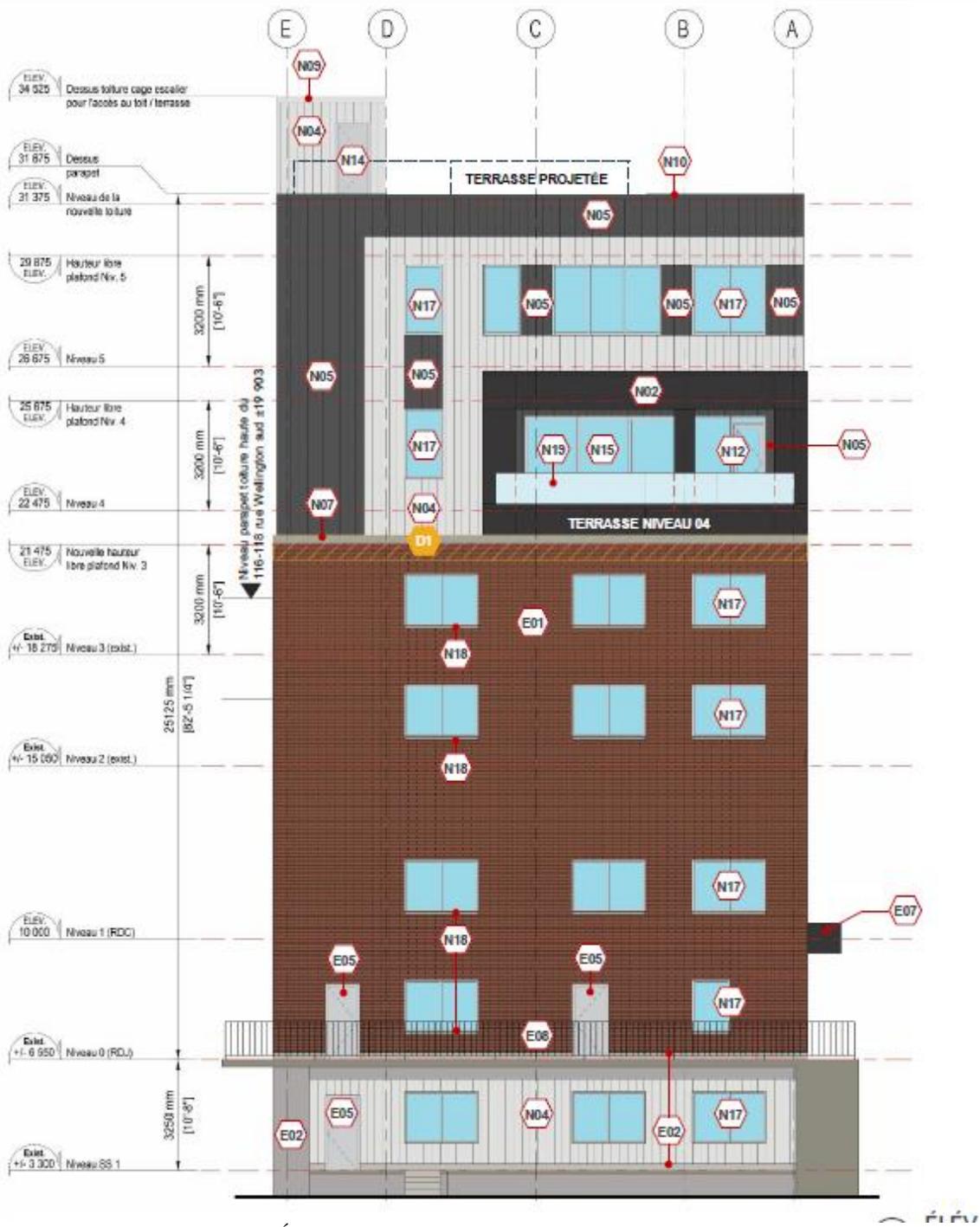
Élévation latérale gauche de l'agrandissement projeté.

Illustration 34



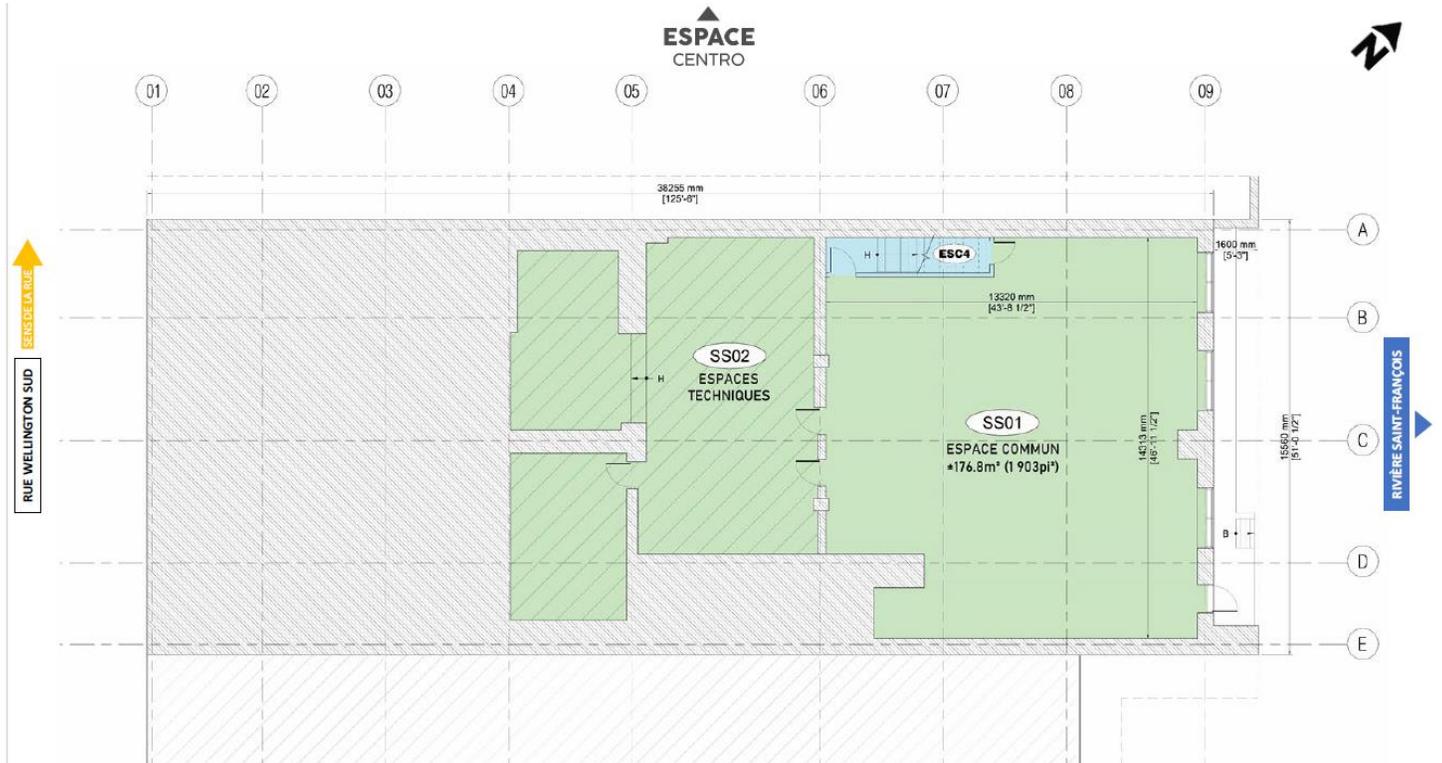
Élévation latérale droite de l'agrandissement projeté.

Illustration 35



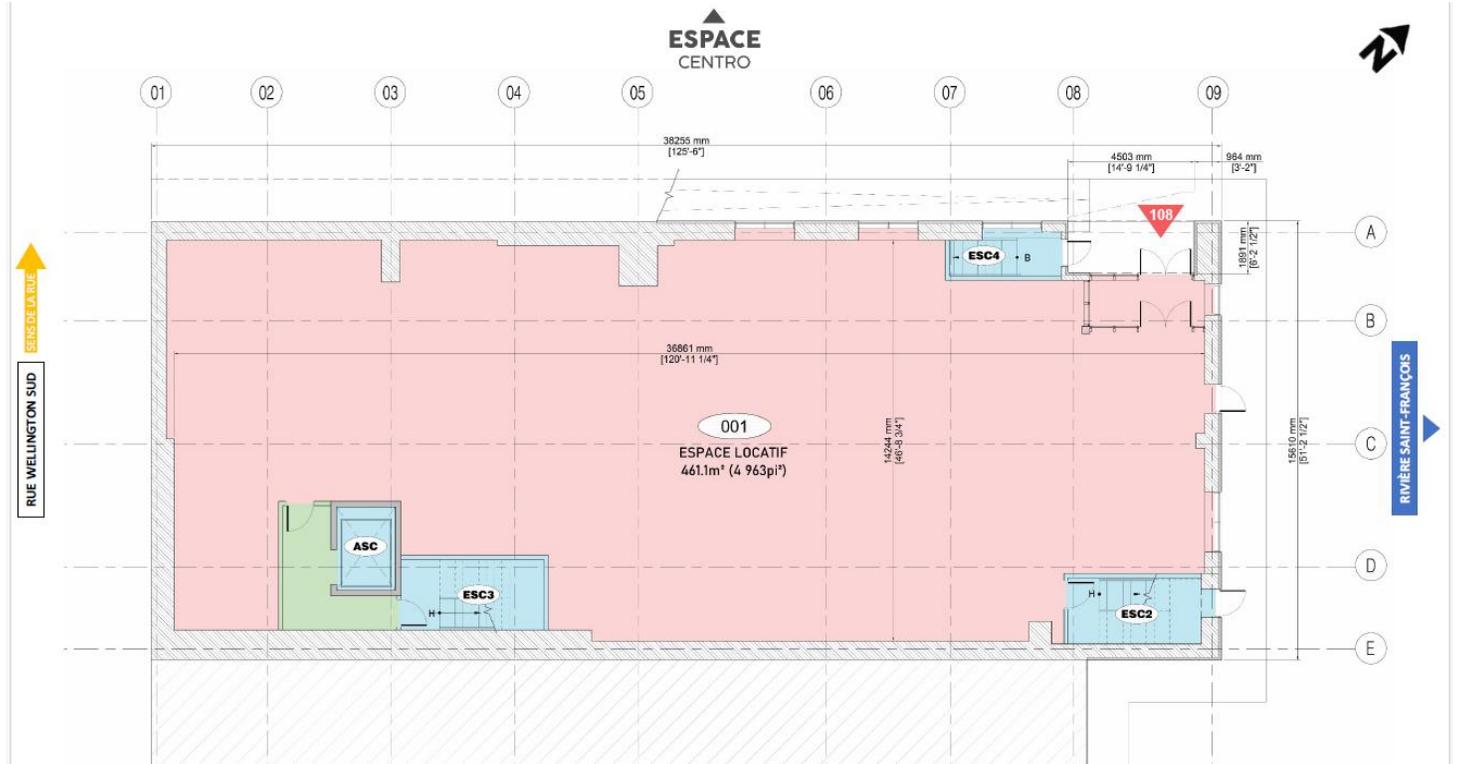
Élévation arrière de l'agrandissement projeté.

Illustration 36



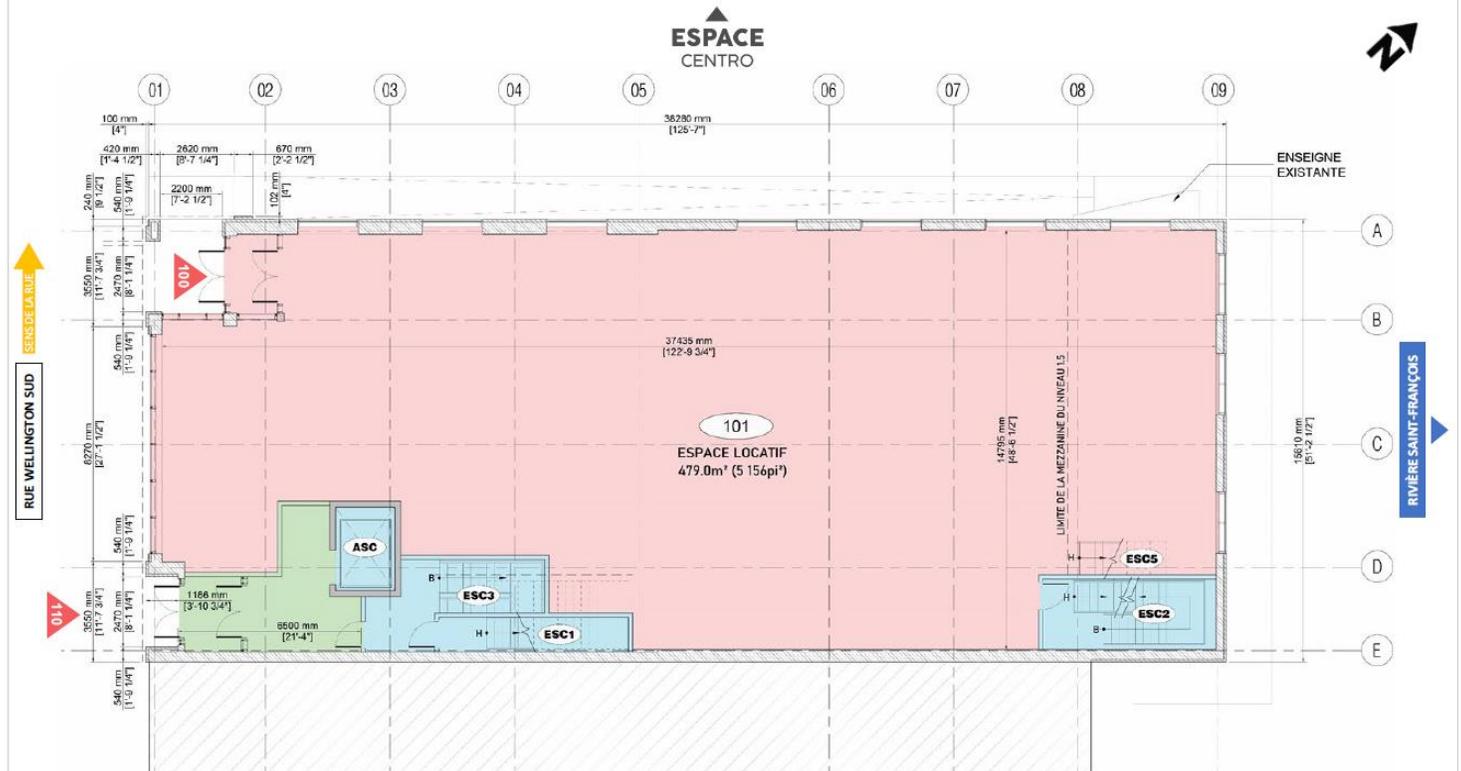
Niveau sous-sol existant.

Illustration 37



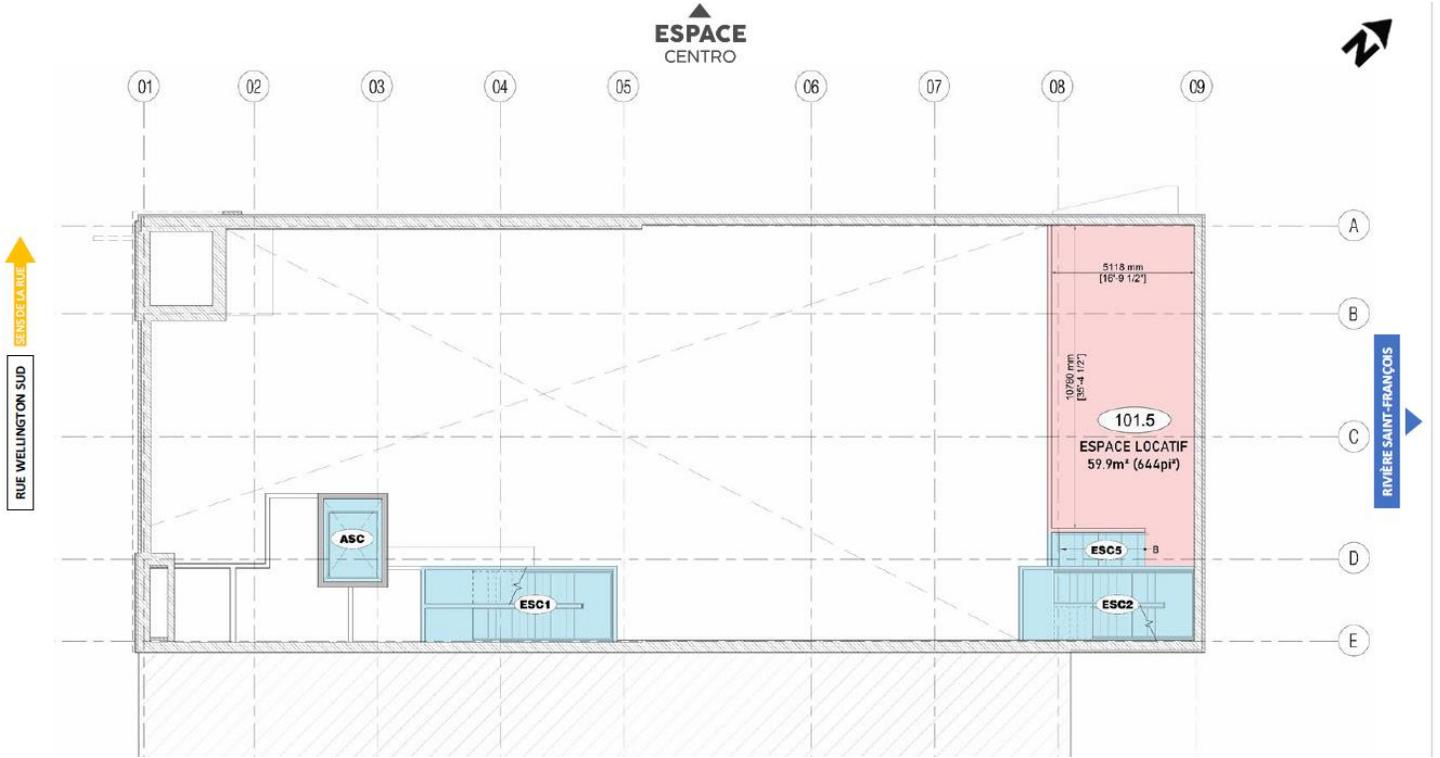
Niveau rez-de-jardin existant.

Illustration 38



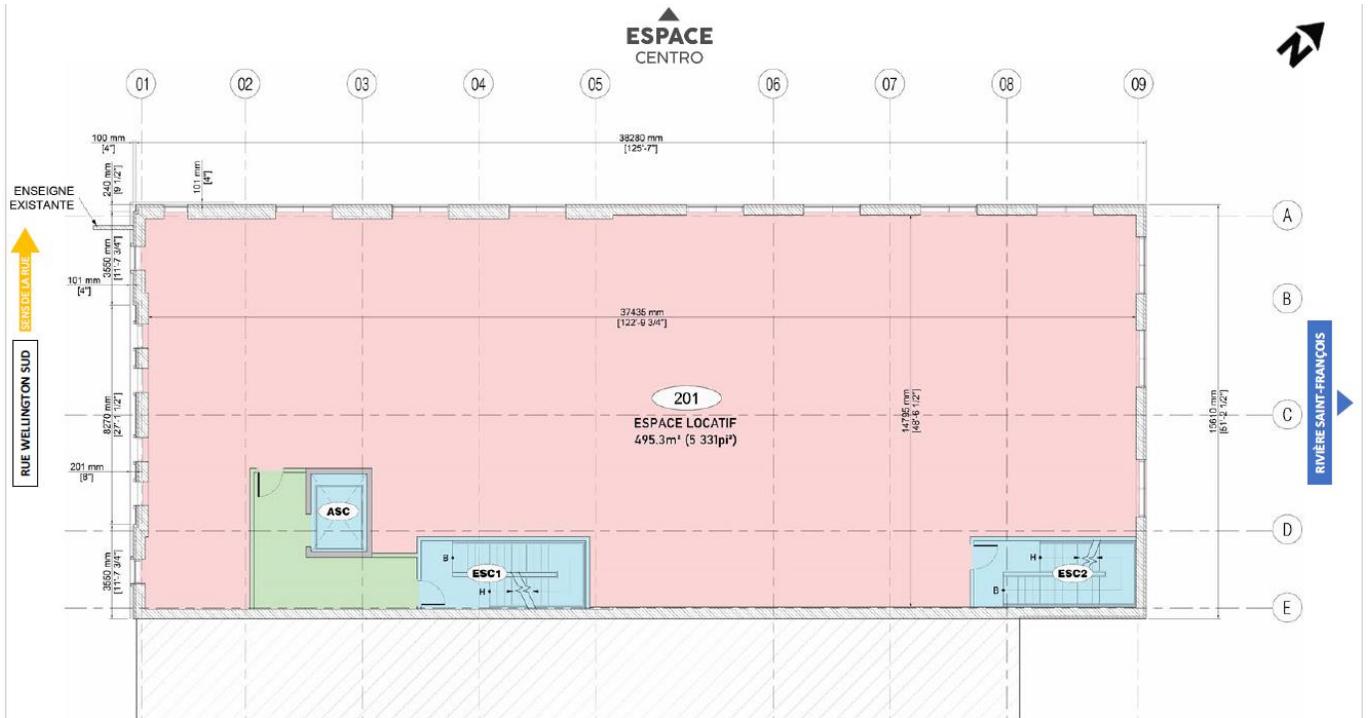
Niveau rez-de-chaussée existant.

Illustration 39



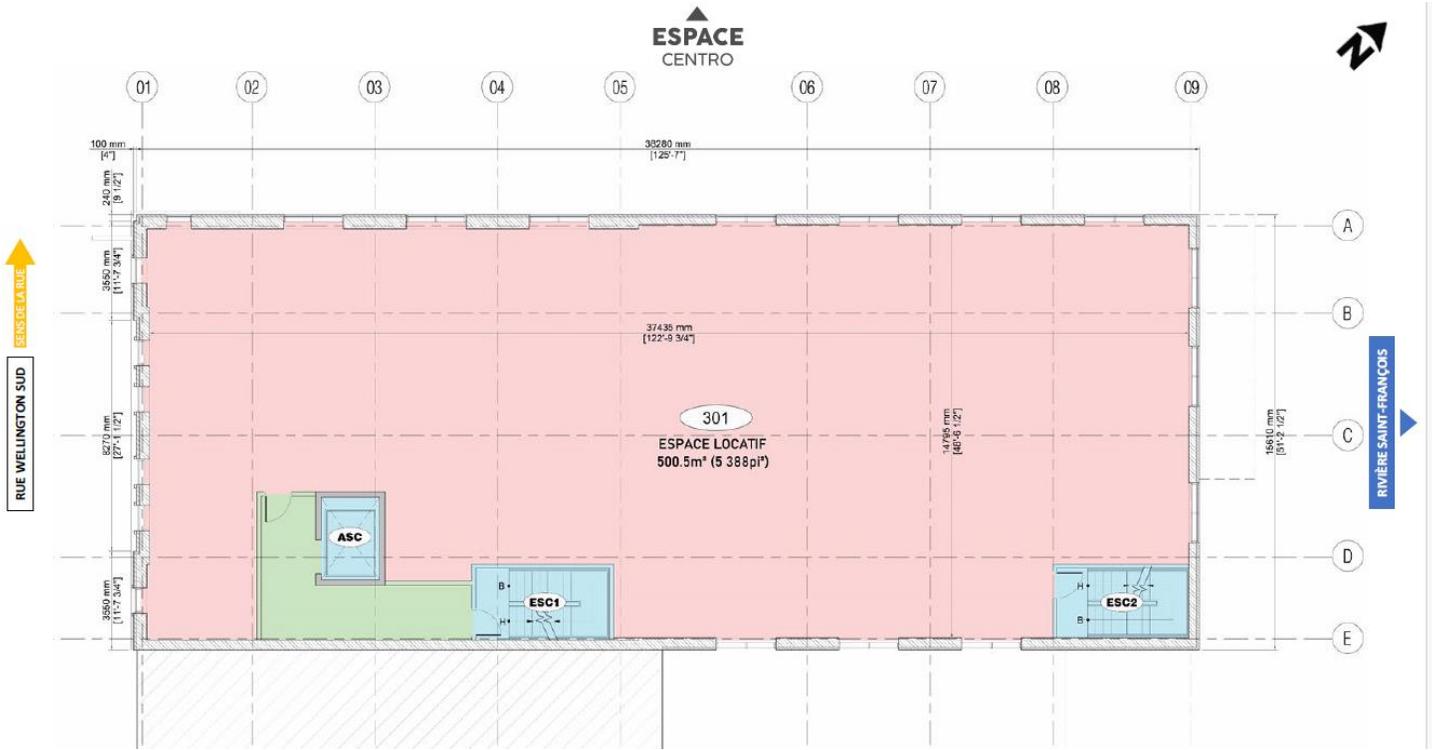
Niveau mezzanine existant.

Illustration 40



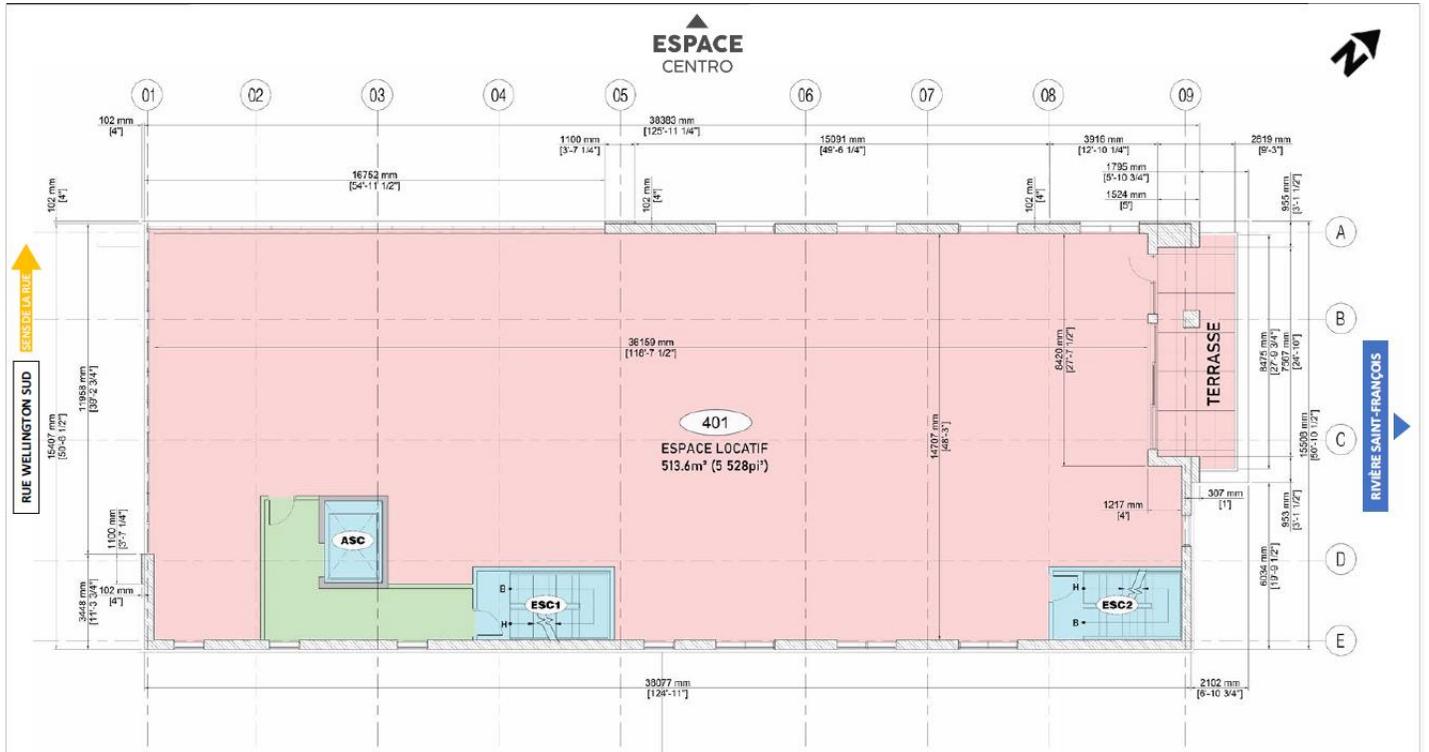
Niveau 2 existant.

Illustration 41



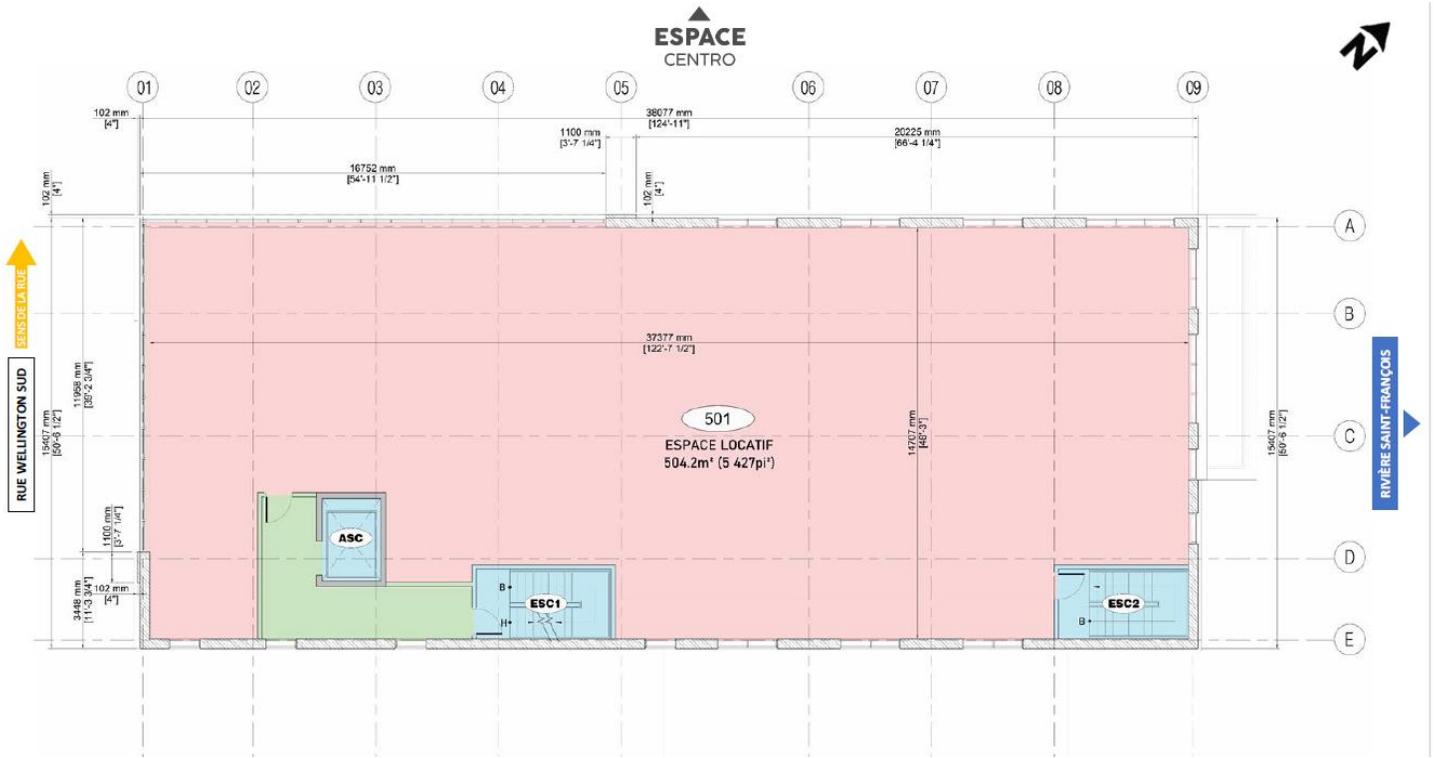
Niveau 3 existant.

Illustration 42



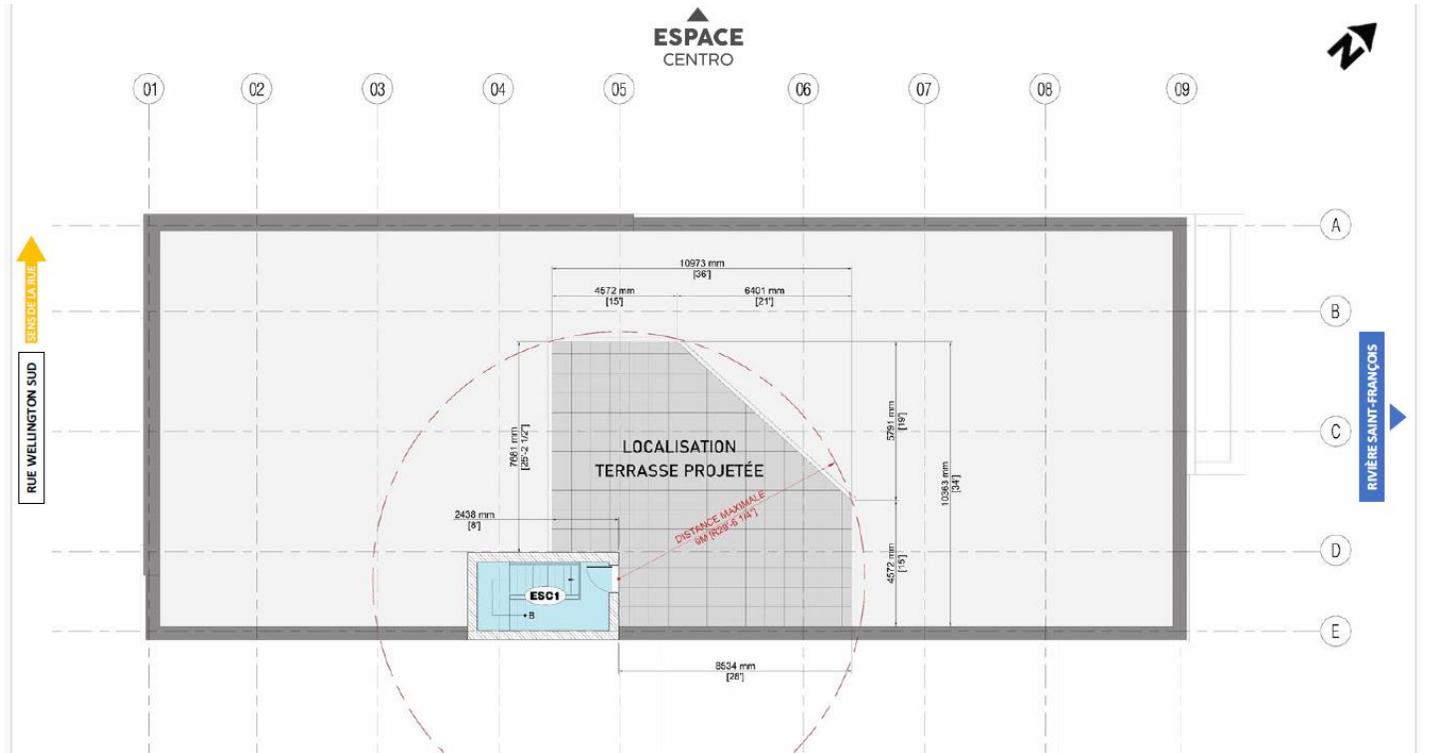
Niveau 4 projeté.

Illustration 43



Niveau 5 projeté.

Illustration 44



Niveau toiture projeté.

Illustration 45

MATÉRIAUX EXISTANTS (POUR RÉFÉRENCE):



E01.
Brique d'argile d'origine
Fini: Avec relief
Couleur: Brun



E02.
Crépis en béton d'origine
Fini: Avec relief
Couleur: Gris / béton



E03.
Allège de pierre d'origine
Fini: Avec relief
Couleur: Pierre naturelle



E04. + E06.
Porte et fenêtres d'origines
Couleur: "Bronze pâle"

NOUVEAUX MATÉRIAUX PROPOSÉS:



N01.
Teinture pour brique
Fini: Opaque / Mat
Couleur: SICO 6180-73 (ou équivalent)



N02. + COULEUR POUR N08.
Panneaux d'aluminium Alutech série 300 ou DA-1000 de Panneaux 3D (ou équivalent)
Couleur: "Charcoal"



N03. + COULEUR POUR: N12. / N13. / N15. / N16. / N17. / N19.
Panneaux d'aluminium Alutech série 300 ou DA-1000 de Panneaux 3D (ou équivalent)
Couleur: "White ice metallic"



N04. + COULEUR POUR N09.
Revêtement métallique Ideal Roofing Accent urbain profil UA-1200 avec rainures ID8730 (ou équivalent)
Couleur: "gris régent"



N05. + COULEUR POUR N10.
Revêtement métallique Ideal Roofing Accent urbain profil UA-1200 avec rainures ID9740 (ou équivalent)
Couleur: "carbone"



N06.
Revêtement d'acrylique
Fini: Opaque / Mat / Texturé
Couleur: SICO 6516-14 (ou équivalent)



N07. + COULEUR POUR N11.
Solin métallique
Couleur: #415 Gentek (ou équivalent)



N14.
Peinture pour surface métallique.
Fini: Mat
Couleur: SICO 6208-21 (ou équivalent)



N18.
Allège de pierre "Pierre de Lune" de Maçonex (ou équivalent)
Fini: Éclaté avec goutte d'eau
Couleur: Pierre naturelle



N20. (NON LISTÉ DANS LE DOCUMENT 02. CONCEPT ARCHITECTURAL DU PROJET PROPOSÉ - POUR PORTE DE SORTIE DE SECOURS EXISTANTE DONNANT DANS L'ENTRÉE #108)
Peinture pour surface métallique.
Fini: Mat
Couleur: SICO 6517-24 (ou équivalent)

Matériaux et couleurs projetés.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2351

N° dossier : 2024-04795

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, Urb. Ph.D., FNX Innov

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 925, rue Prospect (Mme Marie-Noëlle Bélanger-Lévesque)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 15 octobre 2024 et complétée le 14 novembre 2024 pour des travaux de rénovation extérieure comportant le remplacement de quatre fenêtres au 2^e étage de la partie est du bâtiment, soit en façades avant, latérale droite et arrière.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour des travaux de rénovation extérieure comportant le remplacement de quatre fenêtres au 2^e étage de la partie est du bâtiment, soit en façades avant, latérale droite et arrière **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat n° 024-04795.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$

Montant total net requis pour l'année en cours : \$

Multiplieur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Yves Tremblay	Directeur	2024-11-19
Émilie Audet	Directrice	2024-11-22
Isabelle Côté	Directrice	2024-11-25
Grefte - Arrondissements		2024-11-25

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure

Réparation extérieure

Objectif :

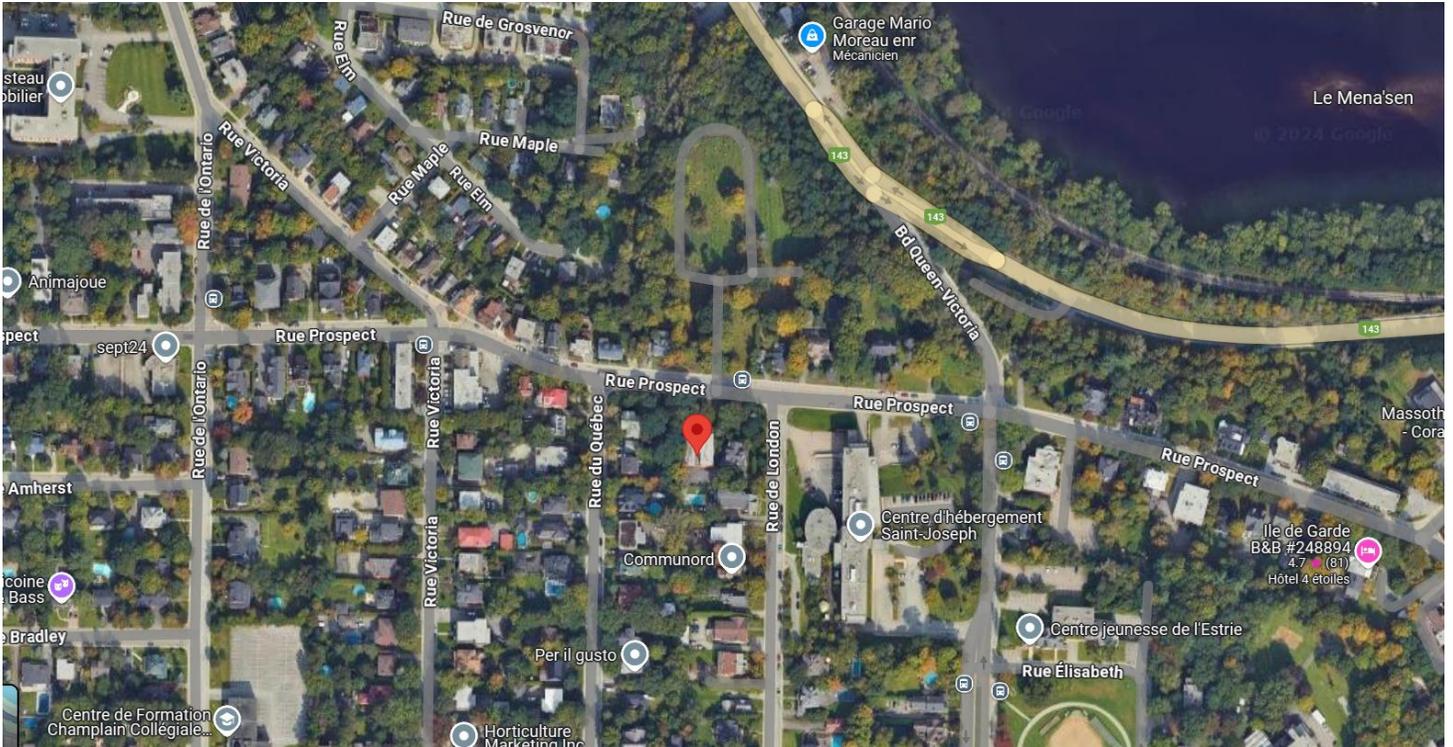
L'insertion des bâtiments doit être contrôlée pour préserver le style architectural authentique des bâtiments patrimoniaux du secteur, à en reproduire les composantes architecturales prédominantes ou à améliorer le cachet ancien des bâtiments ayant une valeur patrimoniale mitigée.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
<p>Article 2.3.6</p> <p><u>Un PIIA relatif à une réparation d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire d'une aire supérieure à 25 mètres carrés est évalué selon les critères suivants :</u></p> <p>1) Les saillies, garde-corps, portes, fenêtres, chambranles, ornements et les autres éléments distinctifs du style du bâtiment peuvent être réparés ou remplacés par des éléments semblables à ceux d'origine ou qui s'harmonisent avec le style architectural du bâtiment.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les travaux envisagés et assujettis au Règlement n° 1208 sur les PIIA concernent les fenêtres à remplacer.</p> <p>Au total, quatre fenêtres seraient remplacées : une en façade avant, une en façade arrière et deux en façade latérale droite.</p> <p>Toutes les fenêtres à remplacer seraient de dimension identique à celles existantes et toutes seraient munies d'un carrelage intégré et de faux barrotins afin de s'harmoniser au style architectural du bâtiment (voir illustrations 2, 4 et 5).</p>	
<p>2) Les ouvertures peuvent être créées, modifiées ou murées, pourvu que ces travaux conservent l'équilibre des composantes architecturales du mur.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Aucune ouverture n'est créée, modifiée ou murée.</p>	
<p>3) Les couleurs et les matériaux de revêtement sont compatibles avec le bâtiment existant.</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les fenêtres projetées, à battants et fixes, seraient en PVC de couleur blanche (voir illustrations 6 à 9).</p>	
<p>4) La forme et la pente du toit respectent le style architectural du bâtiment.</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La forme et la pente du toit ne sont pas affectées.</p>	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Localisation du bâtiment résidentiel situé au 925, rue Prospect.

Illustration 2



Façade avant avec indication de la fenêtre à remplacer à droite.

Illustration 3



Façade latérale gauche où les travaux projetés ne sont assujettis au Règlement n° 1208 sur les PIIA.

Illustration 4



Façade latérale droite avec indication des deux fenêtres à remplacer.

Illustration 5



Façade arrière avec indication de la fenêtre à remplacer.

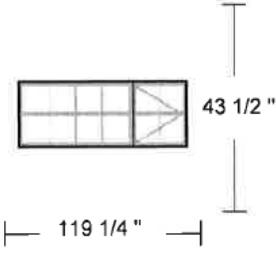
Illustration 6

1	1	B2L	Fenêtres à battants 2 sections Série Signature HT1000 PVC Blanc GF	2326
<p>Mesures cadre intérieures Ouverture(s) vue de l'extérieur</p>		<p>Série Signature HT1000 PVC Blanc Option B (Opérateur acier inox(304), moustiquaire robuste, Coupe-froid CoEx) Dimensions extérieures hors tout LxH : (3041mm x1155mm) 119 3/4 " X 45 1/2 " Dimensions intérieures cadre LxH : (2990mm x1104mm) 117 3/4 " X 43 1/2 " Volet sur mesure 2 sections La section de gauche vu ext. est une section de (863,00mm) 34 " Cadre de pvc (BCG04Z5R) 5 5/8 " avec moulure à brique colonial intégrée Code #3 Moulure sans lamelle Volet PLAT (BCG05Y5R) Verre Double Isomax (LOW-E 80/71 intercalaire noir + 1 Gaz ARGON) Carrelage intégré Complet Geor. gueule de loup blanc 2X2 Carrelage intégré Complet Geor. gueule de loup blanc 4X2 dans la section large Faux barrotin distance du haut : 21 3/4 " Planche de pin recouverte de pvc (Je ne connais pas l'épaisseur du mur) profondeur possible 10 3/4 " Parclose contemporaine Poignée pliante Barrure multipoint régulière mécanisme acier Inox(304) Opérateur mécanisme acier Inox(304) Fini décoratif Blanc Moustiquaire extrudée robuste (SYS981BB) Installer en enlevant le cadre existant avec finition intérieure Ce produit passe la norme Egress ! Numéro Energy Star NR6680-36177870-ES5</p>		

Fenêtre à battants et fixe projetée en façade avant.

Illustration 7

Item	Qte	Code	Type de produit	Pri:
2	1	B2L	Fenêtres à battants 2 sections Série Signature HT1000 PVC Blanc FD	234



Mesures cadre intérieures
Ouverture(s) vue de l'extérieur

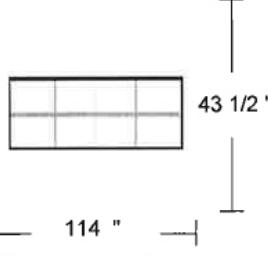
Série Signature HT1000 PVC Blanc
Option B (Opérateur acier inox(304), moustiquaire robuste, Coupe-froid CoEx)
Dimensions extérieures hors tout LxH : (3079mm x1155mm) 121 1/4 " X 45 1/2 "
Dimensions intérieures cadre LxH : (3028mm x1104mm) 119 1/4 " X 43 1/2 "
Volet sur mesure 2 sections La section de droite vu ext. est une section de (914,00mm) 36 "

Cadre de pvc (BCG04Z5R) 5 5/8 " avec moulure à brique colonial intégrée
Code #3 Moulure sans lamelle
Volet PLAT (BCG05Y5R)
Verre Double Isomax (LOW-E 80/71 intercalaire noir + 1 Gaz ARGON)
Carrelage intégré Complet Geor. gueule de loup blanc 2X2
Carrelage intégré Complet Geor. gueule de loup blanc 4X2 dans la section large
Faux barrotin distance du haut : 21 3/4 "
Planche de pin recouverte de pvc (Je ne connais pas l'épaisseur du mur) profondeur possible 10 3/4 "
Parclose contemporaine
Poignée pliante
Barrure multipoint régulière mécanisme acier Inox(304)
Opérateur mécanisme acier Inox(304) Fini décoratif Blanc
Moustiquaire extrudée robuste (SYS981BB)
Installer en enlevant le cadre existant avec finition intérieure
Ce produit passe la norme Egress !
Numéro Energy Star NR6680-36177870-ES5

Fenêtre à battants et fixe projetée en façade arrière.

Illustration 8

3	1	B1F	Fenêtres 1 section fixe Série Signature HT100+ PVC Blanc T	2535,
---	---	-----	--	-------



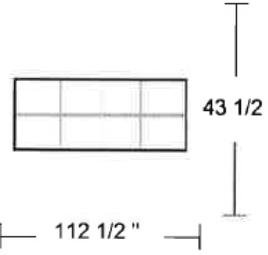
Mesures cadre intérieures
Ouverture(s) vue de l'extérieur

Série Signature HT100+ PVC Blanc
petit cadre fixe pvc
Dimensions extérieures hors tout LxH : (2952mm x1161mm) 116 1/4 " X 45 3/4 "
Dimensions intérieures cadre LxH : (2895mm x1104mm) 114 " X 43 1/2 "
Petit cadre contemporain sans volet HT100+ (BCG10Z5P) 4 5/8 " flush avec moulures clipsée (1121EL) contemporain 2 1/4" Total (1 1/8 " de dégagement)
Code #3 Moulure sans lamelle
Moulure à brique 1 1/8" de dégagement Moulure à brique : 1121EL
Fenêtre fixe (aucun ouvrant)
Verre Double Isomax (LOW-E 80/71 intercalaire noir + 1 Gaz ARGON)
Carrelage intégré Complet Geor. gueule de loup blanc 4X2
Faux barrotin distance du haut : 21 3/4 "
Planche de pin recouverte de pvc (Je ne connais pas l'épaisseur du mur) profondeur possible 10 7/8 "
PARCLOSE CONTEMPORAINE
Installer en enlevant le cadre existant avec finition intérieure
Renfort AUT-109 inséré au seuil
Ce produit ne passe pas la norme Egress !
Numéro Energy Star NR6680-36780802-ES5

Fenêtre fixe projetée en façade latérale droite.

Illustration 9

4	1	B1F	Fenêtres 1 section fixe Série Signature HT100+ PVC Blanc T	2525,
---	---	-----	--	-------



Mesures cadre intérieures
Ouverture(s) vue de l'extérieur

Série Signature HT100+ PVC Blanc
petit cadre fixe pvc
Dimensions extérieures hors tout LxH : (2914mm x1161mm) 114 3/4 " X 45 3/4 "
Dimensions intérieures cadre LxH : (2857mm x1104mm) 112 1/2 " X 43 1/2 "
Petit cadre contemporain sans volet HT100+ (BCG10Z5P) 4 5/8 " flush avec moulures clipsée (1121EL) contemporain 2 1/4" Total (1 1/8 " de dégagement)
Code #3 Moulure sans lamelle
Moulure à brique 1 1/8" de dégagement Moulure à brique : 1121EL
Fenêtre fixe (aucun ouvrant)
Verre Double Isomax (LOW-E 80/71 intercalaire noir + 1 Gaz ARGON)
Carrelage intégré Complet Geor. gueule de loup blanc 4X2
Faux barrotin distance du haut : 21 3/4 "
Planche de pin recouverte de pvc (Je ne connais pas l'épaisseur du mur) profondeur possible 10 7/8 "
PARCLOSE CONTEMPORAINE
Installer en enlevant le cadre existant avec finition intérieure
Renfort AUT-109 inséré au seuil
Ce produit ne passe pas la norme Egress !
Numéro Energy Star NR6680-36780802-ES5

Fenêtre fixe projetée en façade latérale droite.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2355

N° dossier : 2024-03519

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, urb., Ph.D., FNX Innov

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 369-371, rue Brooks (Shawn-William Barré pour Les Immeubles La suite Inc.)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 8 août 2024 et complétée le 13 novembre 2024 pour divers travaux de rénovation extérieure consistant au remplacement des garde-corps en bois des galeries avant par des garde-corps en aluminium, du revêtement du rez-de-chaussée en façade avant par un clin de vinyle, de deux portes d'entrée en façade avant et de l'installation de nouveaux fascias, soffites, capages des colonnes des galeries avant en aluminium.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour divers travaux de rénovation extérieure consistant au remplacement des garde-corps en bois des galeries avant par des garde-corps en aluminium, du revêtement du rez-de-chaussée en façade avant par un clin de vinyle, de deux portes d'entrée en façade avant et de l'installation de nouveaux fascias, soffites, capages des colonnes des galeries avant en aluminium **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-03519.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
- Montant total net requis pour l'année en cours : \$
- Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT

Grille d'analyse et document visuel

FORMAT

PDF

DISPONIBILITÉ

Fichier joint

APPROBATIONS

NOM

Yves Tremblay

Émilie Audet

TITRE

Directeur

Directrice

DATE

2024-11-19

2024-11-22

Isabelle Côté	Directrice	2024-11-25
Greffe - Arrondissements		2024-11-25

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire

Réparation

Objectif :

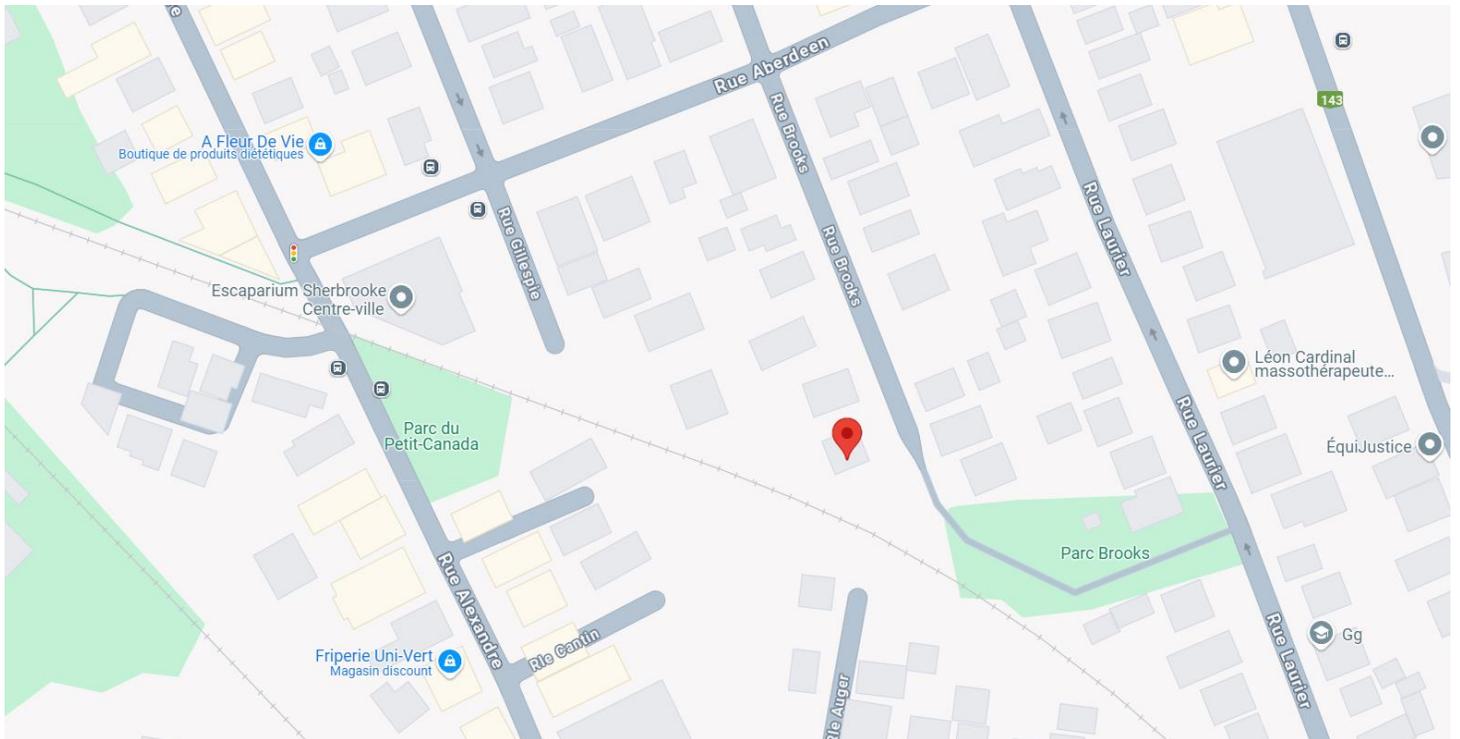
L'insertion des bâtiments doit être contrôlée de façon à maintenir les caractéristiques dominantes du secteur, en reproduisant les rapports volumétriques et les principales composantes architecturales des bâtiments anciens du voisinage immédiat.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.2.6				
<u>Un PIIA relatif à la réparation est évalué selon les critères suivants :</u>				
1) Les saillies, garde-corps, portes, fenêtres, chambranles, ornements et autres éléments distinctifs du style du bâtiment peuvent être réparés ou remplacés par des éléments semblables à ceux d'origine ou qui s'harmonisent avec le style architectural de ce bâtiment;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le bâtiment existant, endommagé par un incendie, a dû faire l'objet de divers travaux de sécurisation. Ainsi, les garde-corps ont été remplacés, les colonnes ont été capées et le revêtement extérieur a été remplacé au rez-de-chaussée en façade avant. Étant donné la saison actuelle avancée et après informations prises auprès du requérant, les divers travaux projetés sur l'ensemble des façades seraient entrepris en 2025 afin d'harmoniser l'ensemble (voir illustrations 2 à 9).	
2) Les ouvertures peuvent être créées, modifiées ou murées, pourvu que ces travaux conservent l'équilibre des composantes architecturales du mur;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune ouverture ne serait créée, modifiée ou murée. Les fenêtres endommagées par l'incendie et à remplacer ne sont pas assujetties au Règlement 1205 sur les PIIA.	
3) Les couleurs et les matériaux de revêtement doivent être compatibles avec le bâtiment existant;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Tout comme le revêtement de vinyle remplacé au rez-de-chaussée en façade avant, soit un clin de vinyle de couleur ivoire posé à l'horizontale, les autres façades feraient l'objet du remplacement du clin existant par le même type de clin (voir illustrations 2 à 5). Les garde-corps installés au rez-de-chaussée en façade avant sont en aluminium de couleur blanche (voir illustrations 2, 3 et 7). Les deux portes d'entrée en façade avant seraient remplacées par des portes en acier à demi fenêtrées et de couleur blanche (voir illustration 6). Les fascias et soffites projetés seraient en aluminium de couleur blanche (voir illustrations 8 et 9).	
4) La forme et la pente du toit doivent respecter le style architectural du bâtiment.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La forme et la pente du toit ne seraient pas affectées.	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Localisation du bâtiment bifamilial isolé situé au 369-371, rue Brooks.

Illustration 2



Façade avant du bâtiment existant endommagé par un incendie.

Illustration 3



Façades avant et latérale droite du bâtiment existant endommagé par un incendie.

Illustration 4



Façades avant et latérale gauche du bâtiment existant endommagé par un incendie.

Illustration 5



Revêtement de clin de vinyle de couleur ivoire tel que remplacé au rez-de-chaussée en façade avant.

Illustration 6



[Cliquer sur l'image pour l'agrandir](#)

Modèle de porte projeté en acier de couleur blanche.

Illustration 7



Garde-corps projeté en aluminium de couleur blanche.

Illustration 8



Soffite projeté en aluminium de couleur blanche.

Illustration 9



Fascias et capage des colonnes en aluminium de couleur blanche.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2396

N° dossier : 2024-04514

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, Urb., Ph.D.,
FNX Innov

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 1305, boulevard du Plateau Saint-Joseph (Josée Bussière, Montréal Néon pour IKEA - Calloway REIT (Sherbrooke) Inc)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 7 octobre 2024 et complétée le 7 novembre 2024 pour l'installation de trois enseignes murales identifiant l'établissement IKEA.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'installation de trois enseignes murales identifiant l'établissement IKEA **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-04514.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
- Montant total net requis pour l'année en cours : \$
- Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Yves Tremblay	Directeur	2024-11-26
Émilie Audet	Directrice	2024-11-29
Isabelle Côté	Directrice	2024-12-02
Greffe - Arrondissements		2024-12-02

Grille d'analyse

PIIA

Aire commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph

Enseignes

Objectif :

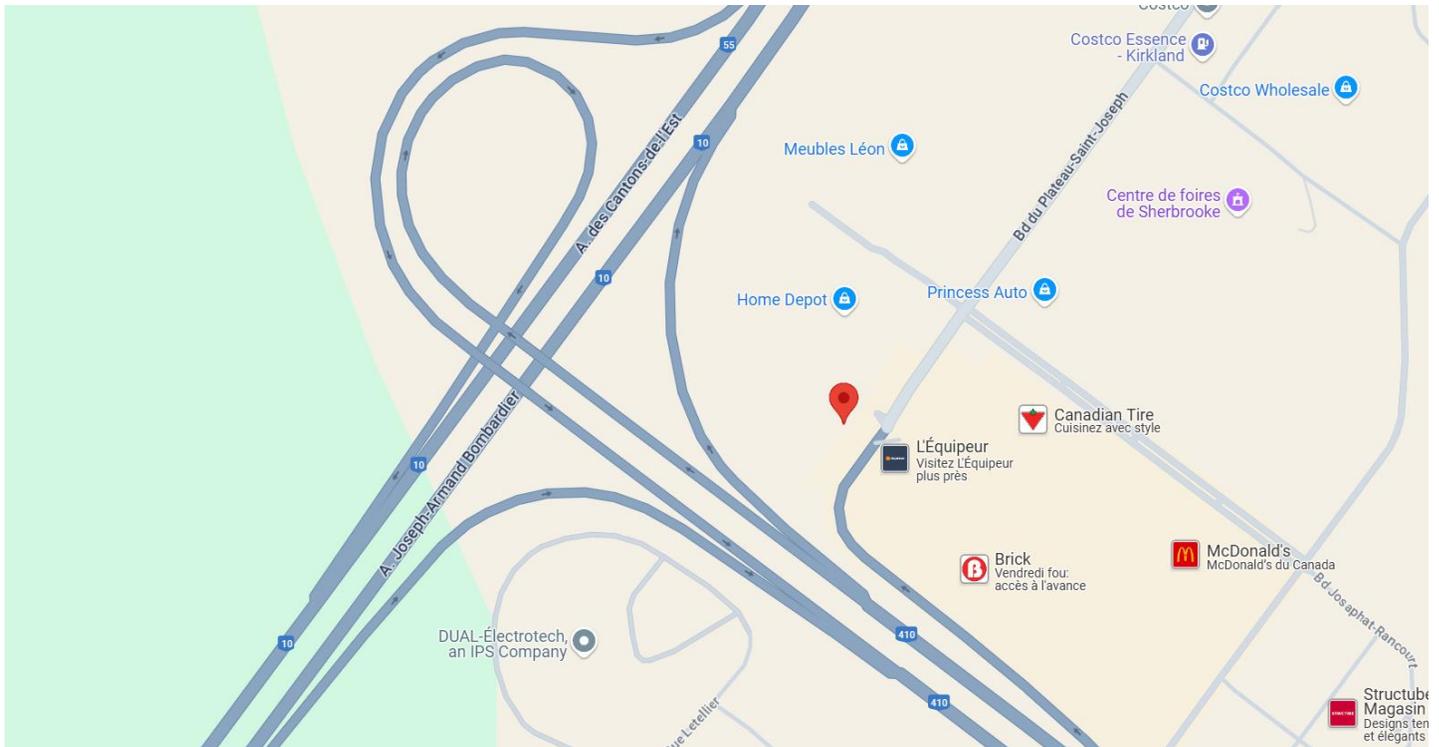
Dans les aires commerciales régionales, les bâtiments doivent être implantés de manière à s'intégrer à l'environnement commercial, résidentiel et naturel existant, en adoptant une architecture sobre, en rehaussant l'image du site par des aménagements paysagers ainsi qu'en minimisant l'impact des projets commerciaux sur le réseau routier actuel et sur le voisinage résidentiel.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 4.1.6 <u>Un PIIA relatif à l'installation ou la modification d'une enseigne ou de sa structure est évalué selon les critères suivants :</u>				
1) L'enseigne doit s'harmoniser avec le style architectural du bâtiment quant aux éléments suivants :			Trois des quatre enseignes projetées sont assujetties à l'approbation PIIA, la quatrième étant une enseigne de type logo sur l'élévation sud (voir illustration 3).	
a) la forme et les dimensions;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La première enseigne S1 projetée au-dessus de la porte d'entrée en façade nord serait de forme rectangulaire et mesurerait 3 mètres de largeur sur 1,2 mètre de hauteur pour une superficie de 3,6 mètres carrés (voir illustrations 3, 4, 6 et 7). Les enseignes S2 et S3 projetées respectivement en façades nord et ouest seraient également de forme rectangulaire et mesureraient 2,15 mètres de largeur sur 1,7 mètre de hauteur pour une superficie de 3,655 mètres carrés (voir illustrations 3, 4, 5, 8 et 9).	
b) les matériaux et les couleurs;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trois enseignes projetées seraient en acrylique aux couleurs de l'entreprise, soit bleu et jaune (voir illustrations 6, 8 et 10).	
c) l'éclairage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trois enseignes projetées seraient munies d'un éclairage interne constant (voir illustrations 6, 8 et 10).	
2) L'enseigne doit s'harmoniser avec les enseignes déjà installées dans le secteur;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les trois enseignes projetées s'harmonisent avec les enseignes existantes dans le voisinage (voir illustrations 12 à 15).	
3) L'enseigne au sol doit comporter un aménagement paysager à sa base;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune enseigne au sol n'est projetée.	
4) Le message de l'enseigne ne comporte que le nom de l'entreprise, le nom du propriétaire, le logo, la nature des activités et le numéro civique; l'emploi d'un slogan publicitaire est minimisé, sinon évité.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Seul le nom de l'entreprise IKEA est inscrit sur les trois enseignes projetées (voir illustrations 6, 8 et 10).	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



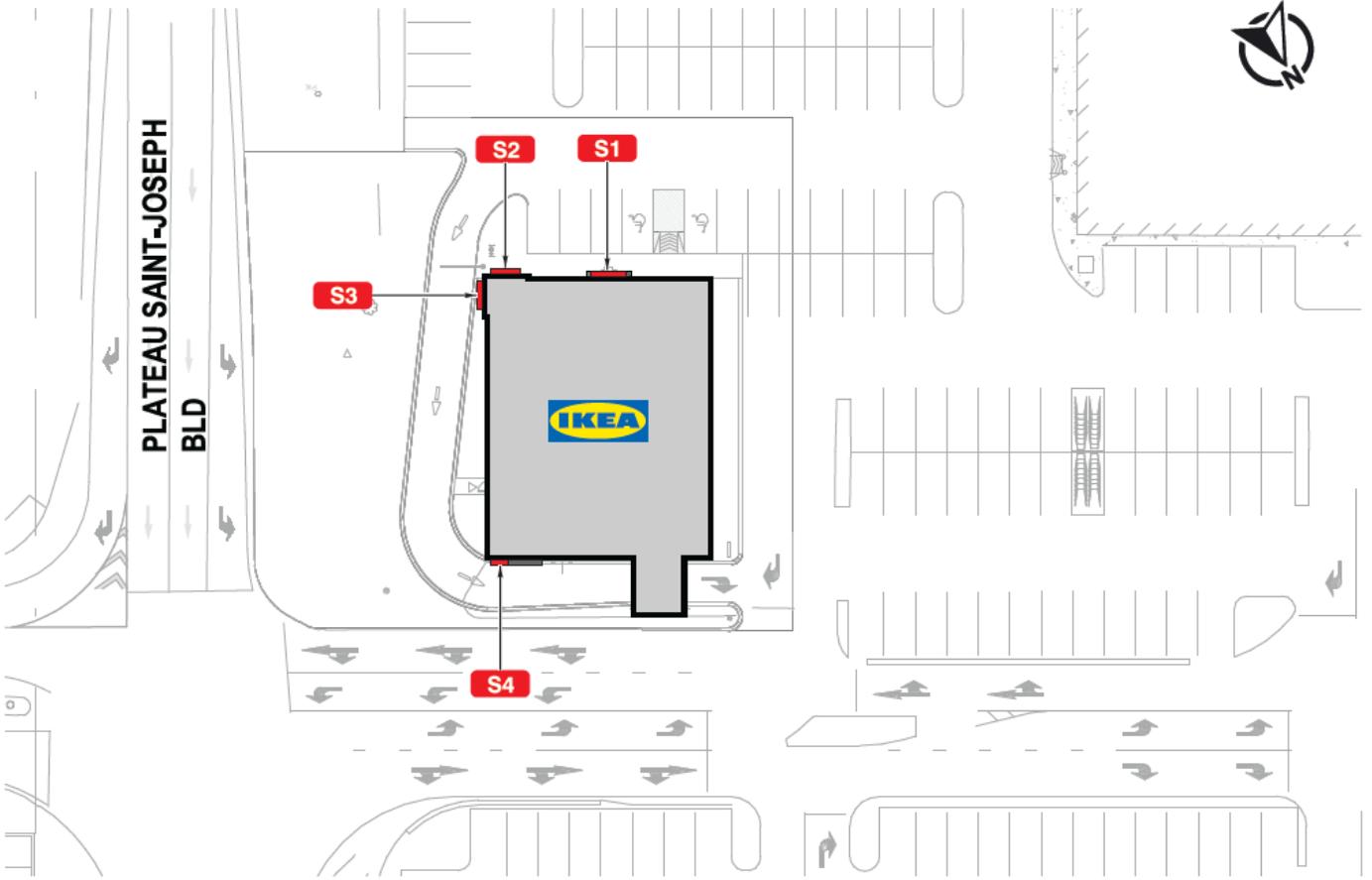
Localisation de l'établissement commercial où s'installerait le magasin IKEA.

Illustration 2



Façade principale (nord) de l'établissement commercial donnant dans le boulevard du Plateau Saint-Joseph.

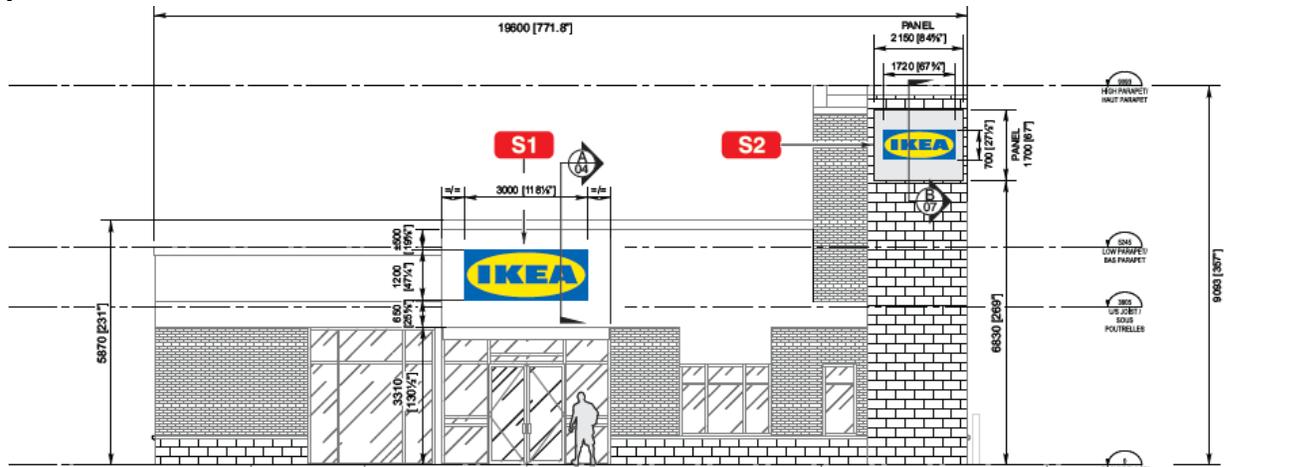
Illustration 3



PLAN DU SITE
ÉCHELLE: none

Enseignes projetées incluant l'enseigne S4 de type logo qui ne nécessite pas d'approbation PIHA.

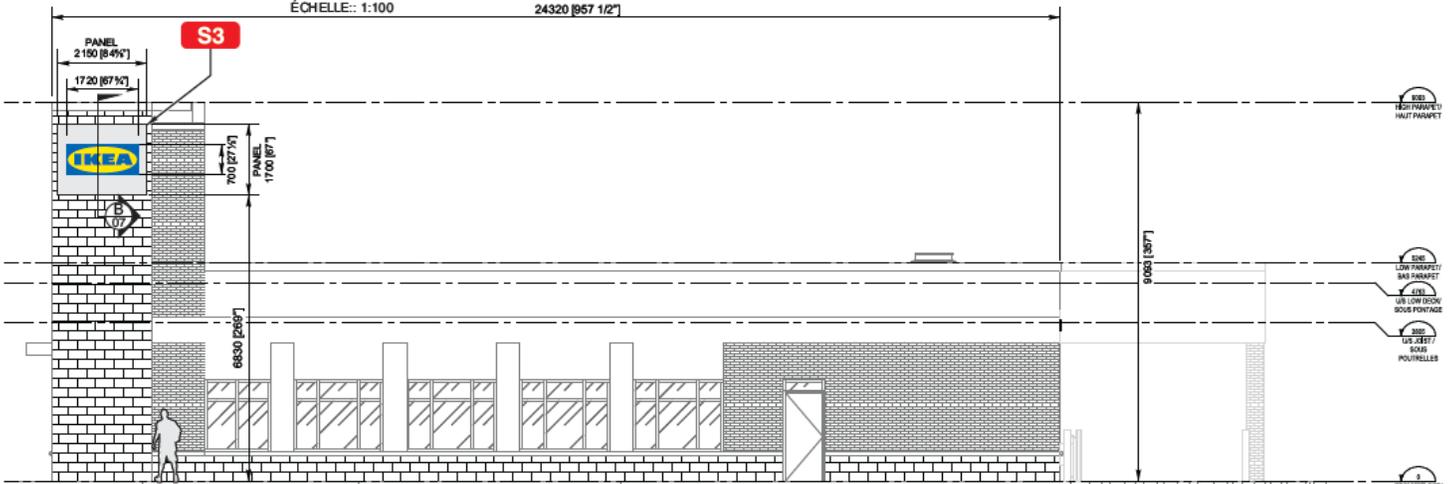
Illustration 4



ÉLEVATION NORD

ÉCHELLE: 1:100

24320 [87 1/2']

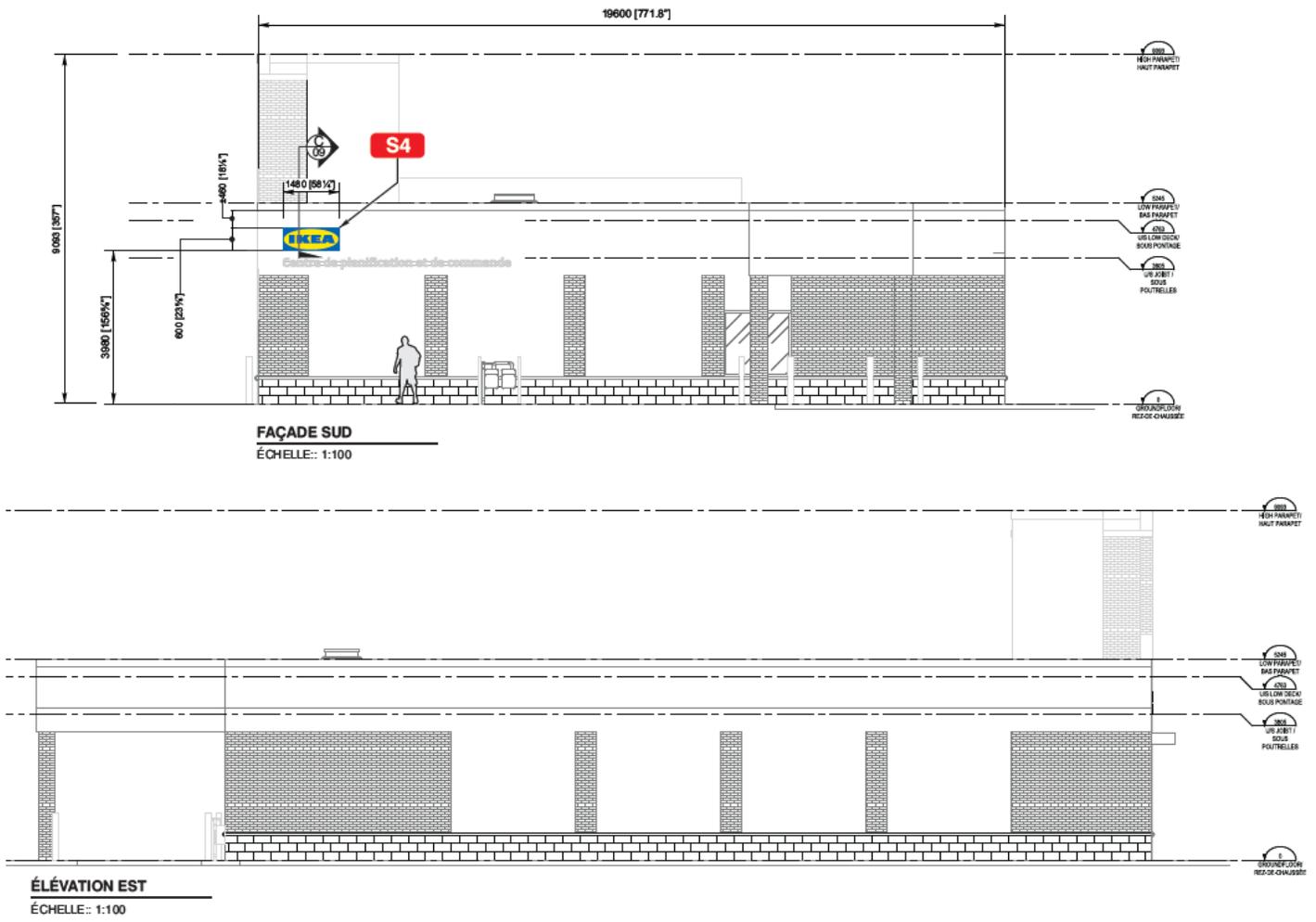


ÉLEVATION OUEST

ÉCHELLE: 1:100

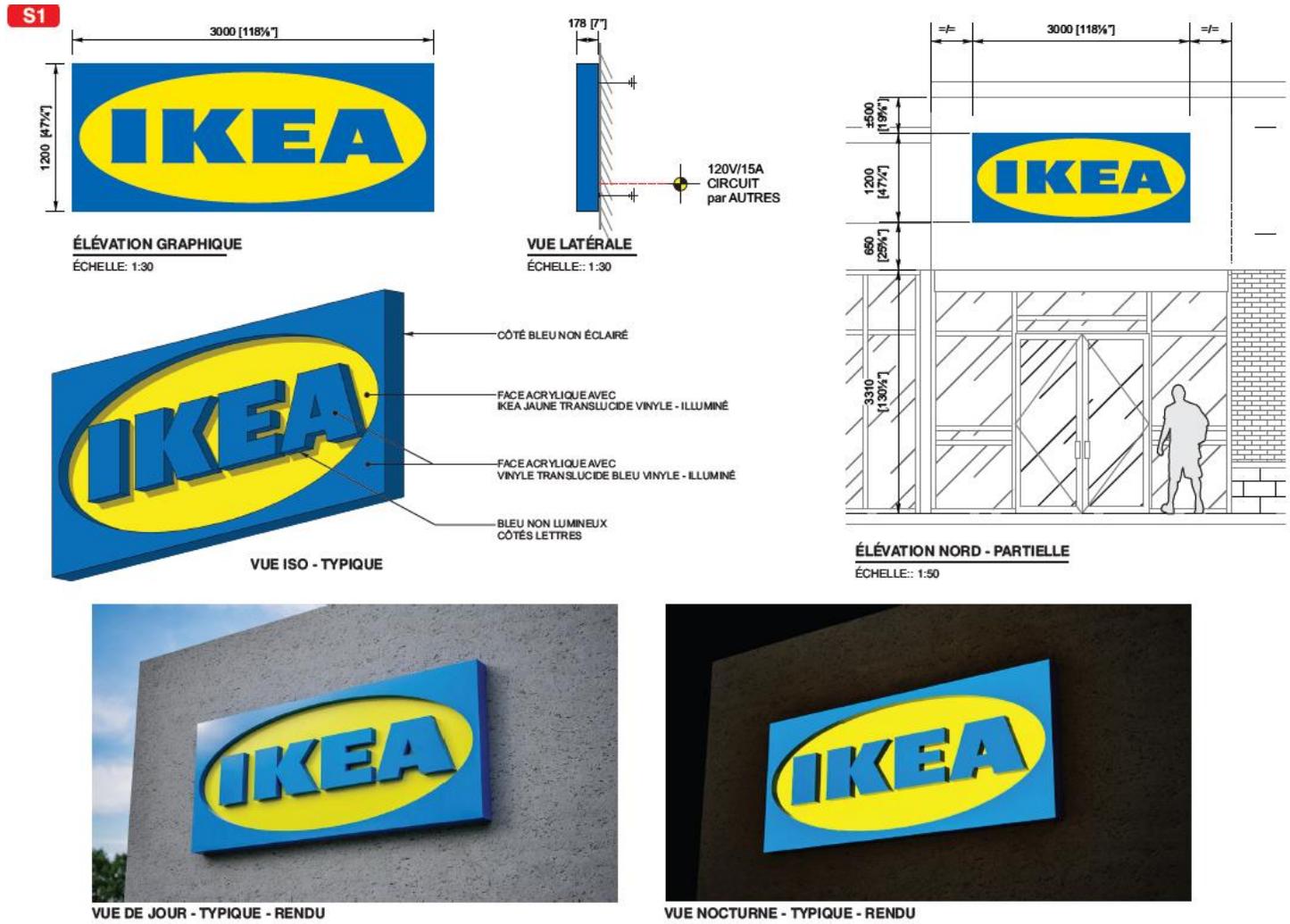
Enseignes S1 et S2 projetées sur l'élévation nord et enseigne S3 projetée sur l'élévation ouest.

Illustration 5



Enseigne de type logo projetée sur l'élévation sud et élévation est sans enseigne projetée.

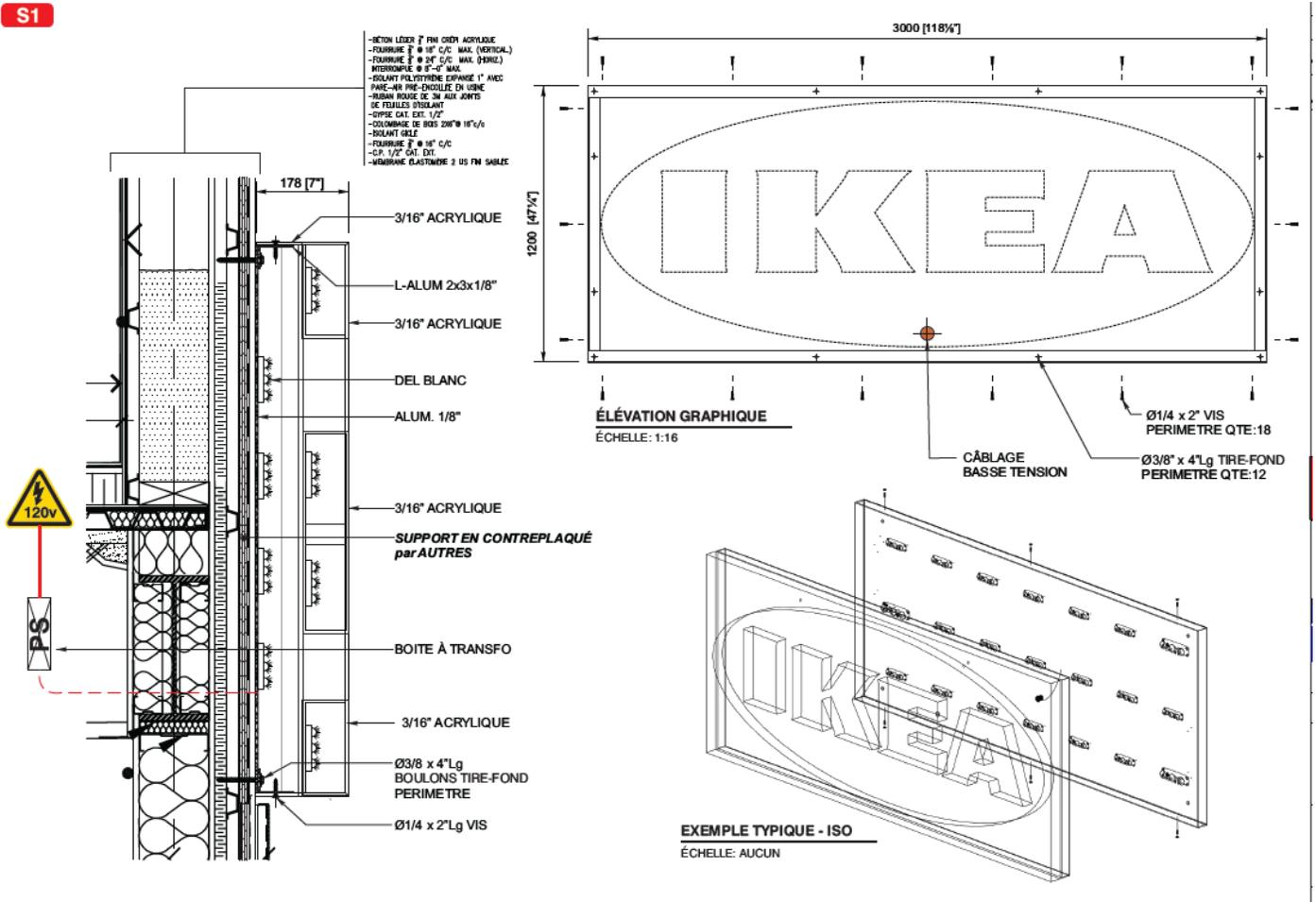
Illustration 6



Enseigne S1 projetée au-dessus de la porte d'entrée sur l'élévation nord.

Illustration 7

S1

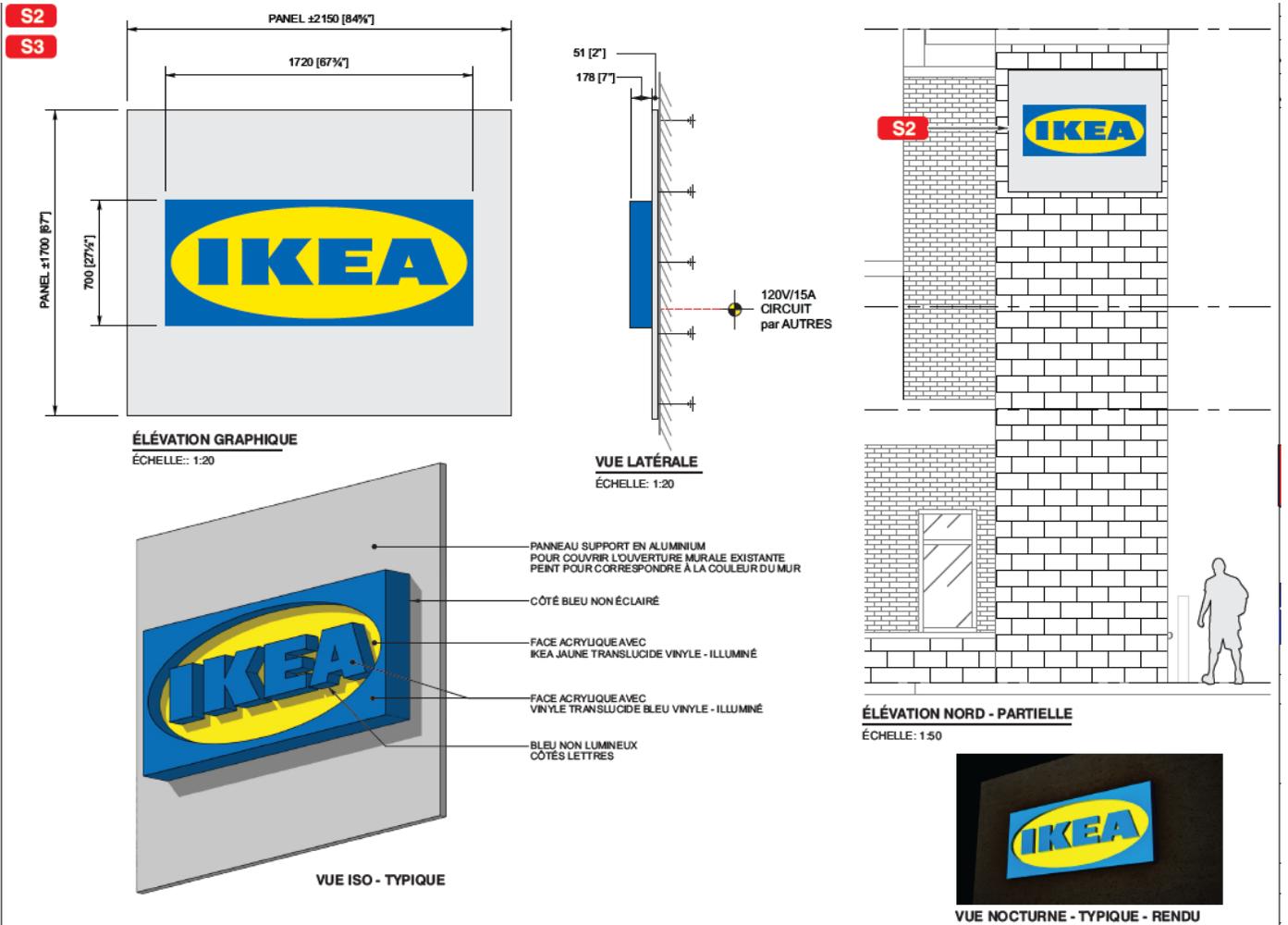


Détails techniques de l'enseigne S1 projetée.

Illustration 8

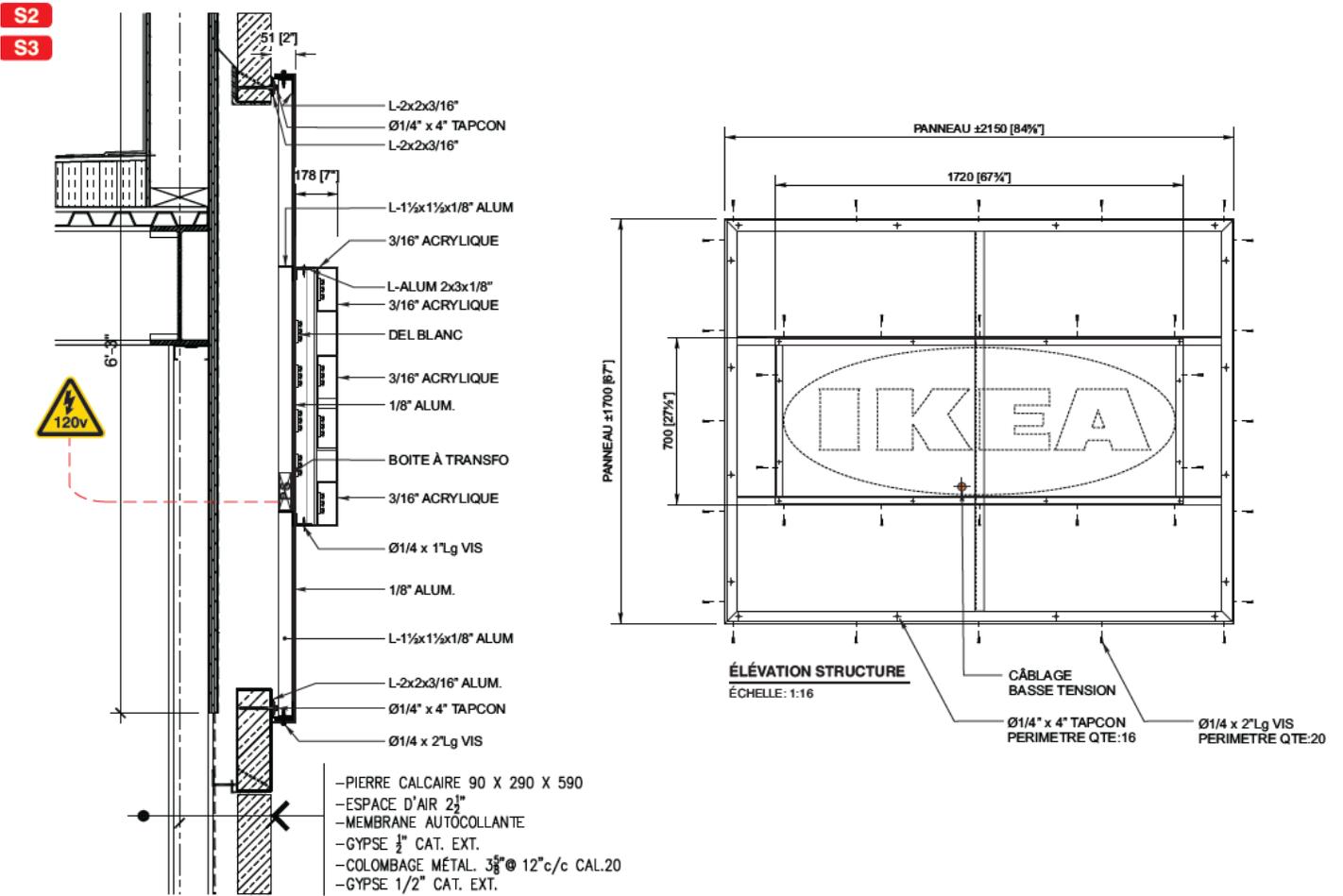
S2

S3



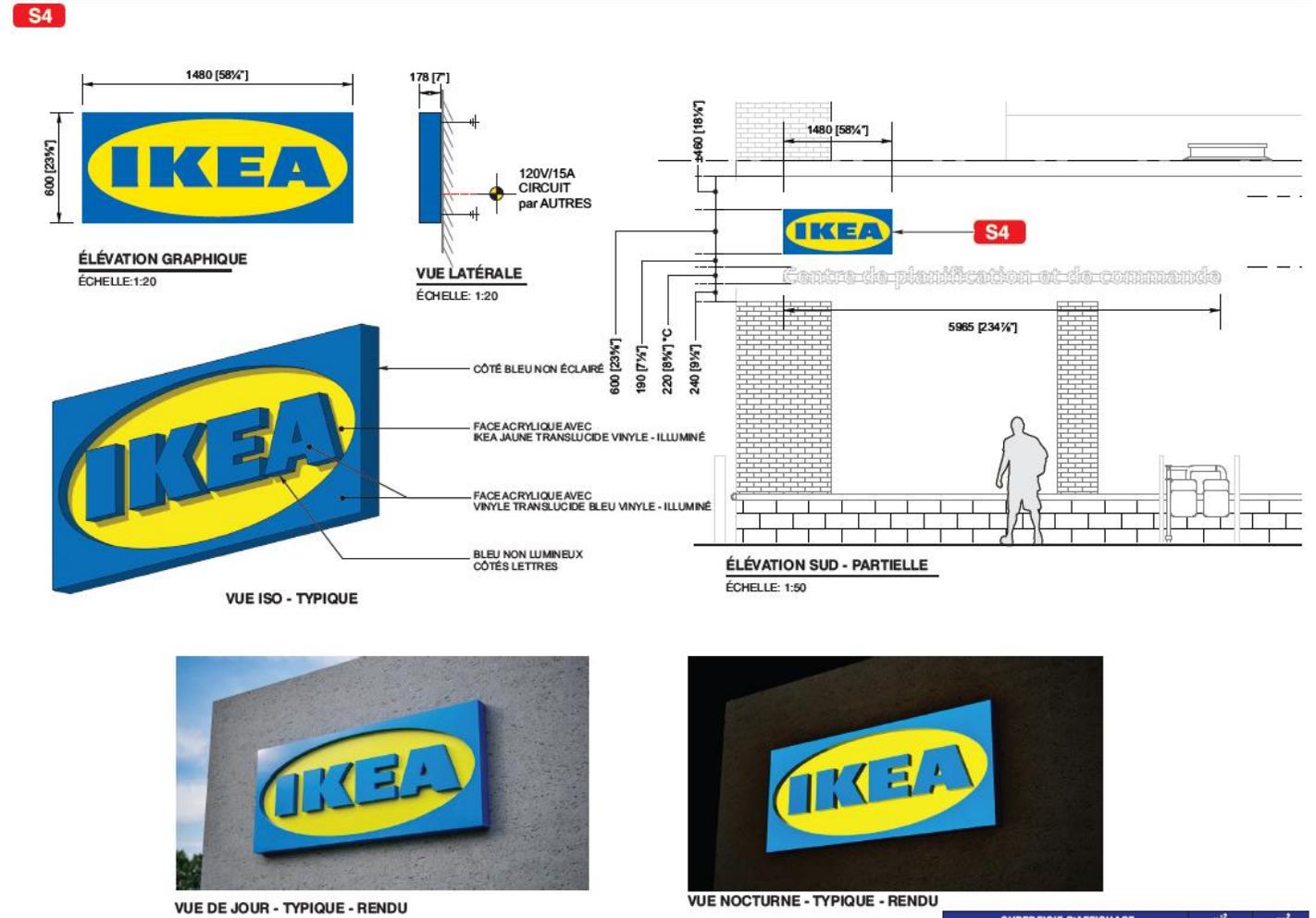
Enseignes S2 et S3 projetées sur l'élévation respectivement sur les élévations nord et ouest.

Illustration 9



Détails techniques des enseignes S2 et S3 projetées.

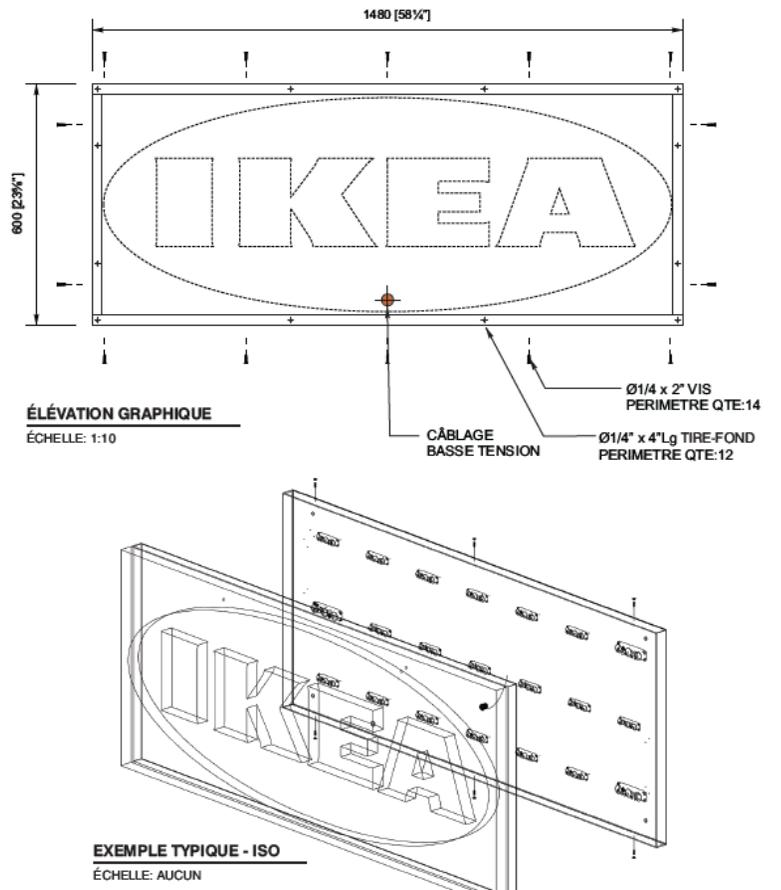
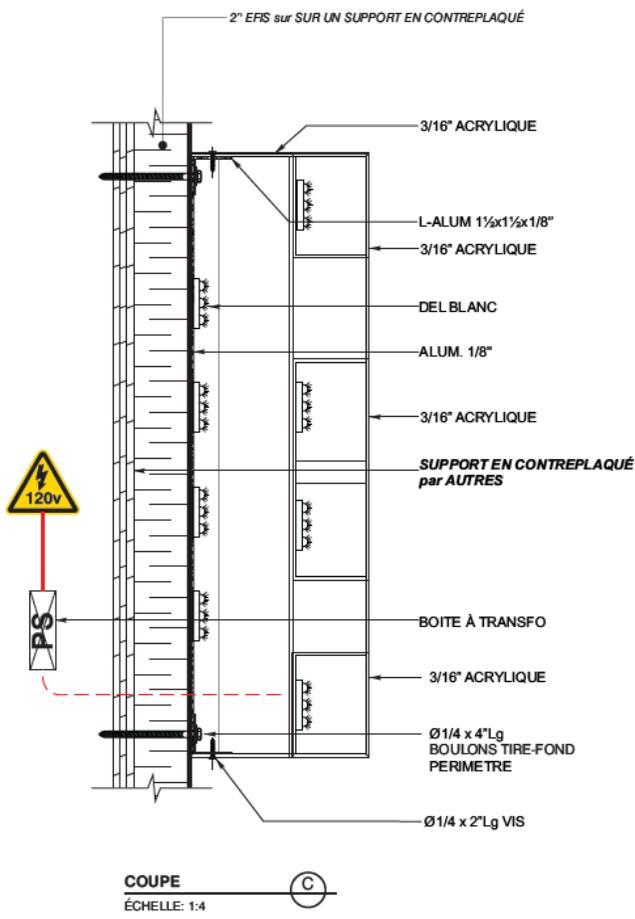
Illustration 10



Enseigne de type logo S4 projetée sur l'élévation sud.

Illustration 11

S4



Détails techniques de l'enseigne S1 projetée.

Illustration 12



Enseigne existante dans le voisinage.

Illustration 13



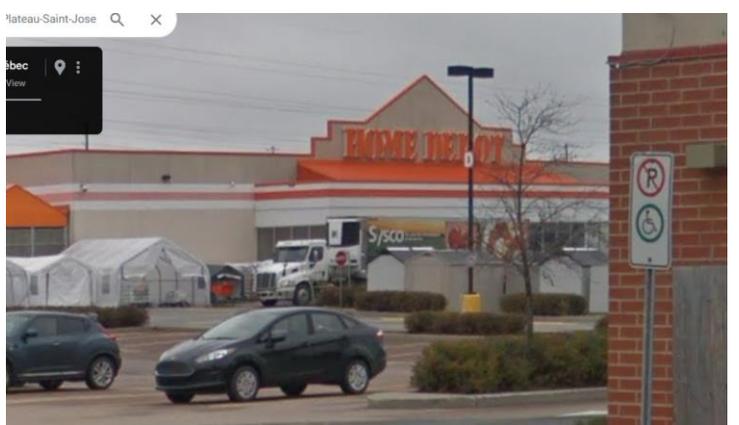
Enseigne existante dans le voisinage.

Illustration 14



Enseigne existante dans le voisinage.

Illustration 15



Enseigne existante dans le voisinage.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2402

N° dossier : 2024-00549

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, Urb., Ph.D.,
FNX Innov

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure – 675, rue du Québec / 1100, rue Prospect (François-Mathieu Bouchard)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 26 février 2024 et complétée le 20 septembre 2024 pour l'ajout d'une toiture permanente visant à relier les deux bâtiments principaux non conformes afin de n'en faire qu'un seul, conforme à la réglementation et suite à l'obtention de la dérogation mineure CA 2024-1328-00 autorisant une marge avant secondaire de 3,59 mètres au lieu des 6 mètres prescrits pour le bâtiment situé au 1100, rue Prospect.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour l'ajout d'une toiture permanente visant à relier les deux bâtiments principaux non conformes afin de n'en faire qu'un seul conforme à la réglementation et suite à l'obtention de la dérogation mineure CA 2024-1328-00 autorisant une marge avant secondaire de 3,59 mètres au lieu des 6 mètres prescrits pour le bâtiment situé au 1100, rue Prospect **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-00549.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
- Montant total net requis pour l'année en cours : \$
- Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT

Grille d'analyse et document visuel

FORMAT

PDF

DISPONIBILITÉ

Fichier joint

APPROBATIONS

NOM

Yves Tremblay

Émilie Audet

TITRE

Directeur

Directrice

DATE

2024-11-26

2024-11-29

Isabelle Côté	Directrice	2024-12-02
Greffe - Arrondissements		2024-12-02

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 3 – Intégration supérieure

Agrandissement

Objectifs :

L'insertion des bâtiments doit être contrôlée pour préserver le style architectural authentique des bâtiments patrimoniaux du secteur, à en reproduire les composantes architecturales prédominantes ou à améliorer le cachet ancien des bâtiments ayant une valeur patrimoniale mitigée.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.3.5 <u>Un PIIA relatif à l'agrandissement d'un bâtiment principal ou d'un bâtiment accessoire d'une aire supérieure à 25 mètres carrés est évalué selon les critères suivants :</u>				
1) L'agrandissement doit créer un rapport volumétrique équilibré avec le bâtiment existant;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La proposition d'agrandissement consiste à ajouter une toiture entre les deux bâtiments existants situés à l'angle des rues du Québec et Prospect (voir illustration 3). Cette toiture se prolongerait au-dessus de la porte d'entrée donnant dans la rue Prospect (voir illustrations 6, 14 et 15).	
2) L'agencement des composantes architecturales de l'agrandissement doit s'équilibrer avec l'ensemble du bâtiment;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La toiture projetée reposerait sur des colonnes, ce qui donnerait à l'ensemble l'apparence d'une pergola (voir illustration 9). En reprenant une pente similaire, bien que légèrement supérieure aux deux toitures principales existantes, l'agrandissement projeté unifierait les deux bâtiments résidentiels d'architecture similaire (voir illustrations 6, 8 et 10).	
3) La distance entre la façade de l'agrandissement et la ligne de rue doit être équivalente à celle qui prédomine pour les autres bâtiments sur le même côté de la rue;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La dérogation CA 2024-1328-00 autorise une marge avant secondaire de 3,59 mètres en lieu de la marge prescrite de 6 mètres pour le bâtiment donnant dans la rue Prospect (voir illustration 2).	
4) L'aménagement du terrain doit conserver les caractéristiques du site quant à la végétation et aux aménagements paysagers existants;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'aménagement du terrain n'est pas affecté.	
5) L'agrandissement doit reproduire les composantes architecturales suivantes :				
a) la dimension et le style des ouvertures;	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Aucune ouverture n'est projetée.	
b) les matériaux et les couleurs;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La toiture projetée serait en tôle de couleur rouge, tel que les toitures des bâtiments existants de part et d'autre (voir illustrations 10 à 15).	
c) la forme et la pente du toit;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La forme et la pente de la toiture projetée seraient de forme et de pente similaire, bien que légèrement supérieure aux toitures existantes (voir illustrations 6, 8 et 10).	
d) les éléments architecturaux distinctifs.	<input checked="" type="checkbox"/>		Les éléments architecturaux distinctifs de la toiture s'apparentant à une pergola seraient la tôle de couleur rouge tels que les toitures existantes et l'utilisation du bois, dans ce cas-ci du sapin Douglas (BC Fir) pour les poutres et colonnes projetées de même que pour les équerres assurant la solidité de l'ensemble (voir illustration 9).	
Toutefois, un agrandissement en cour arrière peut utiliser des composantes			L'agrandissement projeté serait en cour avant.	

Grille d'analyse

P I I A

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
architecturales différentes de celles du bâtiment existant, pourvu qu'elles s'harmonisent avec les composantes existantes.				

Document visuel

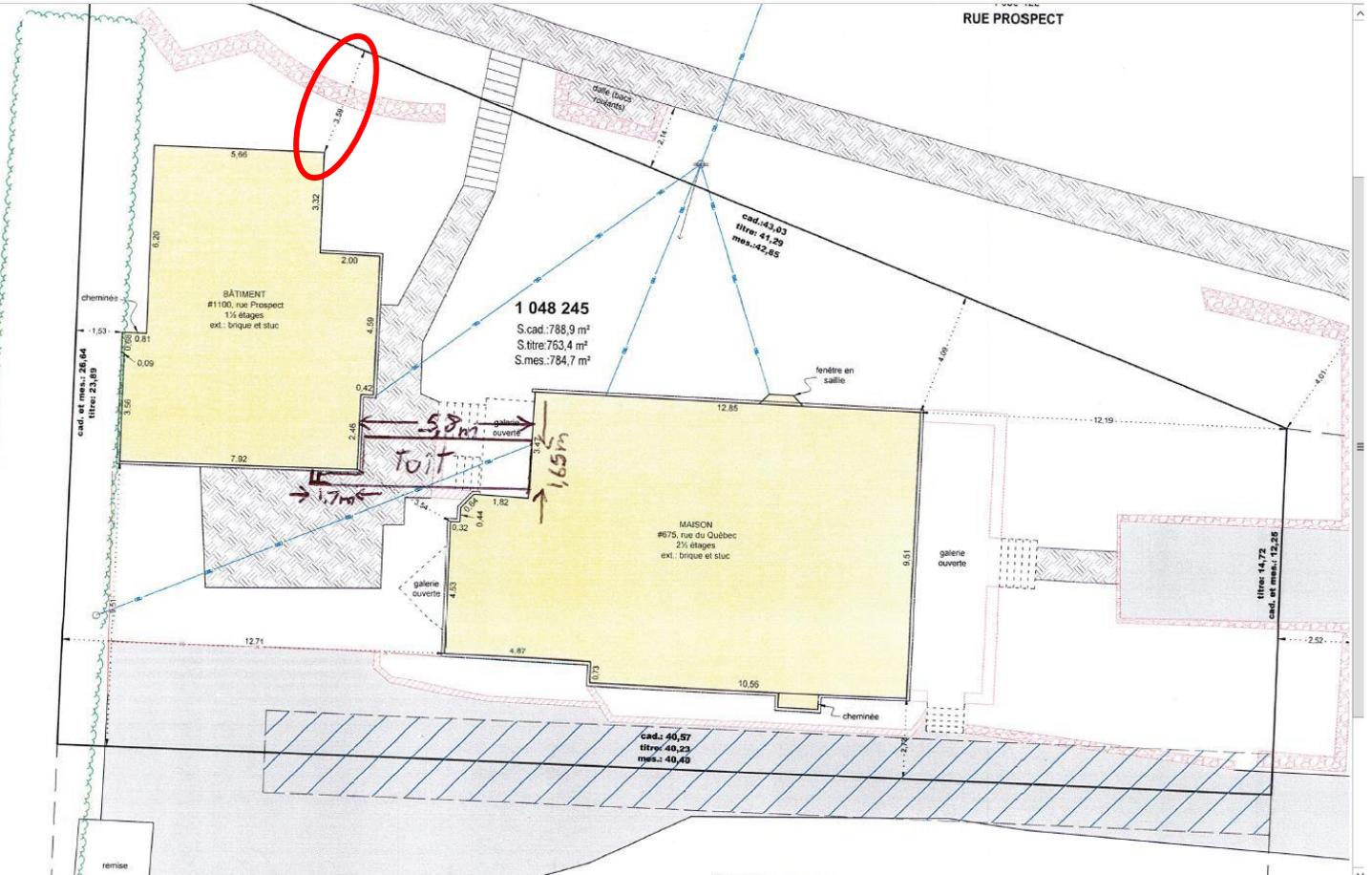
PIIA

Illustration 1



Localisation des deux bâtiments principaux à être reliés pour n'en faire qu'un.

Illustration 2



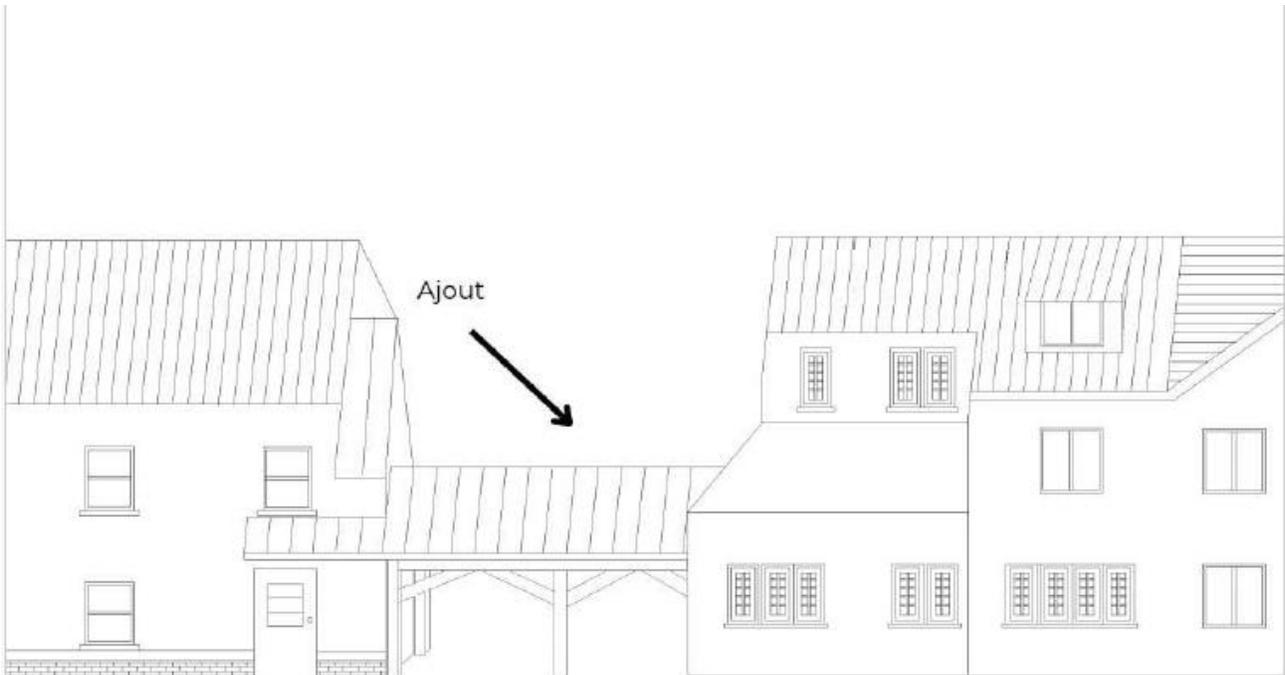
Marge dérogatoire de 3,59 mètres donnant dans la rue Prospect et toiture projetée de 5,8 mètres afin de relier les deux bâtiments principaux en un seul.

Illustration 5



Façade latérale droite du bâtiment donnant dans la rue du Québec et la façade principale du bâtiment donnant dans la rue Prospect.

Illustration 6

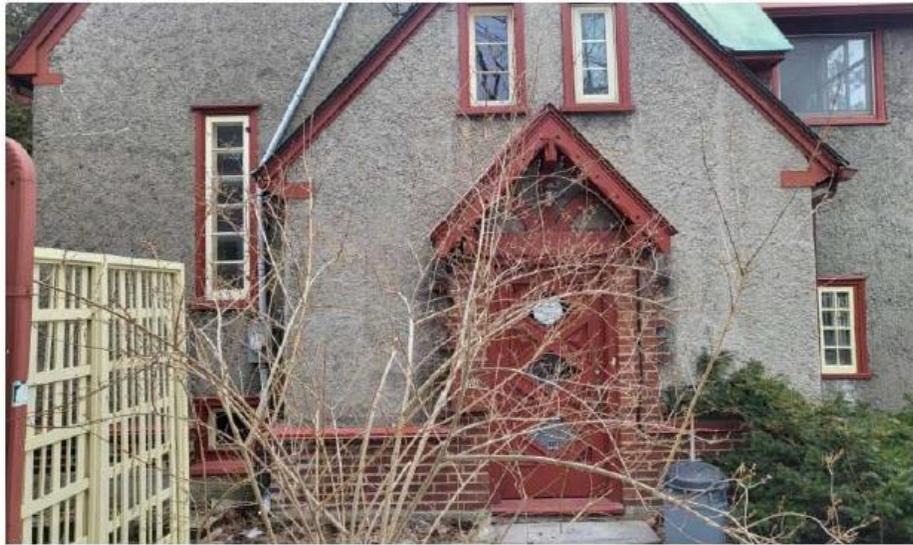


Échelle 1:100



Toiture projetée.

Illustration 7



Toiture projetée reliant les deux bâtiments.

Illustration 8

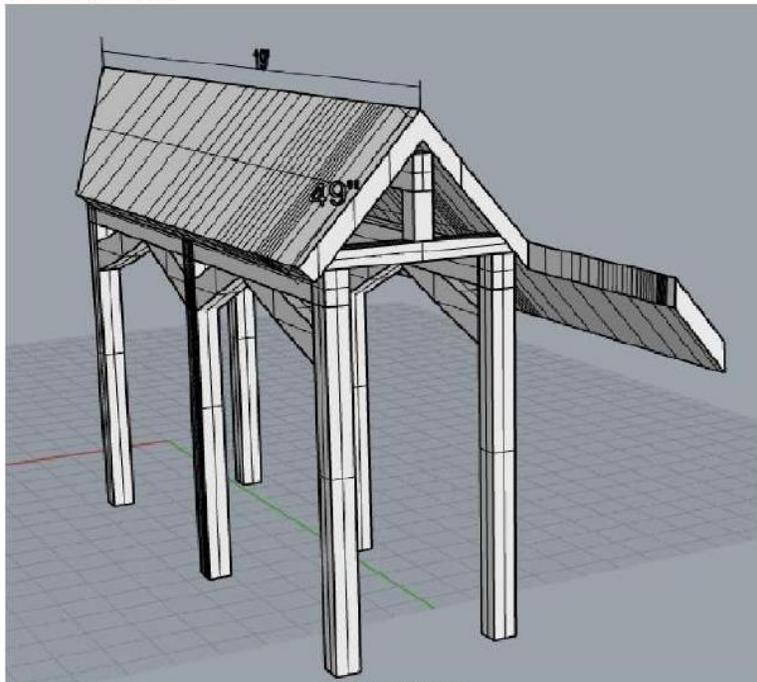


Toiture projetée.

Illustration 9

Bordereau des matériaux

- Tôle Rouge de chez Duchesne Inc.
- Poutre maîtresse 6x8" Sapin douglas 19'
- Support au mur 2x6 sapin douglas
- Support de toit et travers en 2x4 sapin douglas
- Ancrage au bâtiment à l'aide de vis hexagone 1/2 x 7"
- Poutre verticale 6x6" Sapin Douglas
- Poutre horizontale 8x6" Sapin Douglas



Plan exécuté par
BOBCAT
PROJETÉ - CONSULTÉ - 115 - 115-115-115
RBQ: 5692-2859-01

Composition de la toiture projetée.

Illustration 10



Vue aérienne de la toiture projetée.

Illustration 11



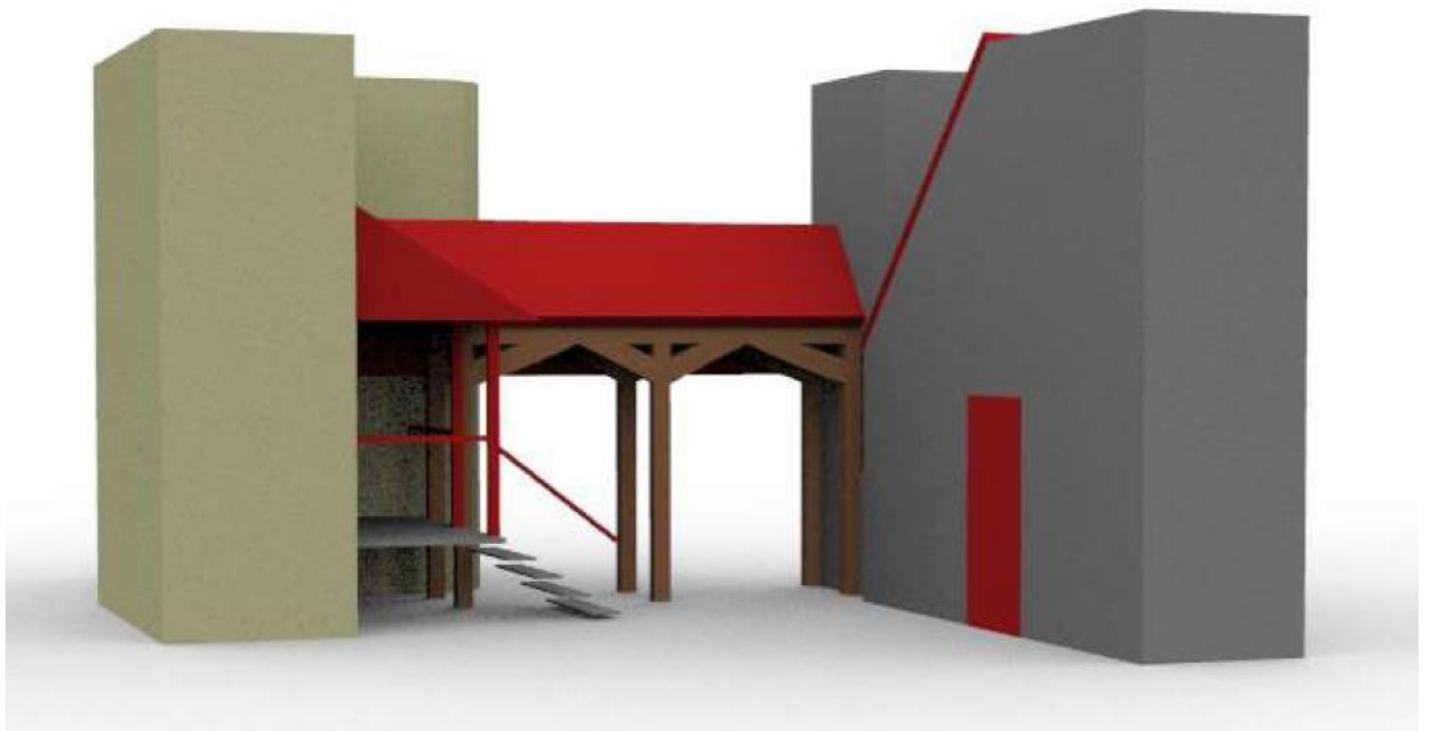
Modélisation de la toiture projetée.

Illustration 12



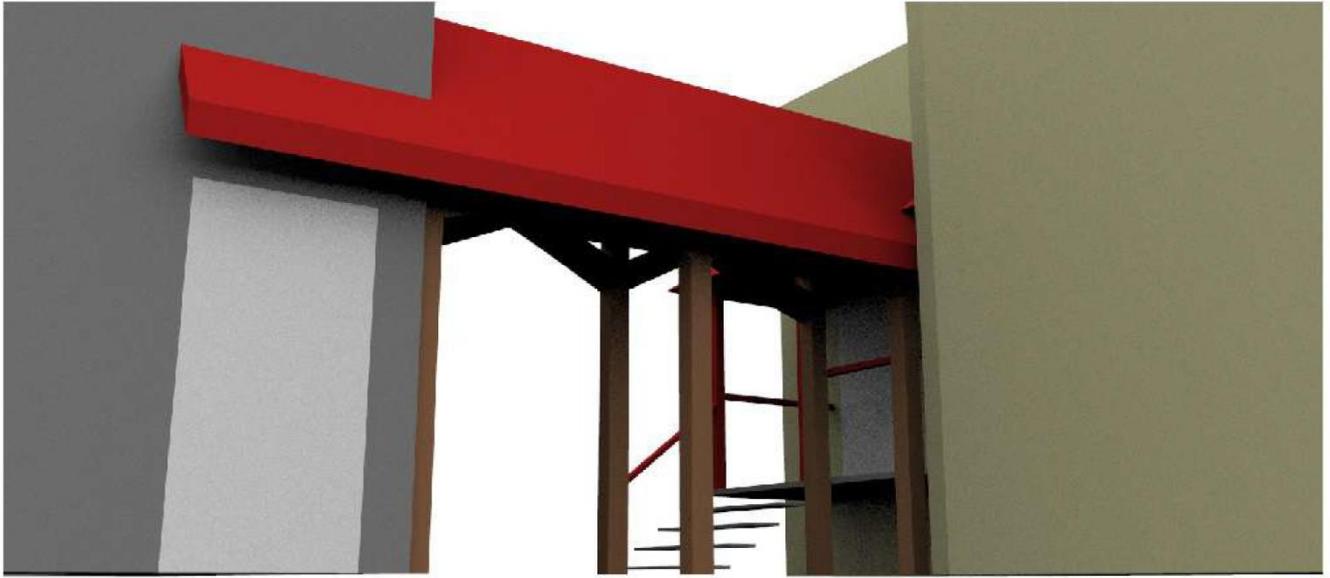
Modélisation de la toiture projetée.

Illustration 13



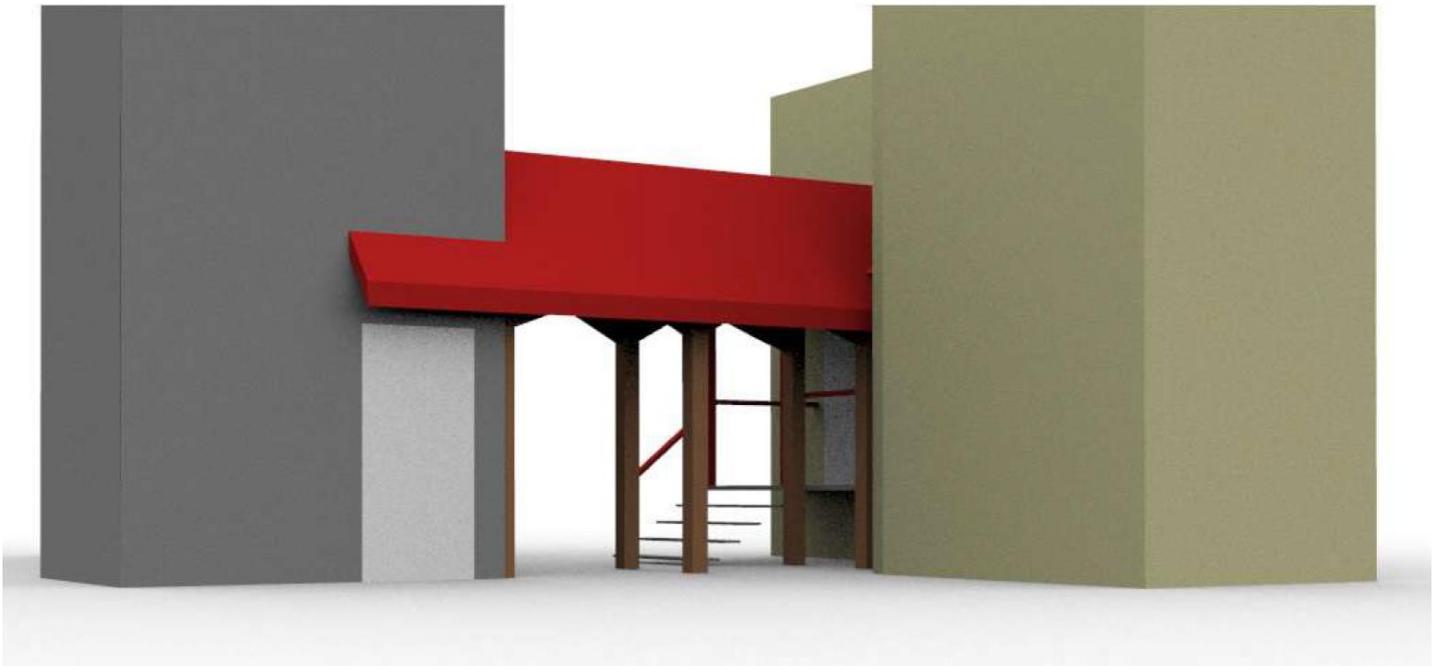
Modélisation de la toiture projetée.

Illustration 14



Modélisation de la toiture projetée.

Illustration 15



Modélisation de la toiture projetée.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2403

N° dossier : 2024-04682

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, urb., Ph.D., FNX Innov

Titre : Directeur

OBJET : Demande d’approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 80, rue Wellington Sud (Marco Leclerc, Publiforme pour Espace Centro S.E.C.)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 24 octobre 2024 et complétée le 22 novembre 2024 pour l’installation de quatre enseignes murales et d’une enseigne projetante collective pour les établissements Entreprendre Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, CSS de la région de Sherbrooke, Université de Sherbrooke et 14 emplacements pour de futurs locataires.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d’arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d’autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d’implantation et d’intégration architecturale pour l’installation de quatre enseignes murales et d’une enseigne projetante collective pour les établissements Entreprendre Sherbrooke, Ville de Sherbrooke, CSS de la région de Sherbrooke, Université de Sherbrooke et 14 emplacements pour de futurs locataires **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-04682.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

Montant avant taxes requis pour l’année en cours : \$

Montant total net requis pour l’année en cours : \$

Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

Si plus d’un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

Appel d’offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d’analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Yves Tremblay	Directeur	2024-11-26
Émilie Audet	Directrice	2024-11-29
Isabelle Côté	Directrice	2024-12-02

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire

Enseignes

Objectif :

L'insertion des bâtiments doit être contrôlée de façon à maintenir les caractéristiques dominantes du secteur, en reproduisant les rapports volumétriques et les principales composantes architecturales des bâtiments anciens du voisinage immédiat.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.2.7				
<u>Un PIIA relatif à l'installation ou la modification d'une enseigne ou de sa structure est évalué selon les critères suivants :</u>				
1) L'enseigne doit s'harmoniser avec le style architectural du bâtiment, quant aux éléments suivants :				
a) la forme et les dimensions;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Quatre enseignes murales et une enseigne projetante collective seraient installées respectivement en façade latérale gauche et en façade avant (voir illustration 3).</p> <p>Une première enseigne, de forme rectangulaire, mesurerait 0,762 mètre de hauteur sur 1,778 mètre de largeur pour une superficie de 1,35 mètre carré. Cette enseigne identifierait la Ville de Sherbrooke (voir illustration 4).</p> <p>Une seconde enseigne, de forme rectangulaire, mesurerait 0,79 mètre de hauteur sur 2,39 mètres de largeur pour une superficie de 1,89 mètre carré. Cette enseigne identifierait QG de l'entrepreneuriat (voir illustration 4).</p> <p>Une troisième enseigne, de forme rectangulaire, mesurerait 0,762 mètre de hauteur sur 1,778 mètre de largeur pour une superficie de 1,35 mètre carré. Cette enseigne identifierait Centre de services scolaire de la Région-de-Sherbrooke (voir illustration 4).</p> <p>Une quatrième enseigne, de forme rectangulaire, mesurerait 0,55 mètre de hauteur sur 2,43 mètres de largeur pour une superficie de 1,33 mètre carré. Cette enseigne identifierait Université de Sherbrooke (voir illustration 4).</p> <p>Enfin, une enseigne projetante collective, également de forme rectangulaire, mesurerait 2,74 mètres de hauteur sur 1,2 mètre de largeur pour une superficie de 3,2 mètres carrés. Cette enseigne identifierait, outre les quatre établissements précédents, 14 futurs locataires (voir illustration 5).</p>	
b) les matériaux et les couleurs;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les première et troisième enseignes seraient en aluminium et plexi. La première enseigne aurait un lettrage blanc sur un fond d'enseigne de couleur bleu foncé. La troisième enseigne aurait un lettrage blanc sur fond d'enseigne de couleur noire (voir illustration 4).</p>	

Grille d'analyse

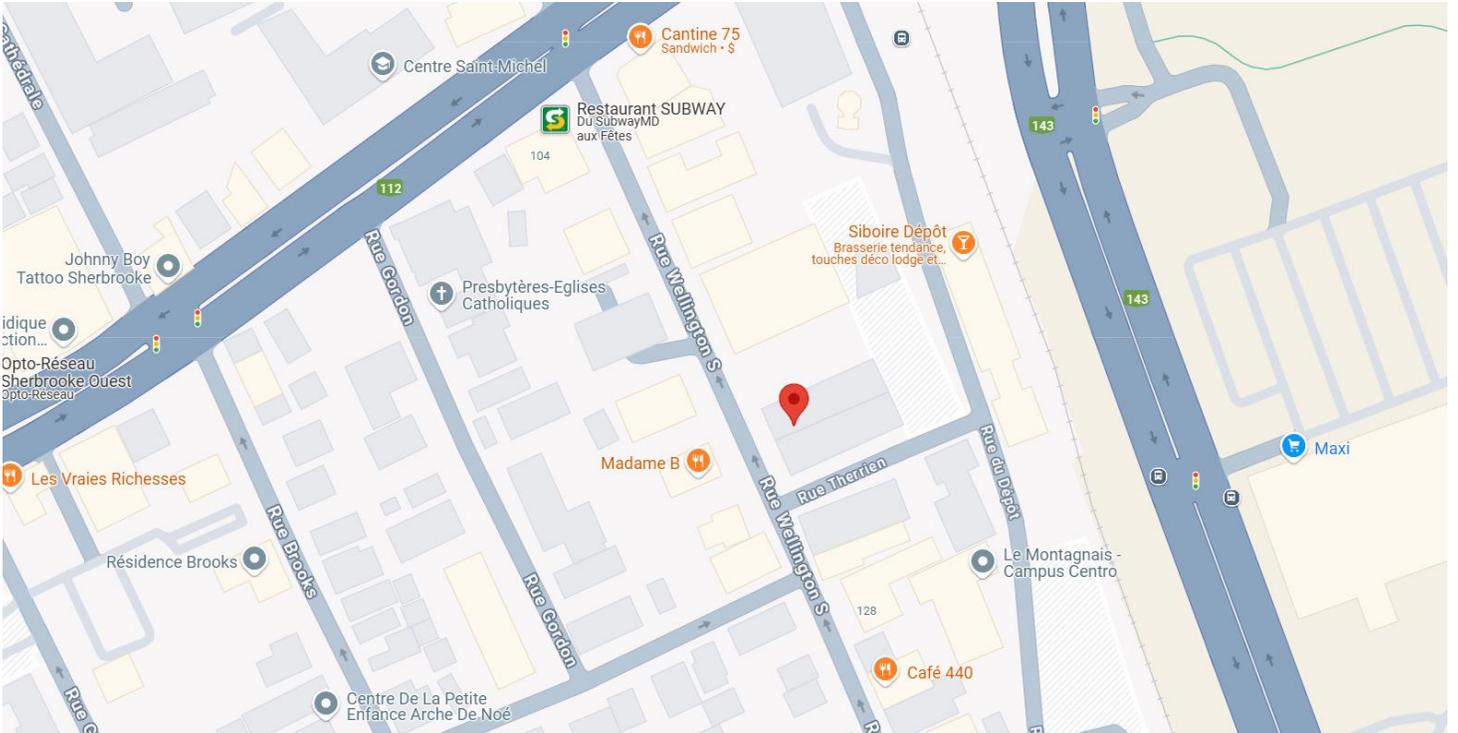
PIIA

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
			<p>La deuxième enseigne serait en aluminium, plexi et PVC tandis que la quatrième enseigne serait en aluminium et PVC. La deuxième enseigne comporterait un lettrage de type channel de couleur blanche tandis que la quatrième enseigne comporterait un lettrage blanc et un logo composé d'un lettrage blanc sur fond vert (voir illustration 4).</p> <p>L'enseigne projetante collective serait en fer, aluminium et plexi. Elle comporterait un lettrage blanc sur fond principalement noir et accessoirement vert foncé sous la forme d'une bande indiquant l'adresse civique (voir illustration 5).</p>	
c) l'éclairage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les enseignes projetées seraient lumineuses au moyen d'un éclairage interne. Seule la quatrième enseigne identifiant l'Université de Sherbrooke comporterait un lettrage non lumineux et un logo lumineux (voir illustration 4).	
2) L'enseigne doit être localisée de manière à ne pas masquer un ornement architectural.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les quatre enseignes murales projetées seraient installées à même un bandeau prévu à cet effet (voir illustration 3).</p> <p>L'enseigne projetante collective serait fixée sur le mur de béton adjacent (voir illustration 3).</p>	
3) L'agencement des composantes architecturales du bâtiment et de l'enseigne doit être équilibré.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Toutes les enseignes s'harmonisent avec les composantes architecturales du bâtiment (voir illustration 3).	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Localisation de l'établissement situé au 80, rue Wellington Sud.

Illustration 2



Façade de l'établissement donnant dans la rue Wellington Sud.

Illustration 3



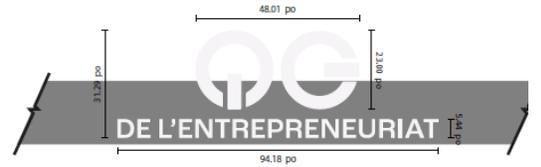
Localisation des enseignes murales et projetante collective projetées.

Illustration 4



Boîte lumineuse de 3" d'épais style push thru adossé, éclairé au DEL
Format : 70"L x 30"H
Fond et contour en aluminium peint noir
Façade en aluminium 1/8" percé avec plexi 3/16" blanc translucide au dos
Qté : 1x

- Peinture noire
- Plexi blanc translucide

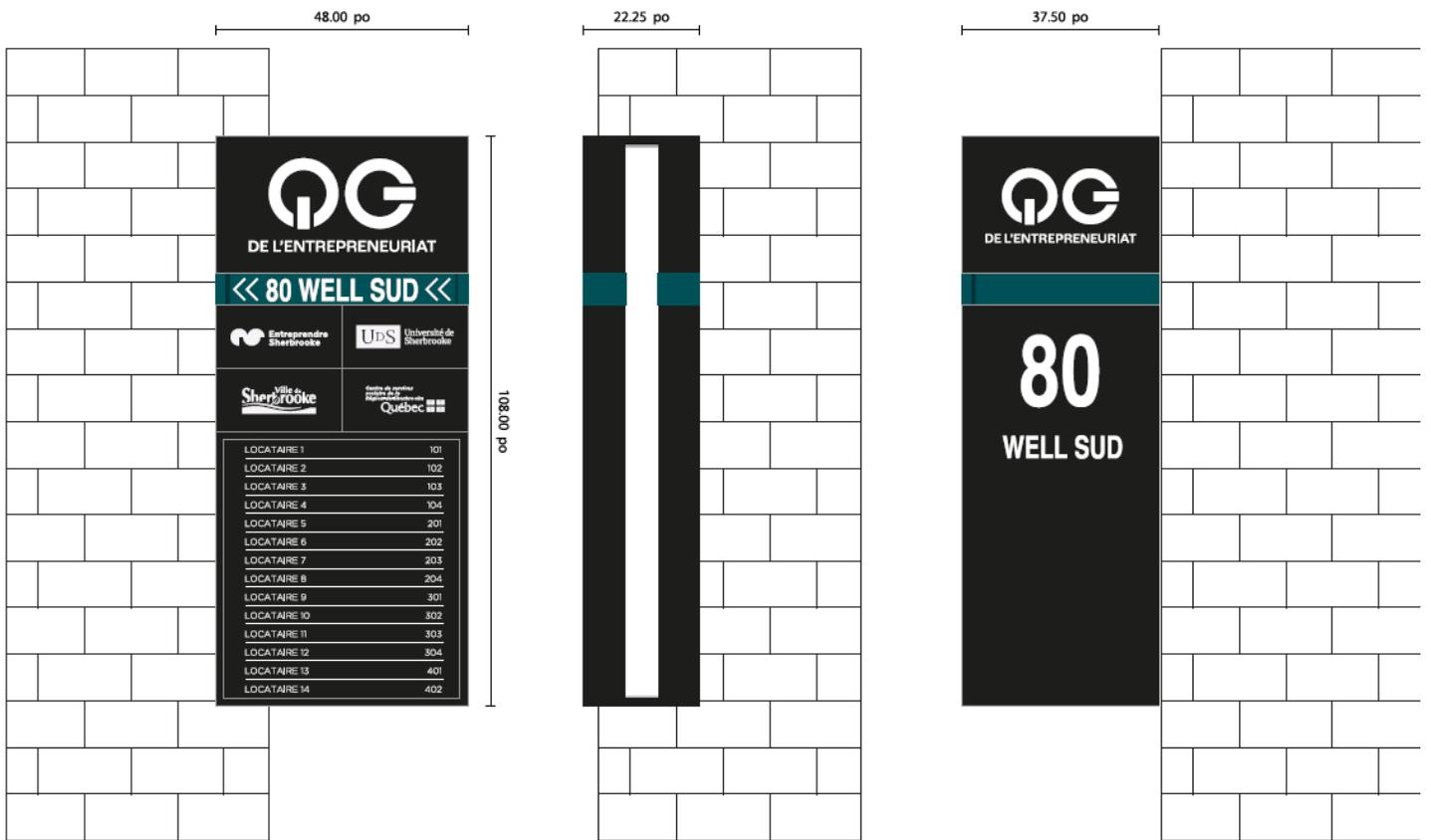


Enseigne de type boîtier de 3" d'épais, éclairé au DEL
Avec petite moulure de 0,064"
Fond et contour en aluminium peint vert
Façade en plexi 3/16" blanc translucide
avec ajout de vinyle translucide vert
Combiné à du texte en PVC 1" non-lumineux peint blanc
Format enseigne: 94,18"L x 31,29"H
Qté : 1x
■ PMS 347C = Vinyle Diffuseur



Les quatre enseignes murales projetés.

Illustration 5



Enseigne projetante collective projetée pour les quatre établissements identifiés et 14 autres emplacements pour de futurs locataires.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2406

N° dossier : 2024-04584

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, urb., Ph.D., FNX Innov

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire – 55, rue Brooks (Brigitte Bilodeau, 9160-6913 Québec Inc.)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 16 octobre 2024 et complétée le 22 novembre 2024 pour divers travaux de rénovation extérieure consistant en la réfection de la verrière située en façade avant, à savoir l'installation d'une nouvelle toiture métallique, le remplacement de toutes les fenêtres, le recouvrement de parapets en acier, l'installation de nouveaux soffites et fascias et d'une nouvelle gouttière ainsi que le recouvrement des espaces entre les fenêtres en aluminium.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour divers travaux de rénovation extérieure consistant en la réfection de la verrière située en façade avant, à savoir l'installation d'une nouvelle toiture métallique, le remplacement de toutes les fenêtres, le recouvrement de parapets en acier, l'installation de nouveaux soffites et fascias et d'une nouvelle gouttière ainsi que le recouvrement des espaces entre les fenêtres en aluminium **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat numéro 2024-04584.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
- Montant total net requis pour l'année en cours : \$
- Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Yves Tremblay	Directeur	2024-11-26

Émilie Audet	Directrice	2024-11-29
Isabelle Côté	Directrice	2024-12-02
Greffe - Arrondissements		2024-12-02

Grille d'analyse

PIIA

Aires patrimoniales de classe 2 – Intégration intermédiaire

Réparation

Objectif :

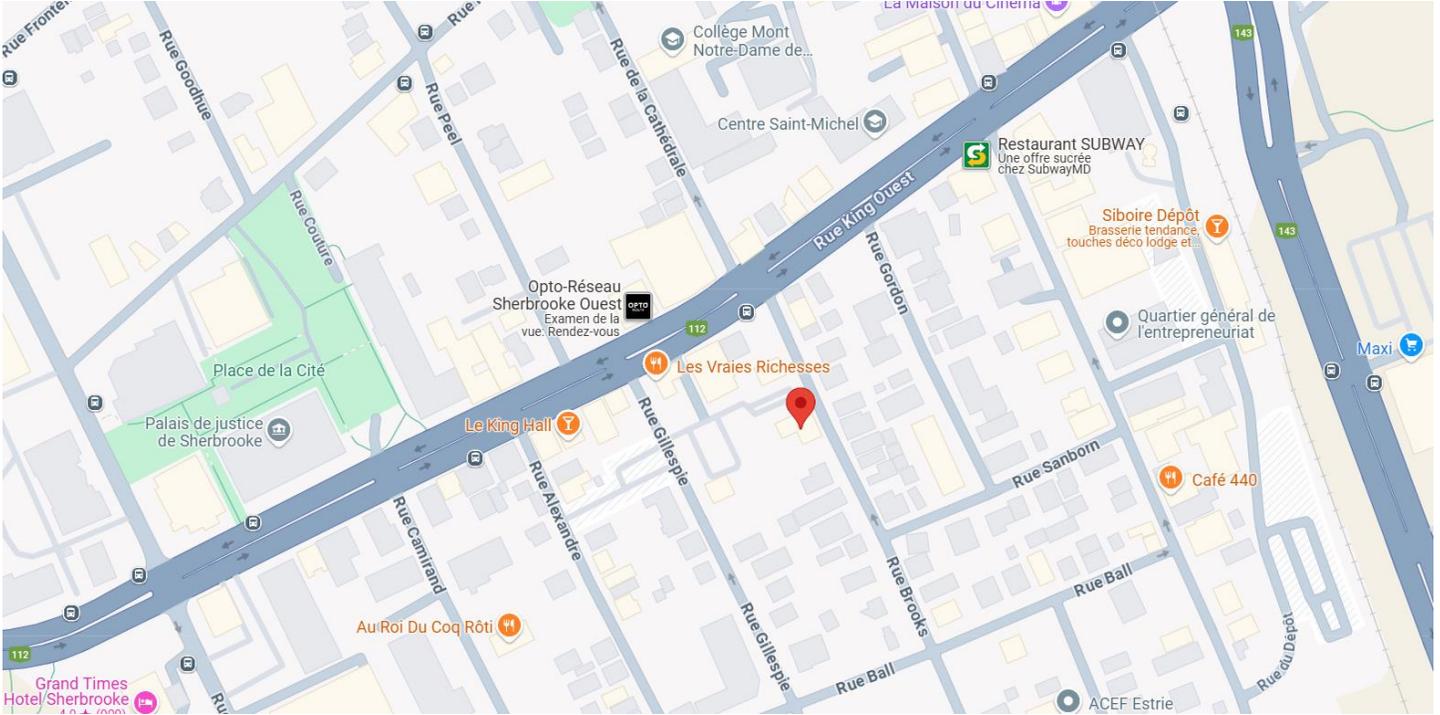
L'insertion des bâtiments doit être contrôlée de façon à maintenir les caractéristiques dominantes du secteur, en reproduisant les rapports volumétriques et les principales composantes architecturales des bâtiments anciens du voisinage immédiat.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 2.2.6				
<u>Un PIIA relatif à la réparation est évalué selon les critères suivants :</u>				
1) Les saillies, garde-corps, portes, fenêtres, chambranles, ornements et autres éléments distinctifs du style du bâtiment peuvent être réparés ou remplacés par des éléments semblables à ceux d'origine ou qui s'harmonisent avec le style architectural de ce bâtiment;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La verrière existante serait rénovée notamment par le remplacement de toutes les fenêtres et des éléments architecturaux tels les soffites, fascias, gouttière et recouvrement des espaces entre les fenêtres. La rénovation projetée améliorerait non seulement l'efficacité de l'endroit par une meilleure isolation, mais également son apparence par rapport à l'existant, et ce, tout en conservant le style architectural du bâtiment sur lequel elle est apposée (voir illustrations 2, 4, 5 et 6).	
2) Les ouvertures peuvent être créées, modifiées ou murées, pourvu que ces travaux conservent l'équilibre des composantes architecturales du mur;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les fenêtres projetées comporteraient trois panneaux dont un ouvrant d'apparence à guillotine et dont la partie du bas serait ouvrante (voir illustration 9).	
3) Les couleurs et les matériaux de revêtement doivent être compatibles avec le bâtiment existant;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les fenêtres de même que les éléments architecturaux seraient en aluminium de couleur noire (voir illustrations 8 à 10).	
4) La forme et la pente du toit doivent respecter le style architectural du bâtiment.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La forme et la pente de la toiture de la verrière seraient les mêmes, à la différence que la toiture projetée serait métallique et de couleur noire (voir illustrations 3, 4, 7 et 8).	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Localisation de la résidence Brooks située au 55, rue Brooks.

Illustration 2



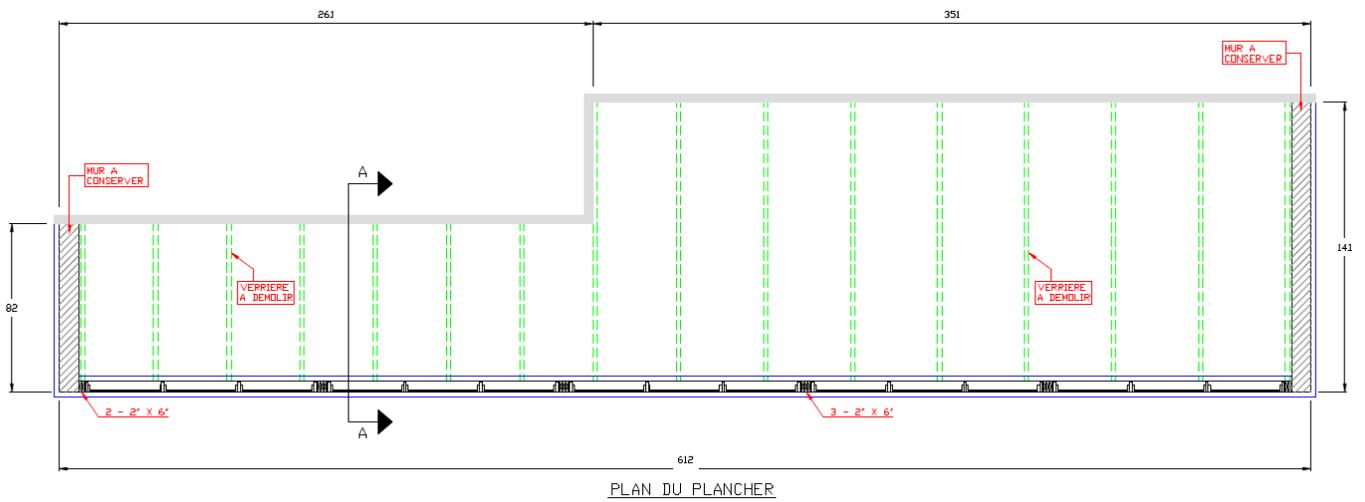
Façade avant comportant la verrière à remplacer.

Illustration 3



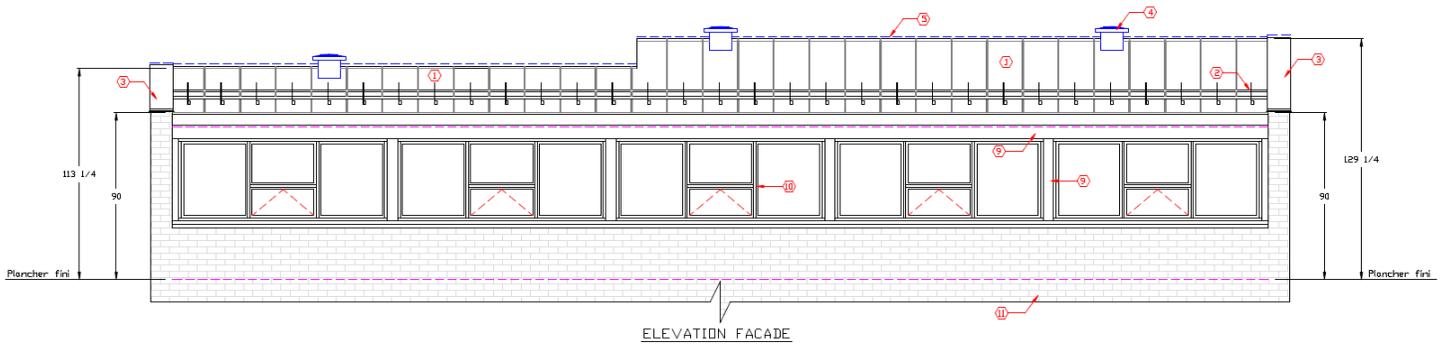
Vue à vol d'oiseau de l'immeuble et de la verrière à remplacer.

Illustration 4



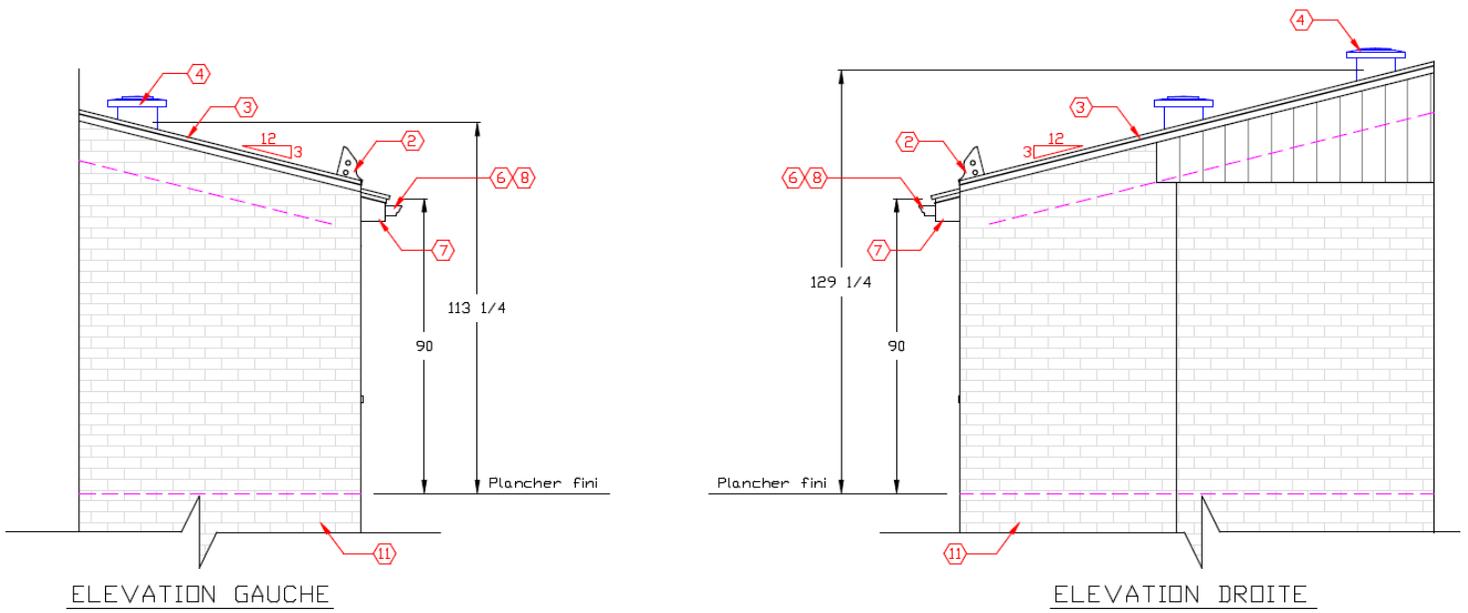
Plan du plancher projeté.

Illustration 5



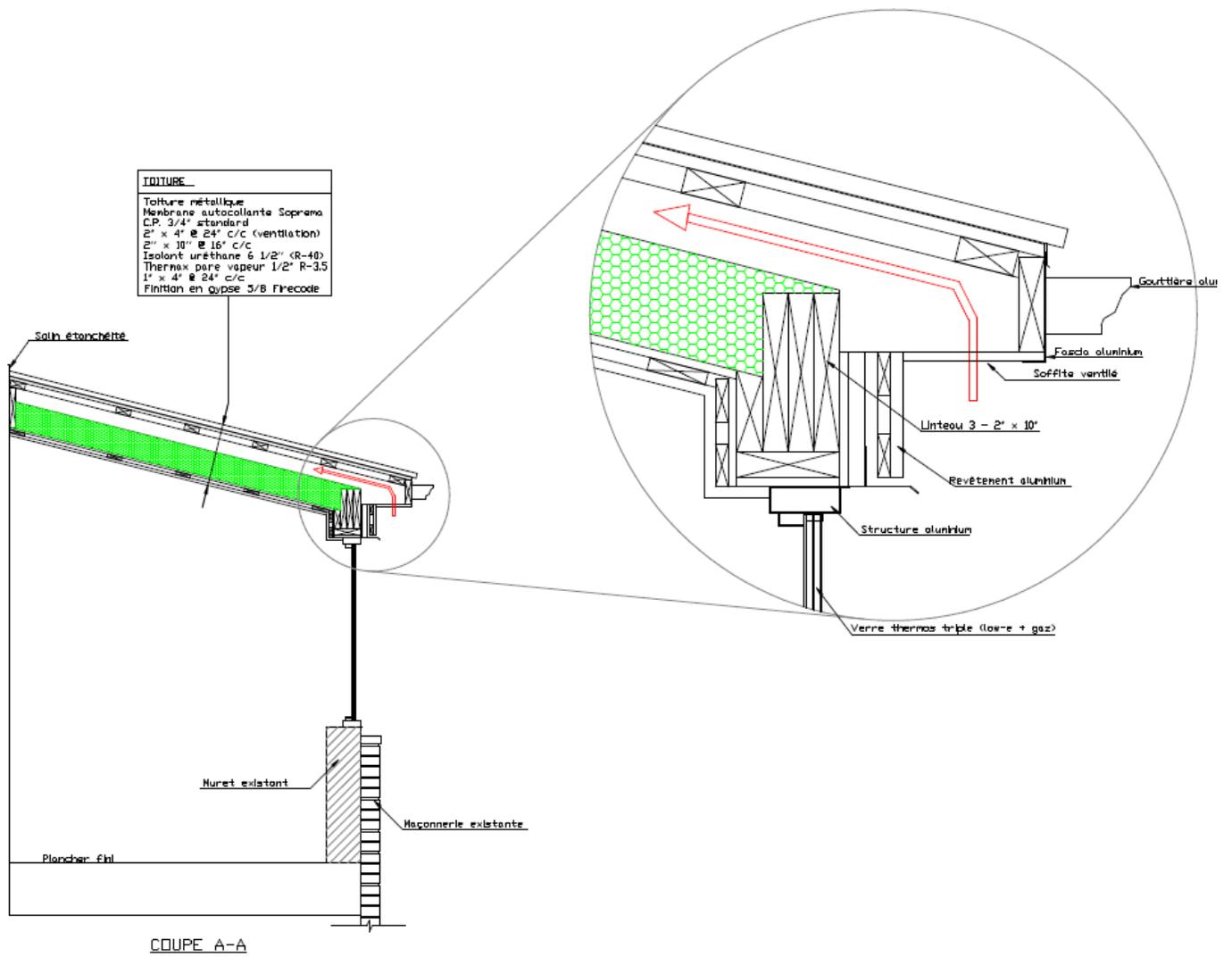
Élévation de la verrière projetée.

Illustration 6



Élévations gauche et droite de la verrière projetée.

Illustration 7



Coupe et détails de la verrière projetée.

Illustration 8



Modèle projeté de toiture, de couleur noire.

Illustration 9



Modèle de fenêtres projetées, à trois panneaux, en aluminium et de couleur noire.

Illustration 10



Modèles projetés de soffites, fascias, recouvrement des parapets, gouttières et espaces entre les fenêtres, en aluminium de couleur noire.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2420

N° dossier : 2024-04361

Service : Planification et gestion du territoire

Division :

Gestionnaire responsable : Yves Tremblay

Dossier préparé par : Hélène Laperrière, Urb., Ph.D.,
FNX Innov

Titre : Directeur

OBJET : Demande d'approbation PIIA – Aire d'implantation et d'intégration architecturale commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph – 3950, rue King Ouest (Les Enseignes Média Modul pour Crombie OSR Property Holding II Limited)

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Une demande de permis a été déposée le 30 septembre 2024 et complétée le 25 novembre 2024 pour la modification d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée identifiant l'établissement commercial IGA Extra St-Pierre.

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

1. Approbation ou refus par le conseil d'arrondissement
2. Émission du permis ou du certificat d'autorisation, si nécessaire

RECOMMANDATION

Que le plan d'implantation et d'intégration architecturale pour la modification d'une enseigne murale et d'une enseigne détachée identifiant l'établissement commercial IGA Extra St-Pierre **soit accepté**, conformément aux documents accompagnant la demande de certificat n° 2024-04361, à la condition suivante :

1. Que soit vérifié si un aménagement paysager à la base de l'enseigne détachée est prévu, le cas échéant, qu'un plan soit déposé au Service de la planification et de la gestion du territoire préalablement à l'émission du permis.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
- Montant total net requis pour l'année en cours : \$
- Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Grille d'analyse et document visuel	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Yves Tremblay	Directeur	2024-11-26
Émilie Audet	Directrice	2024-11-29

Isabelle Côté	Directrice	2024-12-02
Greffe - Arrondissements		2024-12-02

Grille d'analyse

PIIA

Aire commerciale régionale – Aire de l'autoroute 410 et du Plateau Saint-Joseph

Enseignes

Objectif :

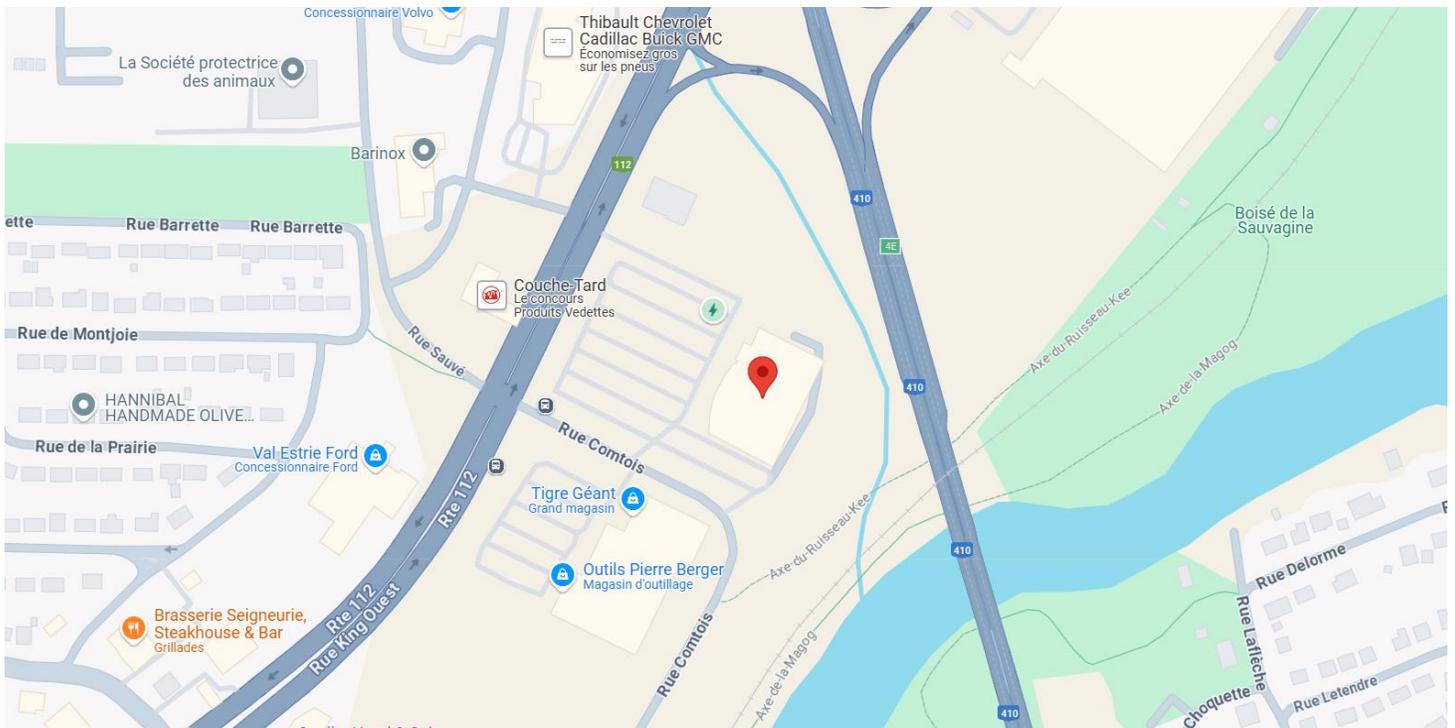
Dans les aires commerciales régionales, les bâtiments doivent être implantés de manière à s'intégrer à l'environnement commercial, résidentiel et naturel existant, en adoptant une architecture sobre, en rehaussant l'image du site par des aménagements paysagers ainsi qu'en minimisant l'impact des projets commerciaux sur le réseau routier actuel et sur le voisinage résidentiel.

Critère d'évaluation	Répond au critère	Ne répond pas au critère	Commentaire	Condition
Article 4.1.6				
<u>Un PIIA relatif à l'installation ou la modification d'une enseigne ou de sa structure est évalué selon les critères suivants :</u>				
1) L'enseigne doit s'harmoniser avec le style architectural du bâtiment quant aux éléments suivants :			La modification des deux enseignes consiste en l'ajout de la dénomination « STPIERRE. ».	
a) la forme et les dimensions;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enseigne murale existante serait agrémentée par l'ajout, immédiatement en-dessous, d'une enseigne murale rectangulaire mesurant 5,03 mètres de largeur sur 0,96 mètre de hauteur pour une superficie de 4,83 mètres carrés (voir illustration 3). L'enseigne détachée existante serait également agrémentée par l'ajout, immédiatement en-dessous, d'une enseigne murale rectangulaire mesurant 3,81 mètres de largeur sur 0,73 mètre de hauteur pour une superficie de 2,78 mètres carrés (voir illustration 4).	
b) les matériaux et les couleurs;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'enseigne murale projetée serait en toile Flex translucide dans un boîtier et cadre en aluminium (voir illustrations 3 et 4). L'enseigne détachée projetée serait en plexiglass également dans un boîtier et cadre en aluminium (voir illustrations 3 et 4).	
c) l'éclairage.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux enseignes projetées seraient munies d'un éclairage tubes au LED (voir illustrations 3 et 4).	
2) L'enseigne doit s'harmoniser avec les enseignes déjà installées dans le secteur;	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Ce type d'enseigne est présent dans les commerces de grande surface présents dans le voisinage.	
3) L'enseigne au sol doit comporter un aménagement paysager à sa base;	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Selon l'image Google datant de 2015, il n'y a aucun aménagement paysager à la base de l'enseigne détachée (voir illustration 5).	1. Que soit vérifié si un aménagement paysager à la base de l'enseigne détachée est prévu, le cas échéant, qu'un plan soit déposé au Service de la planification et de la gestion du territoire préalablement à l'émission du permis.
4) Le message de l'enseigne ne comporte que le nom de l'entreprise, le nom du propriétaire, le logo, la nature des activités et le numéro civique; l'emploi d'un slogan publicitaire est minimisé, sinon évité.	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'ajout de la dénomination « STPIERRE. » contribuerait à la clarté du message à véhiculer (voir illustrations 3 et 4).	

Document visuel

PIIA

Illustration 1



Localisation de l'établissement commercial situé au 3950, rue King Ouest.

Illustration 2



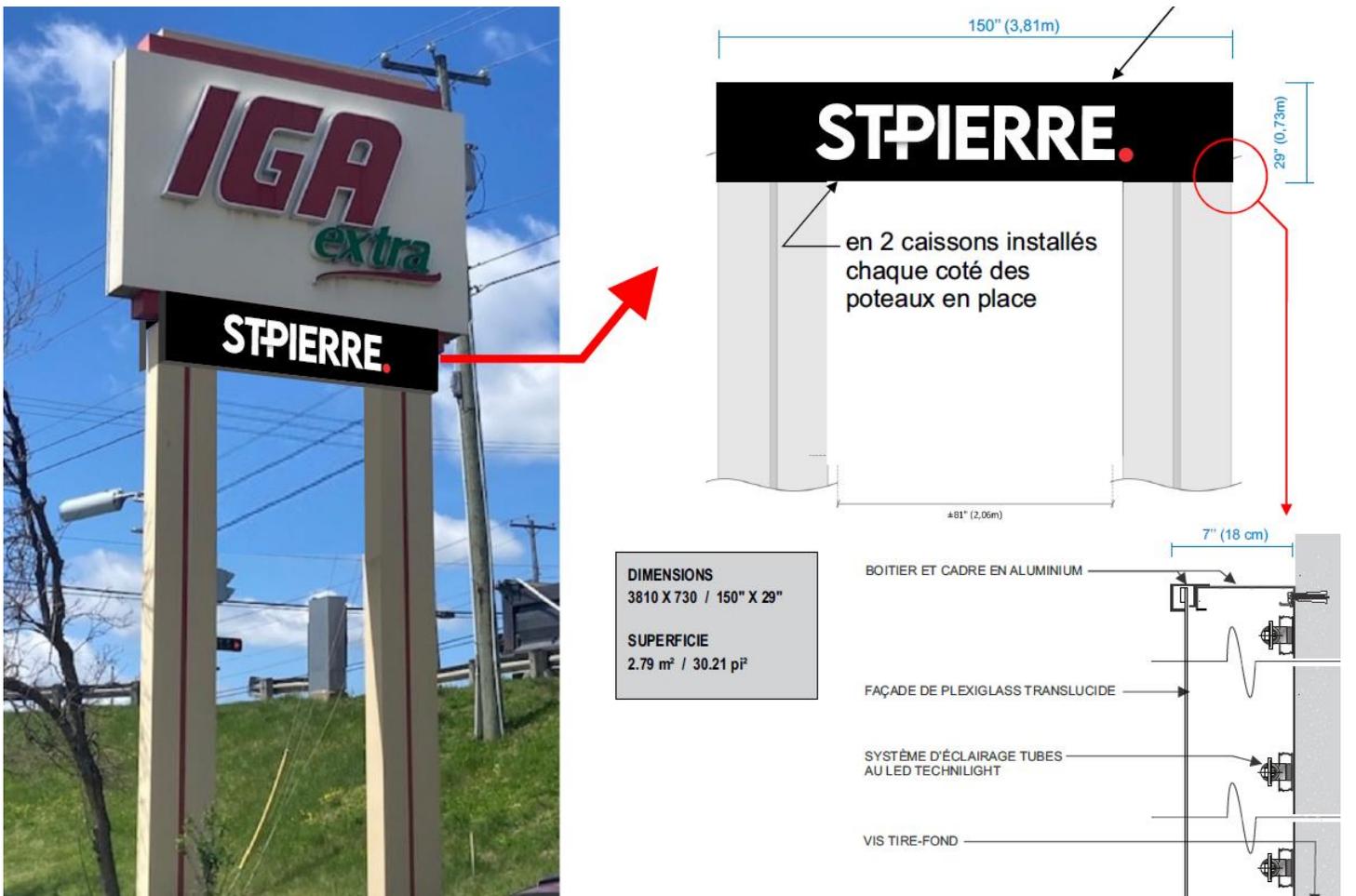
Façade principale de l'établissement IGA Extra.

Illustration 3



Enseigne murale projetée.

Illustration 4



Enseigne détachée projetée.

Illustration 5



Enseigne détachée existante (capture d'image Google, 2015).

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2517

N° dossier :

Service : Arrondissement des Nations

Division :

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

Titre : Directrice

OBJET : Nomination d'un remplaçant à la présidence du constituant le comité consultatif d'urbanisme - Arrondissement des Nations

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Le conseiller municipal, M. Kibonge, a annoncé à la direction de l'Arrondissement qu'il sera en congé parental jusqu'au 31 janvier 2025. Il ne pourra donc pas occuper sa fonction de président du CCU pour cette période.

En vertu des articles 3.9 et 3.12, la présidence et la vice-présidence de ce comité sont nommées par le conseil de l'Arrondissement parmi les membres du conseil de l'Arrondissement.

Selon l'article 3.5 Remplacement

En cas de vacances, de démission ou de destitution d'un membre, le conseil de l'arrondissement peut procéder à la nomination d'un remplaçant pour la période non expirée du mandat.

ANALYSE ET SOLUTIONS

Le Service du greffe a été consulté sur l'application du Règlement intérieur et a fait la recommandation qui suit pour le remplacement de la présidence du comité consultatif.

RECOMMANDATION

De nommer le conseiller municipal Paul Gingues à titre de membre et président du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement des Nations, et ce, jusqu'au 7 février 2024, inclusivement.

De nommer le conseiller municipal Raïs Kibonge à titre de membre et président du comité consultatif d'urbanisme de l'Arrondissement des Nations, et ce, à compter du 8 février 2024.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$

Montant total net requis pour l'année en cours : \$

Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT

FORMAT

DISPONIBILITÉ

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Isabelle Côté	Directrice	2024-12-10
Guyline Boutin	Directrice générale adjointe	2024-12-10
Greffe - Arrondissements		2024-12-10

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2486

N° dossier :

Service : Greffe

Division : Séances et réglementation

Gestionnaire responsable : Annabelle Gamache

Titre : Secrétaire juridique

OBJET : Dépôt du tableau détaillé de l'état des dépenses du fonds dédié 2024 - Arrondissement des Nations

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Dépôt du tableau détaillé de l'état des dépenses du fonds dédié à jour pour analyse par le conseil d'arrondissement.

RECOMMANDATION

Que le tableau détaillé de l'état des dépenses du fonds dédié 2024 de l'Arrondissement des Nations soit et est déposé.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
Montant total net requis pour l'année en cours : \$
Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Tableau à jour - Décembre 2024	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Annabelle Gamache	Secrétaire juridique	2024-12-04
Greffe - Arrondissements		2024-12-04

Sous-projet 110171 - (# activité)

Thématiques		Projets des partenaires (scolaires et autres) et Initiatives citoyennes	Sous-total / district	Dispo / District	Consultation, rencontre d'information (animation, envoi postal, etc.)	Projets spéciaux à portée d'arr., de proximité
Ventilation budget/thème		75 000,00 \$			15 300,00 \$	15 300,00 \$
District Ascot (1002) 15 000,00 \$	École plein soleil - projet Donner au suivant (don de livres école LaRoque)	180,00 \$	15 000,00 \$	-		
	Coopérative d'habitation les Haubans - croque-livre	500,00 \$				
	Café de quartier Baobab - acquisition de matériel audio.	2 750,00 \$				
	Budget participatif 2024	11 570,00 \$				
District Carrefour (1005) 15 000,00 \$	Budget non affecté 2021: 12 000 \$ BF en BI (nouveau parc Léonard cohen)		14 000,00 \$	1 000,00 \$		
	Budget participatif 2024 (3 projets x 3 500\$)	10 500,00 \$				
	Comité interculturel André-Viger (APAV) - 3 activités	3 500,00 \$				
District Golf (1004) 15 000,00 \$	Habillage abri-vélo - Bois Beckett	3 000,00 \$	13 250,00 \$	1 750,00 \$		
	Club de loisirs St-Boniface	600,00 \$				
	Regroupement du Bois Beckett- achat d'armoires	2 000,00 \$				
	Jardin Carolien Bown - aménagement espace collaboratif	5 750,00 \$				
District Lac des nations (1003) 15 000,00 \$	CMLS projet Samedis entre nous	3 500,00 \$	5 930,00 \$	9 070,00 \$		
	VOSACH	2 430,00 \$				
District Université (1001) 15 000,00 \$	École Champlain - projet de jardin	2 200,00 \$	11 200,00 \$	3 800,00 \$		
	Club photo Sherbrooke - projet parc du Barrage	6 000,00 \$				
	Entreprendre - Sherbrooke - activité halloween	1 000,00 \$				
	CMLS tasse de Noël	2 000,00 \$				
Arrondissement (1000) 30 600,00 \$	APAV-comité en rapprochement interculturel fête hiver					445,00 \$
	Consultation nouv. Parc Léonard cohen - envoi postale				1 000,00 \$	
	Consultation nouv. Parc Léonard cohen - collations				150,00 \$	
	Animation rencontre citoyenne - projet Fernand Bachant				600,00 \$	
	Jardin com Marcel talbot - remplacement remise					3 500,00 \$
	CARAG - jeux de poches babette					2 000,00 \$
L'Accorderie - fête nationale						4 000,00 \$
Sous-total dépenses					1 750,00 \$	9 945,00 \$
Disponibilité / thème					13 550,00 \$	5 355,00 \$

Budget	105 600,00 \$
Non affecté 2021: 12 000 \$	12 000,00 \$
Dépenses	
Districts x 5	59 380,00 \$
Arrondissement	11 695,00 \$
BF non affecté 2021 en BI 2024: 12 000 \$	12 000,00 \$
Total	71 075,00 \$
Balance total	34 525,00 \$

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2441

N° dossier :

Service : Arrondissement des Nations

Division :

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

Titre : Directrice

OBJET : Demande de soutien financier pour l'organisation d'une fête nationale dans un quartier illuminé de culture par l'organisme L'Accorderie de Sherbrooke – District d'Ascot

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

La conseillère municipale du district d'Ascot a reçu une demande de soutien financier au montant de 4 000 \$ pour soutenir l'organisation d'une fête nationale dans un quartier illuminé de culture par l'organisme L'Accorderie de Sherbrooke.

L'Accorderie organise depuis trois ans une fête nationale « Québec en fête » à même les locaux du Baobab-Café de quartier, dans le but de resserrer les liens entre les communautés multiculturelles du quartier d'Ascot et de créer des liens de solidarité et d'entraide. Lors de cette fête, se tiendra également une « Donnerie » qui est une activité spécifique où les gens sont invités à apporter des objets en bon état qui sont à donner et à échanger contre d'autres objets.

L'organisation de la fête est évaluée à 7 600 \$, un financement de 3 000 \$ est attendu de la Société nationale, et environ 600 \$ en commandite. Le soutien demandé couvrira la balance des frais estimés.

Cette demande a été présentée et discutée lors d'un comité plénier huis clos du 26 novembre 2024 avec les membres du conseil d'arrondissement des Nations.

ANALYSE ET SOLUTIONS

Les membres du conseil d'arrondissement sont en accord d'offrir un soutien financier au montant de 4 000 \$ pour l'organisation d'une fête nationale dans un quartier illuminé de culture par l'organisme L'Accorderie de Sherbrooke.

Ce projet s'inscrit au plan d'action 2023-2025 de l'Arrondissement dans l'objectif de renforcer et soutenir l'action citoyenne de proximité au service de la qualité de vie et de la sécurité sur le territoire.

Il est recommandé d'octroyer un montant de 4 000 \$ non récurrent du budget de fonctionnement (sous-projet 110171-1000) du fonds dédié de l'Arrondissement, en assistance financière, à l'organisme L'Accorderie de Sherbrooke pour l'organisation d'une fête nationale dans un quartier illuminé de culture.

RECOMMANDATION

D'accorder une assistance financière de l'ordre de 4 000 \$, non récurrente, à l'organisme L'Accorderie de Sherbrooke pour l'organisation d'une fête nationale dans un quartier illuminé de culture, et ce, à même le budget du fonds dédié de l'Arrondissement des Nations.

Que la trésorière soit et est autorisée à émettre les chèques en conséquence.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
 Montant total net requis pour l'année en cours : 4 000,00 \$
 Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : 110171-1000
 (budget de fonctionnement)

N° de projet :
 (budget des dépenses en immobilisation)

Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT

FORMAT

DISPONIBILITÉ

APPROBATIONS

NOM

TITRE

DATE

Isabelle Côté

Directrice

2024-12-02

Guyline Boutin

Directrice générale adjointe

2024-12-02

Greffe - Arrondissements

2024-12-02

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2442

N° dossier :

Service : Arrondissement des Nations

Division :

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

Titre : Directrice

OBJET : Demande de soutien financier pour la réalisation d'activités de rapprochement interculturel par le Comité interculturel André-Viger – District du Carrefour

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

La conseillère municipale du district du Carrefour a reçu une demande de soutien financier de l'agente de rapprochement interculturel de l'Initiative sherbrookoise en développement des communautés (ISDC) qui est responsable du Comité interculturel André-Viger, afin de soutenir la réalisation des activités prévues pour l'année 2025.

Le comité a prévu tenir trois activités pour les gens du quartier qui auront pour but de créer du rapprochement interculturel, créer un groupe d'appartenance et créer de nouvelles amitiés.

L'aide demandée est estimée comme suit :

Ateliers d'art engagé	1 500 \$
Brunchs interculturels	1 300 \$
Groupe de femmes	700 \$

Cette demande a été présentée et discutée lors d'un comité plénier huis clos du 26 novembre 2024 avec les membres du conseil d'arrondissement des Nations.

ANALYSE ET SOLUTIONS

La Division des loisirs et de la vie communautaire du Service des sports, de la culture et de la vie communautaire a été consultée et est en faveur de cette demande.

L'organisme fiduciaire Les amis du parc André-Viger a été informé de la présente demande et est en accord avec la démarche auprès du conseil d'arrondissement.

Les membres du conseil d'arrondissement sont en accord d'offrir un soutien financier au montant de 3 500 \$ pour soutenir la réalisation de ces activités pour la population du quartier André-Viger.

Ce projet s'inscrit au plan d'action 2023-2025 de l'Arrondissement dans l'objectif de renforcer et soutenir l'action citoyenne de proximité au service de la qualité de vie et de la sécurité sur le territoire, tout en encourageant les partenaires du milieu à réaliser des projets collectifs, interculturels et intergénérationnels pour la population du quartier André-Viger.

Il est recommandé d'octroyer un montant de 3 500 \$ non récurrent du budget de fonctionnement (sous-projet 110171-1005) du fonds dédié de l'Arrondissement, en assistance financière, à l'organisme Les Amis du parc André-Viger, pour le soutien à la réalisation des activités 2025 du comité interculturel André-Viger.

RECOMMANDATION

D'accorder une assistance financière de l'ordre de 3 500 \$, non récurrente, à l'organisme Les Amis du parc André-Viger, pour le soutien à la réalisation des activités 2025 du comité interculturel André-Viger, à même le budget du fonds dédié de l'arrondissement des Nations.

Que la trésorière soit et est autorisée à émettre le chèque en conséquence.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
Montant total net requis pour l'année en cours : 3 500,00 \$
Multipliateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : 110171-1005
(budget de fonctionnement)

N° de projet :
(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
-----------------	--------	---------------

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Isabelle Côté	Directrice	2024-12-02
Gylaine Boutin	Directrice générale adjointe	2024-12-02
Grefe - Arrondissements		2024-12-02

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2443

N° dossier :

Service : Arrondissement des Nations

Division :

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

Titre : Directrice

OBJET : Demande de soutien financier pour le remplacement de la remise au jardin communautaire Les Jardins Bio-Écologiques – District d’Ascot

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Les membres du conseil d’arrondissement des Nations ont reçu une demande de soutien financier au montant de 3 237 \$ de l’organisme Les Jardins Marcel-Talbot pour le remplacement de la remise du jardin communautaire. La structure actuelle est en état de dégradation avancée et ne peut plus être rapiécée ou réparée.

Le comité souhaite procéder à l’achat d’une nouvelle remise et prévoir son installation sur pieux afin de solidifier la structure et sa préservation à long terme. L’estimation des coûts du projet s’élève à 9 167 \$.

L’organisme prévoit investir dans le projet un montant de 3 280 \$, puis aller chercher d’autre financement afin de couvrir l’ensemble des frais reliés au projet.

Cette demande a été présentée et discutée lors d’un comité plénier huis clos du 26 novembre 2024 avec les membres du conseil d’arrondissement des Nations.

ANALYSE ET SOLUTIONS

Les membres du conseil d’arrondissement sont en accord d’offrir un soutien financier au montant de 3 500 \$ pour le remplacement de la remise du jardin communautaire.

Ce projet s’inscrit au plan d’action 2023-2025 de l’Arrondissement dans l’objectif de renforcer et soutenir l’action citoyenne de proximité au service de la qualité de vie et de la sécurité sur le territoire.

Il est recommandé d’octroyer un montant de 3 500 \$ non récurrent du budget de fonctionnement (sous-projet 110171-1000) du fonds dédié de l’Arrondissement, en assistance financière, à l’organisme Les jardins Marcel-Talbot pour le projet de remplacement de la remise du jardin communautaire.

RECOMMANDATION

D’accorder une assistance financière de l’ordre de 3 500 \$, non récurrente, à l’organisme Les jardins Marcel-Talbot pour le projet de remplacement de la remise du jardin communautaire, et ce, à même le budget du fonds dédié de l’Arrondissement des Nations.

Que la trésorière soit et est autorisée à émettre le chèque en conséquence.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

Montant avant taxes requis pour l’année en cours : \$
Montant total net requis pour l’année en cours : 3 500,00 \$
Multiplicateur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : 110171-1000
(budget de fonctionnement)

N° de projet :
(budget des dépenses en immobilisation)

Si plus d’un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

-
- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint
- Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
------------------------	---------------	----------------------

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Isabelle Côté	Directrice	2024-12-02
Guylaine Boutin	Directrice générale adjointe	2024-12-02
Greffe - Arrondissements		2024-12-02

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2444

N° dossier :

Service : Arrondissement des Nations

Division :

Gestionnaire responsable : Isabelle Côté

Titre : Directrice

OBJET : Demande de soutien financier pour l'achat de matériel à la pratique de jeux de poches babette par l'organisme CARAGS – District d'Ascot

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

La conseillère municipale du district d'Ascot a réalisé un budget participatif à l'automne 2024. Parmi les projets non retenus suivant la démarche du vote, le projet de jeux de poches babette de l'organisme CARAGS a été proposé aux membres du conseil d'arrondissement par la conseillère municipale du district afin de soutenir cette activité qui s'adresse à l'ensemble de la population aînée sur le territoire de l'arrondissement et plus loin.

Description du projet – Jeux de poches babette (2 000 \$)

Actuellement, l'organisme possède 4 jeux de poches disponibles pour les participants, et a une capacité d'offrir jusqu'à 11 jeux. L'ajout de 7 nouveaux jeux permettrait de maximiser l'utilisation des terrains (allées) de jeu et répondrait à la demande grandissante des participants.

La programmation du CARAGS :

- Pétanque intérieure en après-midi, 6 jours par semaine;
- Jeu de poches babette en matinées et 4 soirs par semaine.

L'achat de 7 jeux de poches babette est estimé 250 \$ par unité plus les taxes.

Cette demande a été présentée et discutée lors d'un comité plénier huis clos du 26 novembre 2024 avec les membres du conseil d'arrondissement des Nations.

ANALYSE ET SOLUTIONS

Les membres du conseil d'arrondissement sont en accord d'offrir un soutien financier au montant de 2 000 \$ pour l'achat de matériel à la pratique de jeux de poches, par l'organisme CARAGS.

Ce projet s'inscrit au plan d'action 2023-2025 de l'Arrondissement dans l'objectif de renforcer et soutenir l'action citoyenne de proximité au service de la qualité de vie et de la sécurité sur le territoire.

Il est recommandé d'octroyer un montant de 2 000 \$ non récurrent du budget de fonctionnement (sous-projet 110171-1000) du fonds dédié de l'Arrondissement, en assistance financière, à l'organisme CARAGS pour l'achat du matériel à la pratique de jeux de poches babette.

RECOMMANDATION

D'accorder une assistance financière de l'ordre de 2 000 \$, non récurrente, à l'organisme CARAGS pour l'achat du matériel à la pratique de jeux de poches babette, et ce, à même le budget du fonds dédié de l'Arrondissement des Nations.

Que la trésorière soit et est autorisée à émettre les chèques en conséquence

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

Montant avant taxes requis pour l'année en cours : \$
Montant total net requis pour l'année en cours : 2 000,00 \$
Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : 110171-1000
(budget de fonctionnement)

N° de projet :
(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
-----------------	--------	---------------

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
Isabelle Côté	Directrice	2024-12-02
Gylaine Boutin	Directrice générale adjointe	2024-12-02
Greffe - Arrondissements		2024-12-02

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2434

N° dossier :

Service : Arrondissement des Nations

Division :

Gestionnaire responsable : El Almi Mati

Titre : Coordonnateur d'arrondissement

OBJET : Priorisation des requêtes en circulation – Arrondissement des Nations

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de la politique des requêtes en circulation qui a été abrogée par le conseil municipal et qui vise maintenant l'ensemble des types de requêtes en lien avec la circulation routière, le processus de priorisation des requêtes en circulation par le conseil d'arrondissement est soumis à nouveau avec de nouvelles requêtes citoyennes reçues concernant des rues locales.

Une communication a eu lieu avec chaque demandeur, afin de détailler la nature de chacune des requêtes soumises. Cette étape a permis au coordonnateur de pondérer les requêtes à partir d'une grille d'analyse qui traite des critères suivants :

- Ancienneté de la requête;
- Historique (problème déjà identifié préalablement);
- Développement du milieu;
- Densité du secteur;
- Impact sur le milieu de vie;
- Enjeux de sécurité (présence de parcs, écoles, garderies, etc.).

ANALYSE ET SOLUTIONS

Une première pondération a été réalisée par le coordonnateur pour validation par les membres du conseil d'arrondissement en comité plénier.

Le tableau de priorisation des requêtes est déposé aux membres du conseil d'arrondissement pour discussion et afin que le conseil d'arrondissement puisse s'entendre sur les priorités des requêtes à transmettre au Service de l'ingénierie, des eaux et des projets majeurs (SIEPM) pour analyses et recommandations.

District	Rues	Pointage / 46	Priorisation / District
Du Lac-des-Nations	du Québec	37	1
Du Lac-des-Nations	de l'Esplanade et de la Clacière	31	2

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Les analyses et les recommandations du SIEPM seront par la suite déposées au conseil d'arrondissement pour les fins de recommandations au conseil municipal.

RECOMMANDATION

Les membres du conseil d'arrondissement sont informés du tableau de priorisation des requêtes en circulation et s'entendent sur les priorités des requêtes à transmettre au Service de l'ingénierie, des eaux et des projets majeurs pour analyses et recommandations.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours :* \$
- Montant total net requis pour l'année en cours :* \$
- Multiplicateur : 1,04988(Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat : (budget de fonctionnement) *N° de projet :* (budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis *N° de transfert :*

Budget additionnel demandé *N° de transfert :*

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Rue du Québec	PDF	Fichier joint
Rues de l'Esplanade et de la Glacière	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
El Almi Mati	Coordonnateur d'arrondissement	2024-11-28
Isabelle Côté	Directrice	2024-12-02
Guyline Boutin	Directrice générale adjointe	2024-12-02
Greffe - Arrondissements		2024-12-02

Demande d'analyse en circulation et signalisation Priorisation par l'arrondissement

Arrondissement concerné			
<input checked="" type="checkbox"/>	Nations	<input type="checkbox"/>	Fleurimont
<input type="checkbox"/>	Lennoxville	<input type="checkbox"/>	Brompton–Rock-Forest–Saint-Élie–Deauville

Vérification de l'admissibilité de la requête			
No de requête et nom de rue		202430028 : Rue du Québec	
<input checked="" type="checkbox"/>	Cinq (5) signatures de citoyens (exigence pour requête reçue après le 12 juillet 2021)		
<input type="checkbox"/>	Photo des 5 signatures sont jointes à la requête		
Type de requêtes	<input checked="" type="checkbox"/>	Vitesse pratiquée excessive / modération de vitesse	<input type="checkbox"/>
		Vitesse affichée / réduire la limite de vitesse	<input type="checkbox"/>
		Ajout de panneau d'arrêt	<input type="checkbox"/>

Description de la problématique (problème récurrent ou occasionnel, quelle est la situation particulière, à quel moment, quel genre de véhicules, depuis combien d'année il vit à cet endroit, est-ce un nouveau problème, présence de travaux de construction ou travaux routiers, géométrie de la rue est-elle avec rond-point ou cul-de-sac, quelle est la sensibilité politique.
<p>Texte de la requête : « PARC DE QUARTIER TRÈS FRÉQUENTÉ en hiver (glissade) et en été ET CORRIDOR SCOLAIRE. Rue résidentielle qui sert de raccourci entre blvd Portland et King, ou pour les autobus de la Elementary School (vitesse trop élevée pour la largeur de rue), ou comme raccourci pour les jeunes adultes du Goeland (stationnent sur Walton). Rue étroite, vitesse de plusieurs véhicules excessive de jour, surtout aux heures de pointe (7@9 et 3.30@6.30). Camions livraison et taxis vitesse ++. Conduite dangereuse remarquée par pp parents (textos au volant). Depuis le retrait du panneau de traverse de parc, les autos ne ralentissent plus. Cela fait des années que les résidents sont inquiets. Plusieurs arrêts d'urgence et altercations.</p> <p>1) Décrivez le problème observé Voir fichier joint. Vitesse excessive, conduite dangereuse, présence du parc.</p> <p>2) Avez-vous une suggestion pour régler le problème? Dos d'âne en attendant des mesures long terme (cf consultation arrondissement) »</p> <p style="text-align: center;">Complément :</p> <p>SVP analyser la problématique de vitesse sur la rue Québec : Plus de détails dans le fichier joint à la requête</p>

Critères d'analyse (aide à la décision)	1	3	9
1- Date d'entrée de la requête (ancienneté) : moins de 3 mois (1), 3 à 6 mois (3), plus de 6 mois (9)	X		
2- Historique de la requête (5858). Est-ce que la problématique a déjà été identifiée dans le passé? Oui (9), Je ne sais pas (3), Non (1)			X
3- Analyse du milieu de proximité du citoyen (quel est l'écosystème du milieu?)			
3.1- Secteur en développement : Oui (1) Non (0)	0		
3.2 – La partie de rue problématique est-elle à faible densité (1), moyenne densité (3) ou forte densité (9) ? (Densité = nb. Habitation)			X
3.3- La problématique a-t-elle peu d'impact (1), un impact modéré (3) ou un impact important (9) sur le milieu de vie ?			X
3.4- Est-ce qu'il y a présence d'un parc, d'une école ou d'une garderie près du tronçon de rue problématique ? Oui (9) ou Non (1)			X
TOTAL / 46	37		

Legende (critère à considérer) : 1 : peu ou pas / 3 : moyen, modéré / 9 : important

Notes supplémentaires de l'élu-élue : (Rais Kibonge)	Date :
Complété par : El Almi Mati	Date : 15-11-2024

Une fois ce formulaire complété, joindre une copie de celui-ci (en format PDF) à la requête du citoyen dans le système 5858+.

Demande d'analyse en circulation et signalisation Priorisation par l'arrondissement

Arrondissement concerné			
<input checked="" type="checkbox"/>	Nations	<input type="checkbox"/>	Fleurimont
<input type="checkbox"/>	Lennoxville	<input type="checkbox"/>	Brompton–Rock-Forest–Saint-Élie–Deauville

Vérification de l'admissibilité de la requête			
No de requête et nom de rue		202427227 : Rue de l'Esplanade/ de la Glacière	
<input checked="" type="checkbox"/>	Cinq (5) signatures de citoyens (exigence pour requête reçue après le 12 juillet 2021)		
<input type="checkbox"/>	Photo des 5 signatures sont jointes à la requête		
Type de requêtes	<input checked="" type="checkbox"/> Vitesse pratiquée excessive / modération de vitesse	<input type="checkbox"/> Vitesse affichée / réduire la limite de vitesse	<input type="checkbox"/> Ajout de panneau d'arrêt

Description de la problématique (problème récurrent ou occasionnel, quelle est la situation particulière, à quel moment, quel genre de véhicules, depuis combien d'année il vit à cet endroit, est-ce un nouveau problème, présence de travaux de construction ou travaux routiers, géométrie de la rue est-elle avec rond-point ou cul-de-sac, quelle est la sensibilité politique.
<p>Texte de la requête :</p> <p>« J'habite sur la rue de l'Esplanade. Cette rue est fréquentée surtout pour faire le tour du Lac. Les gens se déplacent lentement, se stationnent et repartent quelques heures plus tard. Il y a toutefois plusieurs autos qui ont tendance à circuler de manière rapide sans tenir compte des piétons et des cyclistes. Ils font du bruit et sont dangereux sur la rue. Le lac des Nations étant populaire, il y a beaucoup de piétons, de cyclistes et autres sportifs qui y pratiquent des sports. Parfois, certains décident de se déplacer sur la rue de l'Esplanade. Le partage de la route avec les véhicules est aussi une problématique. Cela dit, un ralentissement de vitesse sur cette rue serait souhaitée pour tous ces facteurs.</p> <p>1) Décrivez le problème observé Excès de vitesse sur la rue Esplanade 2) Avez-vous une suggestion pour régler le problème? Que la vitesse soit réduite à 30 Km/h comme dans les secteurs scolaires. »</p>

Critères d'analyse (aide à la décision)	1	3	9
1- Date d'entrée de la requête (ancienneté) : moins de 3 mois (1), 3 à 6 mois (3), plus de 6 mois (9)	X		
2- Historique de la requête (5858). Est-ce que la problématique a déjà été identifiée dans le passé? Oui (9), Je ne sais pas (3), Non (1)		X	
3- Analyse du milieu de proximité du citoyen (quel est l'écosystème du milieu?)			
3.1- Secteur en développement : Oui (1) Non (0)	0		
3.2 – La partie de rue problématique est-elle à faible densité (1), moyenne densité (3) ou forte densité (9) ? (Densité = nb. Habitation)			X
3.3- La problématique a-t-elle peu d'impact (1), un impact modéré (3) ou un impact important (9) sur le milieu de vie ?			X
3.4- Est-ce qu'il y a présence d'un parc, d'une école ou d'une garderie près du tronçon de rue problématique ? Oui (9) ou Non (1)			X
TOTAL / 46	31		

Legende (critère à considérer) : 1 : peu ou pas / 3 : moyen, modéré / 9 : important

Notes supplémentaires de l'élu-élue : (Rais Kibonge)	Date :
Complété par : El Almi Mati	Date : 21-11-2024

Une fois ce formulaire complété, joindre une copie de celui-ci (en format PDF) à la requête du citoyen dans le système 5858+.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

N° référence : 2024-2437

N° dossier :

Service : Arrondissement des Nations

Division :

Gestionnaire responsable : El Almi Mati

Titre : Coordonnateur d'arrondissement

OBJET : Pour adoption : Requêtes en circulation – Analyses et recommandations du Service de l'ingénierie, des eaux et des projets majeurs – Arrondissement des Nations

SOMMAIRE DU DOSSIER

MISE EN CONTEXTE

Dans le cadre de la politique administrative ADM 2119 « Procédure de traitement des requêtes concernant la circulation et la sécurité routière » mise à jour le 14 juin 2022, le conseil d'arrondissement est responsable d'ordonnancer et de prioriser le traitement des requêtes, de recevoir les recommandations d'intervention des directions des arrondissements, et d'effectuer une recommandation au conseil municipal.

ANALYSE ET SOLUTIONS

Depuis la mise en application de la procédure de traitement des requêtes concernant la circulation et la sécurité routière en 2021, l'Arrondissement a traité 122 dossiers à ce jour.

De ce nombre, nous avons reçu sept analyses récemment complétées par le Service de l'ingénierie, des eaux et des projets majeurs. Ces analyses ont été transmises aux élus de l'Arrondissement le 25 novembre 2024.

Rues	Objet	Actions			Recommandations
		Statu quo	Sensibilisation	Mesure de mitigation	
McManamy et Kitchener	Modération de la vitesse et arrêts			X	<p>De construire deux dos-d'âne au total, de part et d'autre de la courbe entre les rues McManamy et Kitchener;</p> <p>De bonifier la signalisation en général du passage cycliste dans la courbe;</p> <p>D'interdire le stationnement, sur une distance de 20 m, dans la rue Kitchener, du côté ouest, en approche de la courbe avec la rue McManamy;</p> <p>D'interdire le stationnement, sur une distance de 30 m, dans la rue McManamy, du côté sud, en approche de la courbe avec la rue Kitchener;</p> <p>De mettre de l'avant la campagne de sensibilisation à la réduction de la vitesse dans les rues McManamy et Kitchener en 2025. Des affiches de la campagne de sensibilisation sont</p>

					présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.
de Lisieux	Modération de la vitesse			X	<p>De marquer des bandes de passage piéton pour les approches nord et est de l'intersection des rues Galt Ouest et de Lisieux;</p> <p>De marquer des corridors de passage piéton pour les approches sud et ouest de l'intersection des rues Galt Ouest et de Lisieux;</p> <p>De marquer des bandes de passage piéton pour l'approche ouest de l'intersection des rues Descoteaux et de Lisieux;</p> <p>D'effacer le marquage du corridor de marche dans la rue de Lisieux entre les rues Descoteaux et Brûlé;</p> <p>D'effacer les bandes de passage piéton à l'approche nord de l'intersection des rues de Lisieux et Brûlé;</p> <p>D'interdire le stationnement du 15 novembre au 15 avril du côté ouest de la rue Lisieux entre les rues Descoteaux et Brûlé.</p>
Thibault	Modération de la vitesse			X	<p>D'interdire d'immobiliser un véhicule, excepté autobus, sur une distance de 35 m, dans la rue Thibault, pour l'arrêt de la STS A-758, devant l'église Précieux-Sang;</p> <p>De retirer la signalisation d'interdiction de stationner « Sauf le dimanche, du 1^{er} avril au 15 nov. » dans la rue Thibault, de l'intersection avec la rue Bacon jusqu'à l'arrêt d'autobus 758, situé devant l'église Précieux-Sang.</p>
Cliff et Winter	Modération de la vitesse			X	De marquer 3 espaces de stationnement en parallèle sur le côté est

					<p>de la rue Winter, sur la section longeant le commerce du 200, rue Banks;</p> <p>De marquer la ligne d'axe dans la courbe des rues Cliff et Winter;</p> <p>D'interdire le stationnement sur 25 m sur le côté nord de la rue Cliff, en approche de la rue Winter.</p>
Veilleux	Modération de la vitesse et arrêts		X		<p>De mettre de l'avant la campagne de sensibilisation à la réduction de la vitesse dans la rue Veilleux en 2025. Des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens</p>
Brunault	Modération de la vitesse		X		<p>Il est recommandé de mettre de l'avant la campagne de sensibilisation à la réduction de la vitesse dans la rue Brunault en 2025. Des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.</p>

Saint-Marc	Modération de la vitesse et arrêts			X	<p>De revoir l'aménagement du tronçon dans le cadre de travaux de construction permettant une intervention à ce niveau.</p> <p>Il n'est pas recommandé de mettre de l'avant la campagne de sensibilisation à la réduction de la vitesse dans la rue Saint-Marc. Des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.</p>
------------	------------------------------------	--	--	---	---

ÉTAPES SUBSÉQUENTES

Mettre en œuvre au moment opportun la campagne de sensibilisation développée par le Service des communications, en collaboration avec le Service de l'ingénierie, des eaux et des projets majeurs;

L'Arrondissement communiquera la décision du conseil municipal aux citoyens requérants suivant l'adoption de la recommandation par le conseil municipal.

RECOMMANDATION

En réponse à la requête 202423751 :

- De construire deux dos-d'âne au total, de part et d'autre de la courbe entre les rues McManamy et Kitchener;
- De bonifier la signalisation en général du passage cycliste dans la courbe;
- D'interdire le stationnement, sur une distance de 20 m, dans la rue Kitchener, du côté ouest, en approche de la courbe avec la rue McManamy;
- D'interdire le stationnement, sur une distance de 30 m, dans la rue McManamy, du côté sud, en approche de la courbe avec la rue Kitchener;
- De mettre de l'avant la campagne de sensibilisation à la réduction de la vitesse dans les rues McManamy et Kitchener en 2025. Des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.

En réponse à la requête 202025113 :

- De marquer des bandes de passage piéton pour les approches nord et est de l'intersection des rues Galt Ouest et de Lisieux;
- De marquer des corridors de passage piéton pour les approches sud et ouest de l'intersection des rues Galt Ouest et de Lisieux;
- De marquer des bandes de passage piéton pour l'approche ouest de l'intersection des rues Descoteaux et de Lisieux;
- D'effacer le marquage du corridor de marche dans la rue de Lisieux entre les rues Descoteaux et Brûlé;
- D'effacer les bandes de passage piéton à l'approche nord de l'intersection des rues de Lisieux et Brûlé;
- D'interdire le stationnement du 15 novembre au 15 avril du côté ouest de la rue Lisieux entre les rues Descoteaux et Brûlé.

En réponse aux requêtes 202405239 et 2024165887 :

- D'interdire d'immobiliser un véhicule, excepté autobus, sur une distance de 35 m, dans la rue Thibault, pour

l'arrêt de la STS A-758, devant l'église Précieux-Sang;

- De retirer la signalisation d'interdiction de stationner « Sauf le dimanche, du 1^{er} avril au 15 nov. » dans la rue Thibault, de l'intersection avec la rue Bacon jusqu'à l'arrêt d'autobus 758, situé devant l'église Précieux-Sang.

En réponse à la requête 202419956 :

- De marquer 3 espaces de stationnement en parallèle sur le côté est de la rue Winter, sur la section longeant le commerce du 200, rue Banks;
- De marquer la ligne d'axe dans la courbe des rues Cliff et Winter;
- D'interdire le stationnement sur 25 m sur le côté nord de la rue Cliff, en approche de la rue Winter.

En réponse à la requête 202419971 :

- De mettre de l'avant la campagne de sensibilisation à la réduction de la vitesse dans la rue Veilleux en 2025. Des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.

En réponse à la requête 202420060 :

- De mettre de l'avant la campagne de sensibilisation à la réduction de la vitesse dans la rue Brunault en 2025. Des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.

En réponse à la requête 202421906 :

- De revoir l'aménagement du tronçon dans le cadre de travaux de construction permettant une intervention à ce niveau;
- Il n'est pas recommandé de mettre de l'avant la campagne de sensibilisation à la réduction de la vitesse dans la rue Saint-Marc. Des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.

DISPONIBILITÉ BUDGÉTAIRE

Aucune implication financière

Exercice financier en cours

- Montant avant taxes requis pour l'année en cours :* \$
- Montant total net requis pour l'année en cours :* \$
- Multiplieur : 1,04988 (Taxes applicables)

Crédits disponibles

N° de certificat :

(budget de fonctionnement)

N° de projet :

(budget des dépenses en immobilisation)

- Si plus d'un n° certificat ou de n° de projet, voir le sommaire du dossier

Transfert budgétaire requis

N° de transfert :

Budget additionnel demandé

N° de transfert :

- Appel d'offres: voir le formulaire de recommandation joint

Implication pour un ou plusieurs exercices financiers subséquents

DOCUMENTS COMPLÉMENTAIRES

NOM DU DOCUMENT	FORMAT	DISPONIBILITÉ
Kitchener et McManamy	PDF	Fichier joint
Lisieux	PDF	Fichier joint
Thibault	PDF	Fichier joint
Cliff et Winter	PDF	Fichier joint
Veilleux	PDF	Fichier joint
Brunault	PDF	Fichier joint
Saint-Marc	PDF	Fichier joint

APPROBATIONS

NOM	TITRE	DATE
El Almi Mati	Coordonnateur d'arrondissement	2024-11-28
Isabelle Côté	Directrice	2024-12-02
Guyline Boutin	Directrice générale adjointe	2024-12-02
Éric Martel	Directeur et greffier	2024-12-02

INFORMATIONS GÉNÉRALES

No requête :	202423751
Arrondissement :	des Nations
District :	de l'Université
Site problématique :	Courbe des rues McManamy et Kitchener



COMMENTAIRES ARRONDISSEMENT

Les citoyens ont une préoccupation au sujet de la sécurité des piétons et cyclistes dans la courbe des rues McManamy et Kitchener. Ils demandent une bonification de la signalisation.

ANALYSE VITESSE

- a) Considérant la procédure de traitement des requêtes concernant la circulation et la sécurité routière incluant la grille d'analyse pour implantation d'arrêts toutes directions;
- b) Considérant la politique de vitesse adoptée le 12 juillet 2021 visant une vitesse pratiquée de 40 km/h dans les rues locales;
- c) Considérant que la politique de vitesse spécifie que des mesures de sensibilisation sont appliquées lorsque la vitesse pratiquée se situe entre 45 km/h et 55 km/h;
- d) Considérant que la vitesse affichée est de 50 km/h dans les rues McManamy et Kitchener et que la rue McManamy est considérée comme une rue locale à la suite des travaux de fermeture de la rue Galt Ouest;
- e) Considérant qu'une étude de vitesse a été réalisée le 7 novembre 2024, devant le 1260, rue McManamy;
 - e-1) Considérant que la vitesse moyenne mesurée est de 38 km/h;
 - e-2) Considérant que 85 % (V85) des véhicules adoptent une vitesse mesurée inférieure à 46 km/h;
 - e-3) Considérant que le débit journalier mesuré est de 393 véh./jr;
- f) Considérant que la campagne de sensibilisation de 2025 devra possiblement prendre en considération les nouvelles normes du MTMDQ;
- g) Considérant que le département d'arboriculture et le SPGT (inspecteur) furent informés d'intervenir afin de faire tailler la haie afin que la signalisation soit visible et que le triangle de visibilité soit respecté;
- h) Considérant que les mesures proposées ont pour but d'augmenter la sécurité des usagers dans la courbe analysée;
- i) Considérant que des mesures de mitigation peuvent servir dans certains cas à sécuriser une courbe, par exemple la courbe de la rue de Lisieux;
- j) Considérant que le lien cyclable fut ajouté en 2022 à la suite des travaux de modification de l'aménagement de l'intersection complexe des rues Galt Ouest, Kitchener et McManamy;
- k) Considérant que des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.

RECOMMANDATIONS

Sensibilisation (action citoyenne)	X	Sensibilisation (Ville de Sherbrooke)	X	Sensibilisation et mitigation (si nécessaire)	
Commentaires et recommandations		Il est recommandé : - de construire deux dos-d'âne au total, de part et d'autre de la courbe entre les rues McManamy et Kitchener; - De bonifier la signalisation en général du passage cycliste dans la courbe; - D'interdire le stationnement, sur une distance de 20 m, dans la rue Kitchener, du côté ouest, en approche de la courbe avec la rue McManamy; - D'interdire le stationnement, sur une distance de 30 m, dans la rue McManamy, du côté sud, en approche de la courbe avec la rue Kitchener; - De mettre de l'avant la campagne de sensibilisation à la réduction de la vitesse dans les rues McManamy et Kitchener en 2025. Des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.			

APPROBATION

NOM	TITRE	DATE
Koestler Jeanty	Ingénieur de projets	2024-11-18

INFORMATIONS GÉNÉRALES

No requête :	202025113, 202104895, 202105264, 202231362 et 202422244
Arrondissement :	des Nations
District :	de l'Université
Site problématique :	Rue de Lisieux



COMMENTAIRES ARRONDISSEMENT

Les citoyens ont une préoccupation au niveau de la sécurité des piétons et des élèves marcheurs le long du corridor scolaire dans la rue de Lisieux, entre les rues Galt Ouest et Brûlé.

ANALYSE

- a) Considérant la procédure de traitement des requêtes concernant la circulation et la sécurité routière incluant la grille d'analyse pour implantation d'arrêts toutes directions;
- b) Considérant la politique de vitesse adoptée le 12 juillet 2021 visant une vitesse pratiquée de 40 km/h dans les rues locales;
- c) Considérant que la vitesse affichée est de 50 km/h dans la rue de Lisieux;
- d) Considérant la présence d'un corridor scolaire le long du trottoir du côté est dans la rue de Lisieux;
- e) Considérant l'absence de trottoir du côté de la rive ouest de la rue de Lisieux, qui n'est pas complètement déneigée durant la saison hivernale;
- f) Considérant que le marquage existant ne suit pas la trajectoire du corridor scolaire;
- g) Considérant que nous allons faire des démarches auprès de l'établissement scolaire afin que les élèves suivent le corridor scolaire;
- h) Considérant la présence de l'école primaire Champlain et de l'école secondaire du Triolet à proximité de la zone traitée;
- i) Considérant la présence d'un brigadier à l'intersection des rues Galt Ouest et de Lisieux, ce qui va aider à orienter les marcheurs du bon côté.

RECOMMANDATIONS

<p align="center">Commentaires et recommandations</p>	<p>Il est recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De marquer des bandes de passage piéton pour les approches nord et est de l'intersection des rues Galt Ouest et de Lisieux; - De marquer des corridors de passage piéton pour les approches sud et ouest de l'intersection des rues Galt Ouest et de Lisieux; - De marquer des bandes de passage piéton pour l'approche ouest de l'intersection des rues Descoteaux et de Lisieux; - D'effacer le marquage du corridor de marche dans la rue de Lisieux entre les rues Descoteaux et Brûlé; - D'effacer les bandes de passage piéton à l'approche nord de l'intersection des rues de Lisieux et Brûlé; - D'interdire le stationnement du 15 novembre au 15 avril du côté ouest de la rue Lisieux entre les rues Descoteaux et Brûlé.
--	--

APPROBATION

NOM	TITRE	DATE
Koestler Jeanty	Ingénieur de projets	2024-11-18
Sylvie Provencher	Technicienne en ingénierie municipale	2024-09-25
Damien Simard-Breton	Technicien en soutien de projets	2024-09-25

INFORMATIONS GÉNÉRALES

No requête :	202405239-202416887
Arrondissement :	des Nations
District :	d'Ascot
Site problématique :	Rue Thibault



REQUÊTE INTERNE (STS ET SIEPM)

L'ajout de la signalisation pour sécuriser les opérations du transport en commun de la STS fait en sorte que nous devons modifier la signalisation existante dans la rue des Jonquilles afin de les accommoder. De plus, il a été observé que les panneaux d'interdiction de stationner « Sauf le dimanche, du 1er avril au 15 nov », devant l'Église Précieux-Sang ne respectent pas les normes du MTMDQ et portent à confusion.

ANALYSE EN SÉCURITÉ

- a) Considérant la procédure de traitement des requêtes concernant la circulation et la sécurité routière incluant la grille d'analyse pour implantation d'arrêts toutes directions;
- b) Considérant la politique de vitesse adoptée le 12 juillet 2021 visant une vitesse pratiquée de 40 km/h dans les rues locales;
- c) Considérant que la vitesse affichée est de 50 km/h dans la rue Thibault;
- d) Considérant la présence de bandes cyclables appuyées par de la signalisation, marquage et panneau indiquant une voie de circulation réservée;
- e) Considérant que la signalisation pour la voie de circulation réservée aux cyclistes est en contradiction avec la signalisation pour l'église Précieux-Sang qui indique une interdiction de stationner « Sauf le dimanche, du 1er avril au 15 nov »;
- f) Considérant que la signalisation d'interdiction de stationner « Sauf le dimanche, du 1er avril au 15 nov » sur 170 m est en contradiction avec la signalisation d'interdiction de stationner en tout temps;
- g) Considérant que le stationnement est permis en tout temps sur le côté sud de la rue Bacon à la limite nord du cadastre de l'église;
- h) Considérant que l'Église Précieux-Sang offre approximativement 85 espaces de stationnement privés sur son terrain;
- i) Considérant la présence d'un arrêt de la STS dans la zone d'interdiction de stationner « Sauf le dimanche, du 1er avril au 15 nov »;
- j) Considérant que le département de Mobilité active et intégrée sera responsable de communiquer avec l'église Précieux-Sang afin d'évaluer leurs besoins en ce qui concerne le stationnement sur rue;
- k) Considérant le mandat que la STS a donné à la section Services aux citoyens par le biais du Plan d'action en accessibilité universelle 2022-2024, d'installer la signalisation afin de sécuriser les embarquements des usagers qui utilisent le transport en commun.

RECOMMANDATIONS

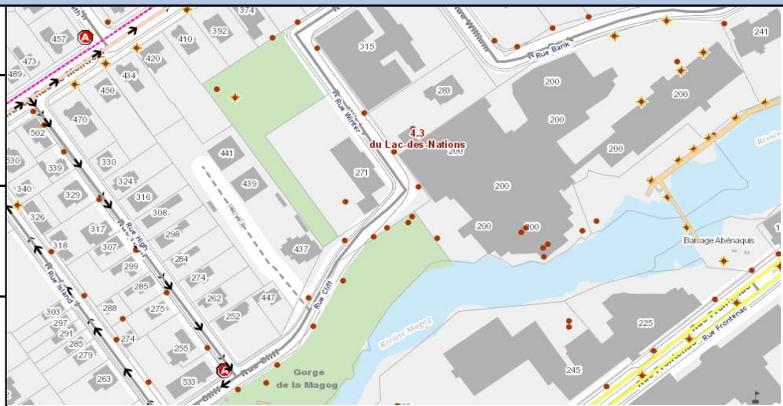
<p align="center">Commentaires et recommandations</p>	<p>Il est recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - D'interdire d'immobiliser un véhicule, excepté autobus, sur une distance de 35 m, dans la rue Thibault, pour l'arrêt de la STS A-758, devant l'église Précieux-Sang; - De retirer la signalisation d'interdiction de stationner « Sauf le dimanche, du 1er avril au 15 nov » dans la rue Thibault, de l'intersection avec la rue Bacon jusqu'à l'arrêt d'autobus 758, situé devant l'église Précieux-Sang.
--	--

APPROBATION

NOM	TITRE	DATE
Koestler Jeanty	Ingénieur de projets	2024-11-18

INFORMATIONS GÉNÉRALES

No requête :	202419956
Arrondissement :	des Nations
District :	du Lac-des-Nations
Site problématique :	Intersection des rues Cliff et Winter



COMMENTAIRES ARRONDISSEMENT

Les citoyens ont une préoccupation au sujet de la sécurité et de la visibilité à l'intersection des rues Cliff et Winter. Ils demandent des mesures pour aider à la visibilité telles qu'un miroir de sécurité.

ANALYSE EN SÉCURITÉ

- a) Considérant la procédure de traitement des requêtes concernant la circulation et la sécurité routière incluant la grille d'analyse pour implantation d'arrêts toutes directions;
- b) Considérant la politique de vitesse adoptée le 12 juillet 2021 visant une vitesse pratiquée de 40 km/h dans les rues locales;
- c) Considérant que la vitesse affichée est de 50 km/h dans les rues Cliff et Winter;
- d) Considérant la présence d'une entrée privée d'un commerce fréquenté par des véhicules lourds dans la courbe;
- e) Considérant la présence d'une pente légère dans les deux rues analysées;
- f) Considérant qu'une zone d'interdiction de stationnement est déjà présente sur la rive ouest de la rue Winter;
- g) Considérant qu'une zone de stationnement limitée de nuit est déjà présente sur la rive est de la rue Winter;
- h) Considérant que la rue Winter est une rue de 7,5 m de largeur, avec une largeur de cadastre de 11,2 m;
- i) Considérant la présence de végétation potentiellement problématique sur le côté nord-ouest de la courbe, des démarches seront entreprises pour le respect du triangle de visibilité;
- j) Considérant que le commerçant sera informé des modifications à venir et de la perte possible de place de stationnement;
- k) Considérant que la présence de véhicules stationnés réduit la largeur de la rue à 6,5 m dans la courbe de l'intersection;
- l) Considérant que l'entretien d'un miroir ne peut être garanti en tout temps par la Ville de Sherbrooke.

RECOMMANDATIONS

Commentaires et recommandations	<p>Il est recommandé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - De marquer 3 espaces de stationnement en parallèle sur le côté est de la rue Winter, sur la section longeant le commerce du 200, rue Banks; - De marquer la ligne d'axe dans la courbe des rues Cliff et Winter; - D'interdire le stationnement sur 25 m sur le côté nord de la rue Cliff, en approche de la rue Winter.
--	---

APPROBATION

NOM	TITRE	DATE
Koestler Jeanty	Ingénieur de projets	2024-11-18
Damien Simard-Breton	Technicien en soutien de projets	2024-10-16

INFORMATIONS GÉNÉRALES

No requête :	202419971
Arrondissement :	des Nations
District :	d'Ascot
Site problématique :	Rue Veilleux



COMMENTAIRES ARRONDISSEMENT

Les citoyens ont une préoccupation au sujet de la vitesse pratiquée et du transit dans la rue Veilleux. Ils demandent l'installation de mesures de mitigation telles que des dos d'âne.

ANALYSE VITESSE

- a) Considérant la procédure de traitement des requêtes concernant la circulation et la sécurité routière incluant la grille d'analyse pour implantation d'arrêts toutes directions;
- b) Considérant la politique de vitesse adoptée le 12 juillet 2021 visant une vitesse pratiquée de 40 km/h dans les rues locales;
- c) Considérant que la politique de vitesse spécifie que des mesures de sensibilisation sont appliquées lorsque la vitesse pratiquée se situe entre 45 km/h et 55 km/h;
- d) Considérant que la vitesse affichée est de 50 km/h dans la rue Veilleux;
- e) Considérant qu'une étude de vitesse a été réalisée le 5 novembre 2024 devant le 905, rue Veilleux;
 - e-1) Considérant que la vitesse moyenne mesurée est de 38 km/h;
 - e-2) Considérant que 85 % (V85) des véhicules adoptent une vitesse mesurée inférieure à 46 km/h;
 - e-3) Considérant que le débit journalier mesuré est de 441 véh./jr;
- f) Considérant que la campagne de sensibilisation de 2025 devra possiblement prendre en considération les nouvelles normes du MTMDQ;
- g) Considérant que la circulation de transit n'est pas définie à l'interne au niveau de l'application des mesures à mettre en place;
- h) Considérant que des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.

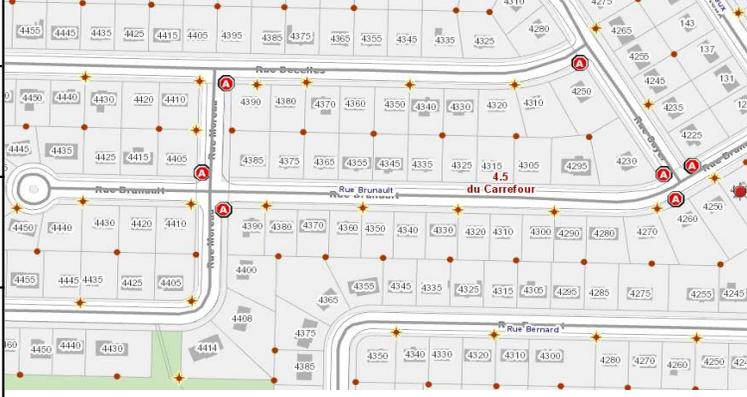
RECOMMANDATIONS

Sensibilisation (action citoyenne)	X	Sensibilisation (Ville de Sherbrooke)	X	Sensibilisation et mitigation (si nécessaire)	
Commentaires et recommandations	Il est recommandé de mettre de l'avant la campagne de sensibilisation à la réduction de la vitesse dans la rue Veilleux en 2025. Des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.				

APPROBATION

NOM	TITRE	DATE
Koestler Jeanty	Ingénieur de projets	2024-11-18

INFORMATIONS GÉNÉRALES

No requête : 202420060	
Arrondissement : des Nations	
District : du Carrefour	
Site problématique : Rue Brunault	

COMMENTAIRES ARRONDISSEMENT

Les citoyens ont une préoccupation au sujet de la vitesse pratiquée dans la rue Brunault. Ils demandent l'installation de mesures de mitigation telles que des dos d'âne.

ANALYSE VITESSE

- a) Considérant la procédure de traitement des requêtes concernant la circulation et la sécurité routière incluant la grille d'analyse pour implantation d'arrêts toutes directions;
- b) Considérant la politique de vitesse adoptée le 12 juillet 2021 visant une vitesse pratiquée de 40 km/h dans les rues locales;
- c) Considérant que la politique de vitesse spécifie que des mesures de sensibilisation sont appliquées lorsque la vitesse pratiquée se situe entre 45 km/h et 55 km/h;
- d) Considérant que la vitesse affichée est de 50 km/h dans la rue Brunault;
- e) Considérant qu'une étude de vitesse a été réalisée le 22 octobre 2024 devant le 4305, rue Brunault;
 - e-1) Considérant que la vitesse moyenne mesurée est de 42 km/h;
 - e-2) Considérant que 85 % (V85) des véhicules adoptent une vitesse mesurée inférieure à 49 km/h;
 - e-3) Considérant que le débit journalier mesuré est de 471 véh./jr;
- f) Considérant que la campagne de sensibilisation de 2025 devra possiblement prendre en considération les nouvelles normes du MTMDQ;
- g) Considérant que des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.

RECOMMANDATIONS

Sensibilisation (action citoyenne)	X	Sensibilisation (Ville de Sherbrooke)	X	Sensibilisation et mitigation (si nécessaire)
Commentaires et recommandations	Il est recommandé de mettre de l'avant la campagne de sensibilisation à la réduction de la vitesse dans la rue Brunault en 2025. Des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.			

APPROBATION

NOM	TITRE	DATE
Koestler Jeanty	Ingénieur de projets	2024-11-18

INFORMATIONS GÉNÉRALES

No requête :	202421906
Arrondissement :	des Nations
District :	de l'Université
Site problématique :	Rue Saint-Marc



COMMENTAIRES ARRONDISSEMENT

Les citoyens ont une préoccupation au sujet de la vitesse pratiquée dans la rue Saint-Marc. Ils demandent l'installation de mesures de mitigation telles que des dos d'âne.

ANALYSE VITESSE

- a) Considérant la procédure de traitement des requêtes concernant la circulation et la sécurité routière incluant la grille d'analyse pour implantation d'arrêts toutes directions;
- b) Considérant la politique de vitesse adoptée le 12 juillet 2021 visant une vitesse pratiquée de 40 km/h dans les rues locales;
- c) Considérant que la politique de vitesse spécifie que des mesures de sensibilisation sont appliquées lorsque la vitesse pratiquée se situe entre 45 km/h et 55 km/h;
- d) Considérant que la vitesse affichée est de 50 km/h dans la rue Saint-Marc;
- e) Considérant qu'une étude de vitesse a été réalisée le P157 novembre 2024 devant le 4305, rue Saint-Marc;
 - e-1) Considérant que la vitesse moyenne mesurée est de 37 km/h;
 - e-2) Considérant que 85 % (V85) des véhicules adoptent une vitesse mesurée inférieure à 43 km/h;
 - e-3) Considérant que le débit journalier mesuré est de 501 véh./jr;
- f) Considérant que la rue Saint-Marc est une voie de circulation à sens unique ayant une largeur de 12 m, qui offre du stationnement sur les deux côtés;
- g) Considérant que la rue Saint-Marc était à l'origine à double sens;
- h) Considérant que la campagne de sensibilisation de 2025 devra possiblement prendre en considération les nouvelles normes du MTMDQ;
- i) Considérant la présence d'une pente importante dans la rue Saint-Marc et que celle-ci est à sens unique en direction de la pente descendante;
- j) Considérant que des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.

RECOMMANDATIONS

Sensibilisation (action citoyenne)	X	Sensibilisation (Ville de Sherbrooke)	Sensibilisation et mitigation (si nécessaire)
Commentaires et recommandations			Il est recommandé de revoir l'aménagement du tronçon dans le cadre de travaux de construction permettant une intervention à ce niveau. Il n'est pas recommandé de mettre de l'avant la campagne de sensibilisation à la réduction de la vitesse dans la rue Saint-Marc. Des affiches de la campagne de sensibilisation sont présentement disponibles aux bureaux des arrondissements pour les citoyens.

APPROBATION

NOM	TITRE	DATE
Koestler Jeanty	Ingénieur de projets	2024-11-18